

813^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 10 octobre 2018

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 30 AOÛT 2019 (N° 8.449)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2018 (p. 2388).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2018**

**Séance publique
du mercredi 10 octobre 2018**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

Sont absents : Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; M. José BADIA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, et M. Guillaume ROSE, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Chef de Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Economiques et Financières ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mme Martine MORINI, Attaché Principal Hautement Qualifié.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Mes chers collègues, merci de prendre place, nous allons ouvrir dans quelques instant cette séance. J'attends que vous vous installiez pour ouvrir nos débats.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers compatriotes, chers résidents, chers amis de la Principauté présents ce soir dans cette salle ou devant vos écrans de télévision ou d'internet, bienvenue. Cette Séance Publique est ouverte.

En liminaire, je voudrais excuser l'absence, pour raisons professionnelles, de M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération. Seront également absents quatre de nos collègues, Mme la Vice-Présidente Brigitte BOCCONE-PAGES, M. José BADIA, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO et M. Guillaume ROSE, qui représentent le Conseil National à Strasbourg, à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, dont le vol a été annulé pour raisons météorologiques. Donc je veux excuser nos quatre délégués et suppléants à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Un épais brouillard empêche les avions de décoller.

Comme à l'accoutumée, vous le savez, l'ensemble de cette Séance Publique est intégralement retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info, ainsi que sur le site Internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET
DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2018**

Puisque nous n'avons reçu depuis avant-hier ni projet de loi, ni proposition de loi, je n'ai aucun nouveau texte arrivé sur le Bureau du Conseil National à annoncer. Nous allons donc poursuivre l'examen des Recettes de ce Budget Rectificatif pour l'exercice 2018. Je vous rappelle, chers collègues, que nous avons entamé l'étude de ce budget par les Recettes. Nous reprenons nos travaux là où nous nous sommes arrêtés lundi soir enfin, je suis optimiste,

car c'était plutôt mardi matin vers minuit trente si ma mémoire est bonne, au chapitre 1 – Produits et Revenus du Domaine de l'Etat, B – Monopoles, 2) Monopoles Concédés, page 4 du fascicule budgétaire.

Je vous rappelle que l'examen de ce projet de Budget Rectificatif doit se terminer ce soir ou demain matin selon l'horaire, mais nous n'aurons pas de séance supplémentaire, puisque la prochaine séance, vendredi à 18 heures 30, sera consacrée au vote. Donc, je vous demande à tous d'être concis sachant que, de toute manière, je serai de plus en plus directif si j'estime que l'Assemblée est suffisamment informée, car nous n'avons que cette séance pour terminer l'examen de ce projet de Budget Rectificatif.

Je donne sans plus attendre la parole à Monsieur le Secrétaire Général, pour reprendre là où nous nous étions arrêtés.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.- Merci, Monsieur le Président.

Nous reprenons avec les Monopoles Concédés et MC Radio.

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y en a pas, nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

2) Monopoles Concédés

031.101 - S.B.M.	30.737.000
031.102 - Prets sur gage.....	165.000
031.103 - Concessions radios.....	306.000
031.104 - MC Radio	120.000
031.105 - Télé Monte-Carlo	148.000
031.106 - Monaco telecom.....	7.582.000
031.108 - SMEG	2.070.000
031.109 - Concession Fréquence Satellite	205.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto.....	1.800.000
031.111 - SMA/UIOM Vente Prod. Energie /.....	110.000
031.112 - SMA/UIOM Vente Prod.vapeur.....	1.000.000
031.115 - Sam des Ports.....	12.002.100
	<u>56.245.100</u>
Total chapitre 2	<u>56.245.100</u>
TOTAL B - MONOPOLES	<u>102.338.400</u>

C – DOMAINE FINANCIER

041.100 - PRODUITS DU DOMAINE FINANCIER.....	41.551.500
	<u>41.551.500</u>
Total du chapitre 1	<u>256.813.800</u>

Télé Monte-Carlo

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, nous continuons.

Je vous rappelle que j'ai souhaité qu'on démarque bien les différents thèmes de ce chapitre car, trop souvent, par le passé, on partait sur une intervention sur un sujet et ensuite, on passait sur un autre sujet avant de revenir encore au sujet précédent. Il y a énormément de lignes dans les Recettes et le débat était décousu. Donc, désormais nous allons au bout d'un thème, d'un dossier, sachant qu'après je ne redonnerai plus la parole sur le même sujet.

Nous continuons, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-**Monaco Telecom**

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur Monaco Telecom ?

Nous allons commencer par le Président de la commission concernée, la Commission pour le Développement du Numérique, Monsieur JULIEN, et j'ai également vu se relever la main de MM. BREZZO et LOBONO.

Monsieur Franck JULIEN, je vous en prie.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

On le sait, Monaco Telecom propose une offre commerciale peu diversifiée. Non seulement la population n'a pas le choix de l'opérateur, mais en plus de cela, la plupart du temps, elle n'a pas le choix de l'offre. Et le sentiment dominant au sein de la population... trop cher !

En effet, fort de son monopole, la politique commerciale de Monaco Telecom est avant tout défensive et réactive. Je m'explique. Monaco Telecom réajuste ses offres commerciales *a minima* pour que la perception de la population ne soit pas trop négative tout en essayant, en parallèle, de préserver au maximum ses marges. Résultat : la population est insatisfaite et cela fait maintenant des années et des années que cela dure.

Le Gouvernement ne joue pas suffisamment son rôle. Et j'en veux pour preuve que dans le nouveau plan industriel qui nous a été présenté en Commission Mixte des Concessions de Services Publics, le Gouvernement nous propose, ni plus ni moins, de ne plus réguler les offres *quadruple Play*,

ce qui revient à dire que les prix du mobile seront hors de champ de compétence. On assiste donc à une sorte de désengagement du Gouvernement qui préfère le laisser-faire et le laisser-aller.

Moi, je vous le dis très clairement, Monaco Telecom ne peut pas continuer à avoir le beurre et l'argent du beurre. Ou autrement dit, Monaco Telecom ne peut pas bénéficier d'une situation aussi confortable que celle que lui procure le monopole et en même temps avoir aussi peu de contraintes sur ses offres tarifaires.

Pour illustrer mes propos je vais vous donner un exemple :

Le 4 octobre dernier, c'est-à-dire la semaine dernière, l'opérateur Orange France, celui qui sert de référence dans le suivi tarifaire des offres de Monaco Telecom, a complètement revu son offre commerciale. Et, contrairement à ce qui nous a été indiqué dans la Commission des Concessions, la tendance des prix sur le fixe continue d'être baissière. L'offre *Triple play* haut de gamme d'Orange est passée, j'arrondis, de 55 € à 48 €.

Pendant ce temps, Monaco Telecom continue de proposer un service à 60 €, soit 12 euros plus cher par mois, soit 25 % plus cher. Est-ce que le service est meilleur ? Non ! Le client monégasque paie plus cher et dispose de moins de services. Je pourrais multiplier à loisir les exemples mais je m'arrête là, car je n'ai plus que 53 secondes de temps de parole.

On voit bien que la méthode actuelle des petits pas et du laisser-faire et du laisser-aller est mauvaise et ne fonctionne pas. J'appelle donc le Gouvernement à un changement de méthode radicale et à la mise en œuvre de mesures qui seront probablement tout aussi radicales. Assurément, il va nous falloir être créatifs. Ce n'est pas ce soir que l'on va pouvoir résoudre les problèmes. Alors, que le Gouvernement nous propose des dates pour la tenue de prochaines Commissions des Concessions et, ensemble, comme nous l'avons fait pour des améliorations à court terme qui, je pense, vont dans le bon sens et seront appréciées de la population, continuons de travailler pour trouver des solutions pour le moyen et pour le long termes.

Merci pour votre attention.

M. le Président.- Je vais donner la parole à tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur Monaco Telecom, à moins que vous ne préfériez intervenir avant, Monsieur le Ministre, mais on va peut-être écouter d'abord les interventions des élus, Monsieur le

Ministre, cela vous convient ?

M. le Ministre d'Etat.- Je vais laisser l'administrateur d'Etat répondre plus précisément.

M. le Président.- On va peut-être continuer à prendre d'abord les remarques et les questions éventuelles des élus.

J'avais noté Monsieur le Président de la Commission de Législation, avant le Président de la Commission du Logement.

Monsieur BREZZO, nous vous écoutons.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, j'ai été ravi d'apprendre il y a quelques semaines, que la 5G serait développée en Principauté de Monaco et donc nous allons tous pouvoir télécharger avec quelques millisecondes d'avance nos films par Internet. Au même titre, j'avais été ravi d'apprendre que nous pourrions téléphoner au deuxième sous-sol du Centre Commercial de Fontvieille. Je suis un peu moins ravi lorsque l'hiver je suis obligé d'aller sur ma terrasse afin de pouvoir téléphoner, comme grand nombre de résidents en Principauté de Monaco.

Alors, la 5G c'est bien, un réseau domestique qui fonctionne correctement et à des prix raisonnables, c'est mieux.

M. le Président.- Monsieur LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes,

Juste une petite intervention brève.

Lors de la dernière Commission des Concessions vous nous aviez informés que suite à l'arrêt des signaux DVB-T sur le réseau câblé pour la télévision, des mesures d'accompagnement seraient mises en place et, notamment, pour les personnes disposant de faibles revenus et les seniors.

Au Conseil National nous avons encore régulièrement des personnes qui nous font part de leur désarroi devant cette situation. Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous expliciter les mesures d'accompagnement mises en œuvre et quelle a été

la communication sur ce sujet auprès des publics concernés ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres élus qui demandent la parole sur Monaco Telecom ?

Si ce n'est pas le cas, je vous rappelle où nous en sommes et, bien entendu, j'attends que le Gouvernement nous confirme tout cela. Nous avons eu une réunion importante, une Commission d'Etude Plénière, avec les dirigeants de Monaco Telecom et le Gouvernement, afin de voir, justement, de quelle manière on pouvait – conformément aussi aux engagements que nous avons pris, à l'écoute des Monégasques pendant la campagne électorale – améliorer le rapport qualité/prix, les services et les prix de Monaco Telecom, qui bénéficie de ce monopole important, à Monaco, des télécommunications.

Ensuite, une réunion de la Commission des Concessions s'est réunie avec les quelques délégués du Conseil National, Jacques RIT, Franck LOBONO, Franck JULIEN, Brigitte BOCCONE-PAGES et moi-même, ainsi que les dirigeants de Monaco Telecom et le Gouvernement, pour avancer concrètement. Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous avez déclaré dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qu'en novembre serait mis en place un forfait pour adolescents, de mémoire c'est à moins de 5 € mensuel, pour une téléphonie mobile, donc un prix très attractif pour les jeunes et les adolescents. Nous attendons, vous l'avez annoncé aussi, mais sans délai pour l'instant, sans échéance précise, la suppression de la facture à 10 €, la facture papier, pour toutes les personnes de plus de 60 ans. Il y a énormément de résidents de plus de 60 ans qui ne maîtrisent pas forcément bien Internet. Parfois ils ont l'abonnement uniquement parce qu'ils ont les petits-enfants qui viennent le samedi ou le dimanche chez eux, et ils demandent une facture papier et pour l'instant on leur demande 10 € par facture. Donc, Monaco Telecom a accepté de supprimer ces 10 € et de garder une facture de 5 € pour les moins de 60 ans seulement. On peut le comprendre, car nous ne sommes pas là pour développer le papier. Nous avons signé le pacte pour la transition énergétique et donc je pense que ceux qui maîtrisent Internet, effectivement, peuvent se passer de la facture papier, elle n'est pas indispensable.

Nous attendons surtout et on nous a promis du côté des dirigeants de Monaco Telecom pour le début de l'année prochaine, la diversification des offres, notamment pour le *Triple play*. Monsieur

JULIEN, vous nous avez bien expliqué tout cela dans ces réunions. Il n'y a pas, aujourd'hui, de prix d'entrée de gamme attractif. Monaco Telecom a un monopole et il est important qu'elle diversifie ses offres car en plus du monopole, s'il n'y a qu'une seule offre, le consommateur a vraiment l'impression qu'il est prisonnier, qu'il n'a aucun choix et qu'il n'a pas d'alternative. Donc, Monaco Telecom doit rapidement mettre en place une offre d'entrée de gamme autour de 40 € mensuel ; c'est ce qui avait été discuté, même si vous nous donnez des informations récentes, Monsieur JULIEN, où la concurrence a encore fait des progrès du côté du pays voisin.

Voilà où nous en sommes, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire Général. On ouvre ce débat sur Monaco Telecom.

M. le Ministre d'Etat.- C'est important, c'est un sujet essentiel même. Evidemment, loin de l'idée du Gouvernement de penser qu'il n'y a pas d'évolution possible. Nous avons eu des réunions récentes avec les représentants de l'actionnaire privé de Monaco Telecom, pour dire que nous avons absolument besoin d'un service d'excellence à des conditions satisfaisantes.

Et vous aviez raison de nous faire remarquer qu'en plus de la situation de monopole, Monaco Telecom était dans une situation où les offres tarifaires ne permettaient pas le choix. Donc, nous avons travaillé là-dessus, c'est une remarque absolument juste et nous avons aussi travaillé sur le plan industriel qui permettra d'améliorer la qualité des communications, la qualité des offres.

Je vais laisser la parole à Monsieur COLLE parce qu'il est l'administrateur d'Etat, juste pour vous dire précisément et je voudrais vraiment insister sur le point, l'idée que le Gouvernement ne tient pas sa place, ne fait pas son travail dans la gestion, dans l'évolution, dans la définition de la stratégie avec cette société, est une idée fausse, Monsieur JULIEN, nous travaillons beaucoup – et M. COLLE pourra rentrer dans le détail – avec le management de cette société, peut-être pas suffisamment à vos yeux, mais c'est beaucoup de travail. Le management est venu s'expliquer devant vous, expliquer aussi les contraintes dans lesquelles il travaillait, et nous sommes là aussi pour relayer vos attentes, mais pour aussi apporter les nôtres. Nous avons, nous aussi, des demandes très précises dans cette société.

Alors, oui, bien sûr, il y a des améliorations possibles et j'aimerais vraiment que vous nous donniez quitus de la possibilité de les faire ensemble.

Nous ne sommes pas dans une situation, et ce serait dommage, de dire que vous dites et on fait. Ce n'est pas tout à fait cela l'idée, l'idée c'est qu'on vous a écouté avec beaucoup d'attention sur cette situation très particulière de Monaco Telecom et nous allons aller jusqu'au bout à la fois de l'amélioration du service – et la société s'y est engagée – et sur la multiplication des offres pour, effectivement, permettre une multiplication de choix dans ces offres.

Cela est sur le principe mais pour le détail, Monsieur COLLE, va vous expliquer ce qu'on a demandé à la société et comment cela s'organise.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

Je vais d'abord vous répondre, cher Monsieur JULIEN, et je vais commencer par la fin de votre déclaration. Oui, nous allons nous voir puisqu'effectivement, nous avons convenu de faire une nouvelle réunion des concessions. Cet après-midi même, nous avons proposé au Conseil National des dates et je crois qu'il y en a une qui va être trouvée aux alentours de la fin du mois d'octobre, en tous cas avant les premières séances privées sur le Budget Primitif. Je crois que sur ce plan-là, cela va se mettre en place d'autant plus que le souvenir que j'ai de la réunion des concessions qui s'est tenue il y a quelques semaines, est un très bon souvenir. Je crois que l'on a pu discuter très franchement ensemble avec le management, ceux qui étaient là... je vois que vous hochez de la tête donc c'est que j'ai une bonne mémoire.

Pour ce qui concerne les offres, je peux vous garantir que ce qui a été promis sera tenu. La facture papier c'est déjà fait, je rappelle donc ce qui a été dit par le Président, cela a déjà été mis en œuvre. En ce qui concerne les offres concernant le fixe et le *Triple play*, elles seront effectives au début de l'année prochaine.

Vous faites référence à de nouvelles tarifications d'Orange, elles datent de mercredi soir, donc vous comprenez bien que, pour l'instant, nous n'avons pas encore eu le temps de les analyser en détail mais, quoiqu'il en soit, j'ai une réunion dès demain après-midi et nous en parlerons lors de la prochaine réunion.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'en tant qu'administrateur d'Etat, je suis très satisfait de la façon dont les discussions évoluent. Je crois que nous avons dépassé un stade, le stade de l'invective, le monopole qui rapporte et, ensuite, les pauvres résidents qui sont pressurés... je crois que ce n'est

pas tout à fait ça puisque lorsque l'on se réfère au chiffre sur les services relevant du monopole, ils ne rapportent pas beaucoup et heureusement que notre opérateur a une politique commerciale et une politique de développement à l'international qui lui permet, effectivement, de pouvoir engranger un certain nombre de bénéfices dont le Budget de l'Etat, je le rappelle, bénéficie en premier lieu. Je crois que nous sommes sur la bonne voie et je pense qu'il faut continuer dans cette voie-là.

Pour répondre à Monsieur LOBONO, vous évoquez, effectivement, un sujet sensible. Nous avons nous aussi, des remontées de personnes âgées, notamment, qui se demandent ce qu'il se passe.

Alors, très rapidement, je vais rappeler de quoi il s'agit, parce que peut-être que tout le monde ne le sait pas. L'extinction de ce signal, ce n'est pas Monaco Telecom qui l'a décidé, c'est le concédant, c'est l'Etat qui l'a décidé. Il l'a décidé pourquoi ? Pas pour ennuyer les gens, il l'a décidé pour que sur les tuyaux, pour le faire simple, on puisse développer de nouvelles chaînes. Vous avez peut-être pu voir, par exemple, que sur la box, récemment, Monaco Telecom a pu commercialiser RMC Sport et montrer le match ASM Atlético – même si le résultat n'a pas été celui que l'on espérait – en avant-première. La France entière se battait pour essayer de voir ce match, eh bien nous, nous le voyions. Donc, il faut dégager de la place sur les tuyaux mais il faut aussi, en dégageant cette place, offrir un service plus important aux personnes qui n'ont pas la box. Je rappelle qu'aujourd'hui ces personnes ont, à la prise, 18 chaînes ; demain, avec l'adaptation du téléviseur, s'il faut adapter le téléviseur, elles auront 82 chaînes gratuites. Donc cela veut dire que c'est un plus et une amélioration. Voilà le fondement de la mesure...

M. Franck Lobono.- ... Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut qu'il y ait cette évolution. La question est plus sur l'accompagnement que le Gouvernement a mis en place pour prévenir et informer les gens... La communication.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- ... J'y viens !

Donc, il y a un double accompagnement qui a été mis en place. L'accompagnement du concessionnaire, Monaco Telecom, et ensuite, l'accompagnement de l'Etat.

Pour Monaco Telecom, la décision qui a été prise est, effectivement, de commercialiser à prix

coûtant le fameux décodeur Denver qui vaut 49 € en offrant tout ce qui est câblage, etc... d'apporter ce service gratuitement à toutes les personnes, à tous les abonnés qui ont plus de 65 ans. Donc ça, c'est Monaco Telecom.

L'Etat, en parallèle, lui, a décidé d'apporter, effectivement, la gratuité à un certain nombre de catégories complémentaires qui n'ont pas forcément 65 ans et qui sont des personnes qui bénéficient de l'aide au maintien à domicile, qui bénéficient de l'Allocation Nationale Vieillesse, qui bénéficient des prestations autonomie ou encore de certaines allocations versées par la DASO, c'est-à-dire l'allocation adulte handicapé, etc...

Donc, cela veut dire qu'aussi bien Monaco Telecom que l'Etat ont pris la décision pour les personnes en « difficulté » de faire cela gratuitement. Alors, vous me direz que c'est bien mais il faut le faire savoir. Pour le faire savoir il y a, effectivement, un plan de communication qui a été lancé et ce plan de communication il a été lancé avant l'été, dès le début du mois de juillet. Il a été lancé par Monaco Telecom qui a mis des bandeaux déroulants, etc... il a été lancé par le Gouvernement, il y a eu un communiqué de presse, qui a été repris puisqu'il a été publié le 13 juillet, il a été repris par la suite. Il y a eu des courriers d'accompagnement, ces courriers d'accompagnement, ils ont été adressés par Monaco Telecom à ses abonnés qui avaient plus de 65 ans, il y a plus de 2 000 courriers qui sont partis, il y a des courriers qui ont été envoyés par le Centre de Gérontologie du Professeur PESCE qui ont permis d'informer les catégories complémentaires dont je vous ai parlé. Plus récemment, il y a eu encore un certain nombre d'informations qui sont passées, notamment, dans la communication de la Mairie. Vous savez que la Mairie édite un mensuel « Vivre ma ville » et donc nous avons voulu faire passer ces informations dans ce mensuel. Donc, voilà ce qui a été fait.

Est-ce que cela est suffisant ? Non ! Non, parce que nous nous rendons compte, comme vous, qu'il y a des personnes qui, aujourd'hui, n'ont pas eu l'information. Alors elles n'ont pas eu l'information parce qu'elles n'ont pas voulu l'entendre pensant que la fin du mois d'octobre était encore loin... Elles n'ont pas eu l'information parce que nous avons mal communiqué ? Je ne vais pas entrer dans cette polémique.

Ce qu'il faut c'est, effectivement, maintenant, s'assurer que ce suivi va pouvoir être continué et va pouvoir toucher toutes les personnes concernées.

Ce que je peux vous dire c'est qu'avant la fin du mois d'octobre, il va y avoir des communications complémentaires et ce que je peux vous dire aussi, c'est que nous allons repousser la date. Nous allons repousser la date de façon à avoir la certitude, au moment où le signal sera éteint, que tout aura été fait pour que les personnes qui seront concernées par cet extinction du signal universel, aient été informées. Ce soir nous envisageons de la repousser d'un mois, mais je pense que cela est un peu limité, je pense que nous allons aller au moins jusqu'à un trimestre...

M. Franck LOBONO.- ... Combien de personnes sont concernées encore ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Combien sont concernées encore ? Cela est difficile à dire parce que nous n'avons pas un recensement précis du nombre de téléviseurs dans chaque foyer. Il y a des foyers avec des personnes qui ont des box et puis qui dans une chambre ont une télévision concernée. Donc, potentiellement, Monaco Telecom, au départ de l'opération, avait estimé qu'il pouvait y avoir environ 2000 téléviseurs concernés. Le décompte est impossible mais, ceci étant, ce que vous nous aviez dit, ce que nous avons ressenti aussi, c'est que nous devons ne pas nous précipiter pour éteindre ce dispositif et continuer à communiquer et, peut-être, le faire un peu plus massivement et je crois que la discussion que nous avons ce soir va y contribuer.

Merci.

M. Franck LOBONO.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je vais redonner la parole à Monsieur Franck JULIEN, mais avant, afin que l'on comprenne bien le débat, je voulais préciser qu'il y a trois parties prenantes dans les Télécoms à Monaco. Il y a l'Etat qui délègue un monopole, pour le moment, qui, lui, attend d'abord un développement d'infrastructures, un investissement de la part de l'opérateur. Actuellement, c'est la fibre optique qui est l'enjeu, donc il faut aller vite et investir pour améliorer la qualité des services. Il y a l'actionnaire privé qui possède 50 % de l'entreprise, plus une action qui a la compétence pour la gestion de Monaco Telecom, et lui son objectif majeur, évidemment, dans une économie libérale, c'est de gagner de l'argent.

L'Etat, lui, attend d'abord un développement d'infrastructures de qualité, mais aussi d'ailleurs

une part des dividendes, puisque près de la moitié des dividendes de Monaco Telecom, rappelons-le, reviennent dans les caisses du budget que nous sommes en train d'étudier ce soir.

Ensuite, il y a, et c'est la troisième partie peut-être un peu trop négligée ces dernières années, les consommateurs, les usagers, ceux qui ont besoin du téléphone, de l'Internet, de la télévision, nous tous, les résidents, les entreprises de la Principauté. Il est vrai que – et nous l'avons constaté encore ces derniers mois en écoutant les résidents de la Principauté – là, il y a des progrès à faire sur la diversité des offres, sur la qualité des services et sur les prix pratiqués. Il est vrai que nous sommes depuis maintenant 7 mois dans une discussion constructive avec le Gouvernement et les dirigeants de Monaco Telecom, fidèles aux engagements que nous avons pris, qui sont clairement écrits dans le projet que nous avons soumis aux Monégasques et qu'ils ont choisi par leur vote.

Donc, nous y travaillons. J'en ai rappelé les quelques grandes lignes tout à l'heure, mais nous n'avons pas encore vu de résultats concrets, et cela peut expliquer ce soir un certain nombre d'interventions, parce que les discussions, c'est bien, mais maintenant la mise en œuvre des mesures, c'est mieux.

Donc, nous attendons concrètement la suppression de la facturation papier, actuellement à 10 € pour les plus de 60 ans, nous attendons la création, vous l'avez dit pour novembre, de ce forfait à 4,99 €, si ma mémoire est bonne, pour les jeunes qui auront un mobile à un prix très très intéressant et, surtout, on nous dit début 2019, nous attendons la diversification de l'offre *Triple play* et une offre d'entrée de gamme à un prix compétitif. Nous sommes autour de 60 €, mais, Monsieur JULIEN vous allez le préciser, vous connaissez beaucoup mieux que moi ce sujet, nous devons passer à moins de 40 €, c'est ce que nous demandons, voire davantage.

Nous serons en effet pleinement satisfaits, Monsieur le Ministre, lorsque nous commencerons et vous le comprenez, à voir concrètement les mesures mises en œuvre.

Monsieur le Président de la Commission du Numérique.

M. Franck JULIEN.- Je voudrais juste apporter un complément à mon propos par rapport à la réflexion qui a été faite par Monsieur le Ministre d'Etat.

Je parlais de désengagement de l'Etat par rapport

à son rôle de régulation. Lorsqu'il y a un monopole, c'est normal qu'il y ait une régulation, mais lorsqu'il y a une concurrence biaisée, c'est aussi normal qu'il y ait une régulation. Lorsque Monaco Telecom, dans ses offres mobiles, a un avantage concurrentiel, c'est qu'il peut les *bundles* par rapport aux offres *triple play*. Or, les concurrents au mobile, que ce soit Orange, SFR, Bouygues ou Free, eux ne peuvent pas faire ces *bundles* donc il y a un avantage concurrentiel de la part de Monaco Telecom et c'est pour cela que je dis que l'Etat ne doit pas se désengager de son rôle de régulation sur la partie mobile. Or c'est exactement ce qui nous a été proposé dans le futur plan industriel et je trouve que ce serait une erreur de l'Etat d'entrer dans cette voie. Pour autant, je ne remets pas du tout en cause, ni l'implication, ni le travail qui sont fournis pas vos services.

M. le Président.- Parfait, nous attendons des résultats.

Je rappelle aussi que le monopole n'est pas éternel et que pour que le Conseil National, qui est très sceptique sur le principe des monopoles, y compris en matière de télécom, puisse accepter qu'il soit renouvelé et bien nous attendons une amélioration importante des services, des prix, du rapport qualité/prix et que ce troisième partenaire, donc le consommateur, l'usager, soit davantage défendu par l'Etat qu'il ne l'a été les années précédentes.

Voilà tous les enjeux des prochains mois. Nous avons bien dit que le monopole ne pourrait pas être renouvelé, s'il n'y avait pas des mesures nouvelles, importantes, visibles et perceptibles, par les usagers de Monaco Telecom.

Monsieur le Secrétaire Général, nous poursuivons.

M. le Secrétaire Général.- Nous passons à :

Pari Mutuel Urbain -Loto

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

La SAM des Ports

M. le Président.- Sur cette ligne j'ai vu deux mains se lever.

Madame AMORATTI-BLANC et Mlle GRISOUL.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

Je voudrais intervenir sur la ligne « Port de Vintimille » parce qu'il me semble bien, comme pour d'autres dossiers, que le Conseil National avait été en son temps informé mais seulement après coup de cette acquisition. Et je voudrais savoir où en est-on au niveau opérationnel ? Je passe régulièrement vers Vintimille dans cette zone, je n'ai pas l'impression de voir des travaux en cours, donc je souhaiterais savoir ce qu'il en est de l'activité opérationnelle.

M. le Président.- C'est Madame le Directeur du Budget qui va répondre, qui est Administrateur d'Etat.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et Trésor.-* Je suis Administrateur de la SMIP, de la Société Monégasque Internationale Portuaire.

M. le Président.- Donc, vous connaissez bien le dossier.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et Trésor.-* Un point régulier est fait sur ce chantier en Conseil d'Administration, il y en a un demain d'ailleurs. Concernant les travaux, je peux vous dire que nous avons été sur place cet été, ils avancent très régulièrement et il nous a été confirmé que le rythme prévu en matière de calendrier était à ce jour parfaitement tenu.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Alors quel est le calendrier ?

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et Trésor.-* Le port ne sera pas livré avant un an et demi, deux ans environ. Il faut finaliser l'ensemble des travaux et ce sont des travaux très longs et très importants.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Livraison donc en 2020 ?

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et Trésor.-* Environ 1^{er} semestre 2020, oui.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'accord, très bien. Et vous pourrez nous tenir informés régulièrement de l'avancée des travaux ? Je vous remercie.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et Trésor.* - Oui, bien sûr. C'est ce que l'on fait d'ailleurs dans le cadre de la Commission de Placement des Fonds où l'on tient régulièrement informé les représentants du Conseil National de l'avancement de ces travaux.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Mademoiselle GRISOUL.

Mlle Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Une ordonnance souveraine dédiée à la prévention de la pollution de l'atmosphère par les navires a été publiée. Elle intègre notamment une obligation d'utiliser un carburant moins polluant ou à posséder un dispositif de traitement des fumées en circuit fermé.

Sous quels délais vont être appliquées ces nouvelles mesures ? Quelles seront les sanctions appliquées ? Le carburant vendu en Principauté respecte-t-il les nouvelles obligations de teneur maximale en soufre ?

Enfin, certains ports de France, de Suède, de Chine, de Californie, se sont équipés d'un dispositif permettant aux paquebots de se brancher aux réseaux électriques des ports. Pourquoi pas Monaco ? Vous nous avez indiqué les difficultés techniques qui empêchent le raccordement des navires pour s'alimenter en électricité. Avez-vous eu des avancées sur ce point ?

Merci.

M. le Président.- Nous écoutons Madame GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, qui est responsable de ce dossier au sein du Gouvernement.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Effectivement, il y a une ordonnance qui est sortie cet été sur la prévention de la pollution de l'atmosphère par les navires, c'est une ordonnance qui a été prise pour compléter certaines dispositions du Code de la mer et qui oblige, comme vous le dites, les navires à utiliser un carburant limité à 0,1 % de soufre. Il y a également

une autre mesure qui est prise dans cette ordonnance, c'est d'installer des tours de lavage des fumées à circuit fermé, ce qu'on appelle les fameux scrubbers, et ce à quai autant que dans les eaux monégasques. Il existe des mesures de contrôles ponctuels, comme je vous l'avais déjà indiqué, des mesures surprises, la Direction de la Police Maritime et la Direction des Affaires Maritimes vont contrôler ponctuellement certains bateaux, sachant que les navires de pêche et de plaisance ne sont pas concernés et que les navires qui participent au chantier de l'extension en mer respectent cette interdiction. Ce sont des mesures ponctuelles avec des amendes à la clef.

Mlle Marine GRISOUL.- Et quel est le montant des amendes ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Je ne sais plus, mais je pourrai vous donner le montant des amendes la prochaine fois.

Mlle Marine GRISOUL.- Oui, il faudrait connaître les montants réels, voir s'ils sont élevés ou pas. Si on pouvait avoir les informations, merci.

Ensuite, au niveau de la teneur maximale en soufre, est-ce que vous m'avez répondu pour la qualité du carburant ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - 0,1 %.

Mlle Marine GRISOUL.- Ça ce sont les normes qui sont données mais est-ce que le fioul que l'on vend à Monaco respecte ces teneurs ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Les navires de croisière qui viennent ici ne se fournissent pas à Monaco.

Mlle Marine GRISOUL.- Ils ne rechargent pas en fioul à Monaco ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Non. Dans

l'Arrêté Ministériel il est bien indiqué que la teneur en soufre est limitée à 0,1 %.

Mlle Marine GRISOUL.- Cela concerne le fioul qui est dans les bateaux, mais je m'interrogeais sur la qualité du fioul qui est vendu sur Monaco.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je sais qu'ils ne s'approvisionnent pas à la pompe qui est à Monaco et comme ces normes ne s'appliquent pas aux bateaux de plaisance...

Mlle Marine GRISOUL.- ... Et au niveau des branchements électriques ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Au niveau des branchements électriques, comme je vous l'avais précisé, à l'heure actuelle, la plupart des navires de croisière ne sont pas équipés pour pouvoir se brancher de façon électrique au port. La Principauté de Monaco n'a pas fait pour l'instant des investissements assez importants pour que les gros navires puissent se brancher car ils ne sont pas, en grande majorité, équipés pour. Par contre, l'intégralité du port de Fontvieille a été équipée en prises électriques afin que les bateaux qui fréquentent le port puissent rester à bord et être branchés directement au port et pratiquement toutes les pannes du port Hercule sont équipées ou en passe de l'être dans un délai très proche, sachant que certains gros bateaux comme le Lady Moura qui reste en permanence en Principauté de Monaco a, lui aussi des installations électriques spécifiques importantes et il est raccordé directement sur le réseau électrique de la Principauté.

Mlle Marine GRISOUL.- On peut voir que ces dernières années il y a quand même une réflexion vis-à-vis de la pollution des bateaux, il en va de la santé publique d'autant que la Principauté de Monaco s'est engagée à réduire de 50 % l'émission de gaz à effet de serre à 2030. C'est quand même perturbant de ne pas avoir mis des mesures pour limiter la pollution des bateaux, je parle de gaz à effet de serre, mais on peut parler aussi de particules fines et cela est vraiment préoccupant. On peut voir, par exemple, lorsqu'on fait du sport sur la digue semi flottante, la pollution qui est créée par les bateaux. C'est réellement inquiétant.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est pour cela que cette ordonnance a été publiée. Nous avançons par rapport à tous les pays méditerranéens, puisque cette ordonnance est sortie en juillet et c'est pour cela également que nous avons fait obligation d'avoir des scrubbers pour les fumées des navires, plus toutes les installations électriques pour tous les bateaux qui sont de petite ou moyenne importance, qui sont à l'année dans le port Hercule et le port de Fontvieille, donc on ne peut pas dire que nous n'avons rien fait.

Mlle Marine GRISOUL.- Vous n'avez pas rien fait mais ce n'est que le début et j'espère réellement que vous n'oublierez pas le branchement électrique. Certes, cela coûte cher, je le comprends...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-*... Cela coûte cher si ce n'est pas utilisé. C'est-à-dire que nous étions prêts à faire les investissements si tous les bateaux de croisière étaient équipés et pouvaient, effectivement, se brancher. Dans ces cas-là, effectivement, vous avez raison, l'investissement important, Monaco était prêt à le faire. Faire des investissements importants pour rien...

Mlle Marine GRISOUL.- ... Le port de Marseille l'a fait et cela m'étonnerait que ce soit pour rien.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Les navires de croisière qui viennent en Principauté de Monaco ne sont pas équipés, sauf peut-être un bateau sur je ne sais combien, de ces branchements électriques. Ils n'auraient pas la capacité de se brancher. Il n'y a pas dans le port de Marseille les mêmes bateaux que dans le port de la Principauté...

Mlle Marine GRISOUL.-... Pendant 10 heures cela fait, je crois, 60 000 tonnes de CO2 qui sont créées par ce même bateau... c'est vraiment à réfléchir, la réflexion ne doit pas être fermée totalement, si c'est possible.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On a réfléchi, oui.

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- J'ai bien entendu votre réponse, Madame GRAMAGLIA, concernant les mesures qui ont été prises et je vous en remercie, parce qu'effectivement, les bateaux de croisière sont ceux qui apportent le plus de pollution.

Concernant l'approvisionnement électrique, n'était-il pas question d'un problème de puissance si les paquebots devaient se brancher à quai, même si c'est une question de compatibilité de prise. N'y avait-il pas aussi un problème de puissance ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y avait également un problème de puissance, en effet, malgré la construction du troisième poste source, vous avez raison.

M. Christophe ROBINO.- Puissance, effectivement, qui était liée en fait avec l'approvisionnement français ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait.

M. Christophe ROBINO.- Effectivement, c'est un problème qui dépasse la stricte frontière de Monaco.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait, je vous remercie de l'avoir rappelé.

M. le Président.- Donc, nous avançons. Le fioul de meilleure qualité c'est déjà bien et c'est nouveau. Cela est appliqué depuis quand ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... C'est une ordonnance du mois de juillet 2018.

M. le Président.- Très bien, depuis cet été donc. La puissance électrique, on peut espérer, effectivement que, dans l'avenir, compte tenu de la prise de conscience qu'on souhaite et qu'on encourage, elle soit augmentée conformément aux besoins. Le

Prince Albert II de Monaco est sans aucun doute un des chefs d'Etat le plus en avance et le plus impliqué dans l'alerte contre le réchauffement climatique.

On peut demander à la SEPM – je ne doute pas que ce soit possible avec les relations qu'elle a avec les autres ports de la méditerranée – aussi, d'influencer petit à petit les croisiéristes. Je pense que seule une action de tous les ports de Méditerranée, ensemble, peut être efficace et on peut espérer, à terme, que les compagnies de croisière, qui dégagent de beaux bénéfices, puissent investir dans des bateaux qui seront équipés pour protéger l'environnement et arrêter de polluer les villes où ils s'arrêtent. Donc je pense que l'investissement que nous allons faire afin que la digue soit électrifiée davantage, sera un jour ou l'autre utilisé, progressivement. Peut-être qu'il n'y aura hélas qu'1 % des bateaux aujourd'hui, mais il y en aura peut-être 10 %, espérons-le, très vite et, un jour, une majorité. En tous cas cela va dans le sens qu'on peut souhaiter.

Nous sommes tous touchés. J'ai entendu beaucoup de résidents me le dire et je sais que c'est pareil pour vous, lorsqu'un de ces bateaux arrive et lance ses fumées noires pendant des heures dans le port de Monaco, c'est particulièrement choquant et je sais que vous partagez ce sentiment.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est pour cela qu'à partir de maintenant ils ont l'obligation d'avoir des scrubbers, donc cela devrait réduire cette fumée.

M. le Président.- Pour cela, merci, Madame le Conseiller, merci, Monsieur le Ministre d'Etat, parce que cela fait partie de ces progrès que l'on espérait. Nous en avons parlé en Commission Plénière d'Etude tous ensemble il y a quelques mois déjà, cela permettra de conserver la pollution à l'intérieur des bateaux.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait.

M. le Président.- Et cela est opérationnel ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* L'obligation, elle, est appliquée dès la publication de l'ordonnance

souveraine, ce qui fait que les résidus des scrubbers ne seront pas rejetés en mer mais stockés à bord et ensuite déchargés dans des installations à terre.

Pour répondre à la question de Mademoiselle GRISOUL sur les sanctions inscrites dans le Code de la mer – je viens de les retrouver – c'est donc 6 mois à 1 an d'emprisonnement et des amendes allant de 18 000 € à 90 000 €.

Mlle Marine GRISOUL.- Merci beaucoup pour les informations.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je les avais déjà données la dernière fois, je m'en souviens, vous m'aviez posé la même question. Je vous remercie cela me permet de me le remémorer.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller. Des progrès incontestables ont été faits, nous avançons dans la bonne direction. Merci.

Nous pouvons continuer. Point suivant s'il vous plaît.

M. le Secrétaire Général.-

C – PRODUIT DU DOMAINE FINANCIER

M. le Président.- Qui souhaite intervenir sur le Domaine Financier ?

Monsieur LOBONO, je crois que vous souhaitez intervenir au nom de la majorité et avant le vote de ce chapitre.

M. Franck LOBONO.- Oui, Monsieur le Président, tout à fait.

La situation actuelle de pénurie de logements domaniaux, dont la majorité du Conseil National a hérité à son arrivée, est inacceptable pour nous, nous l'avons déjà dit.

Je rappelle que près de 400 familles ont formulé une demande recevable pour la prochaine Commission d'attribution, alors que seuls près de 90 appartements seront disponibles à la location.

Quand on sait qu'un immeuble prend entre 3 et 5 ans pour être réalisé, nous avons le sentiment que depuis 2013, il y a eu un vrai laxisme en matière de logement. Ce sont les Monégasques qui paient aujourd'hui, malheureusement !

Nous regrettons également le retrait par le Gouvernement de la proposition de loi n° 233. Pour le Conseil National, l'arrêt du processus législatif d'une proposition de loi est toujours un regret, d'autant plus lorsqu'elle est consensuelle et reflétait une intention louable : faire jouer à l'Etat son rôle social et non plus aux petits propriétaires comme cela leur est imposé injustement depuis trop longtemps.

En ce qui concerne le lancement du projet du Grand Ida, nous avons appris que plus aucune proposition n'avait été faite aux propriétaires de la Villa les Platanes depuis deux ans. Ce n'est évidemment pas la bonne méthode, c'est ce que les propriétaires nous ont dit.

Lorsqu'on veut obliger à une vente un propriétaire qui n'en avait pas l'intention, il est nécessaire de payer le juste prix et même un peu plus, dans la limite du raisonnable. Nous vous encourageons donc à la concrétisation de cet achat dans les meilleurs délais, faute de quoi nous serons contraints de voter une loi d'expropriation, avant la fin de l'année.

En ce qui concerne le lancement de l'opération Testimonio III qui permettra de réaliser jusqu'à 250 logements domaniaux, nous sommes dans l'attente d'un projet de loi d'expropriation qui permettra, là encore, faute d'accord à l'amiable, de faire valoir l'intérêt général pour démarrer ce grand chantier d'utilité publique.

L'utilisation de l'expropriation pour cause d'utilité publique est le recours ultime pour défendre l'intérêt général, quand l'Etat est pris en otage face à des demandes extravagantes et peu scrupuleuses, qui peuvent empêcher le lancement de ces projets d'importance nationale.

Le Gouvernement a montré depuis nos séances privées une certaine inflexion dans sa politique en faveur du logement.

Des efforts ont été enfin enclenchés :

- Les plafonds de l'ANL seront enfin révisés,
- la commission d'agence et la caution pour les Monégasques contraints de se loger dans le secteur libre seront enfin prises en charge par l'Etat,

- les points d'antériorité entre deux attributions dans les Domaines, espacées de moins d'une année, seront enfin pris en compte...

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous laisse terminer sur cet important sujet.

M. Franck LOBONO.- Merci, je crois que c'est important.

Si ces annonces vont enfin dans le bon sens, force est de constater aujourd'hui que ces intentions ne sont pas encore traduites dans les faits.

C'est pourquoi en l'état, la majorité ne peut se prononcer en faveur de ce chapitre, au titre du Domaine Immobilier. Bien sûr, il ne s'agit pas d'un vote contre les différents types de recettes du Domaine de l'Etat, mais bien la manifestation de notre volonté que le logement, au-delà des discours, devienne réellement la priorité absolue du Gouvernement, en systématisant les bonnes méthodes et en changeant les réflexes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je rappelle à ceux qui nous écoutent que vous entendez la sonnerie parce que nous avons des règles de trois minutes de temps de parole par Conseiller National, sur une ligne budgétaire.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Dix-huit avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes pour ? Deux votes pour.

Le chapitre premier est rejeté

(Rejeté ;

(Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI,

Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Marie-Noëlle GIBELLI, Mlle Marine GRISOU, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent contre ; MM. Jean-Louis GRINDA et Jacques RIT votent pour).

Vous souhaitez vous exprimer sur le vote Monsieur GRINDA ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, désolé de le faire au pied levé, je ne m'attendais pas à la réflexion du Président, tout à fait légitime, mais permettez-moi, mes chers collègues, de vous faire remarquer quand même, si j'ose dire, l'absurdité de tout ceci.

Je vais revenir sur ma vieille antenne. Nous n'avons pas d'amendement budgétaire, vous allez voter le budget, vous avez voté contre ce chapitre, cela ne sert donc à rien. Vous venez de faire une parfaite démonstration que ce pays et cette démocratie a besoin de l'amendement budgétaire.

Merci.

M. le Président.- Alors, je vous laisse seul responsable de votre déclaration. Cela ne servirait à rien ! Je crois que lorsque le Conseil National à la quasi-unanimité, moins deux voix, refuse une ligne par geste politique fort et public, cela a un sens. Cela a une grande signification et moi je suis beaucoup plus optimiste que vous. Je pense que le Gouvernement est tout à fait à l'écoute de ce type de vote et, je le souhaite, vous le verrez dans les prochaines semaines et les prochains mois, ce type de vote permettra, effectivement, d'accélérer les constructions et de remettre le logement au cœur des priorités de l'Etat.

Je prends le pari. Nous verrons qui a raison.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous remercie de continuer, puisque le premier chapitre a donc été rejeté.

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 2 - Produits & Recettes des Services Administratifs**

012.101	- Force publique: prestations	600
012.102	- Sûreté publique: prestations,,.....	1.113.500
012.103	- Musée d'anthropologie prehist.....	32.000
012.104	- Commerce & industrie-brevets	2.991.000
012.105	- Domaines: produits divers	283.000
012.106	- D.E.E.U. - Redevances	67.000
012.108	- Serv.Judiciair.-Droits chancel.....	47.600
012.110	- Autres recettes.....	2.928.400
012.111	- Action sanit.& Sociale prest.....	194.500
012.112	- Education nationale-prod.Div.....	549.300
012.113	- Service de la circulation	5.800.000
012.115	- Droits de greffe.....	280.000
012.116	- Aviation civile-héliport mco.....	596.200
012.118	- Interv.Pub.Trop perçu sur subv	3.248.900
012.119	- Sûreté publique- p.v./ Alarmes	1.400.000
012.120	- Activités des détenus.....	300
012.123	- Rems.Par ets privés et divers	7.239.000
012.124	- Expositions & foires.....	125.000
012.126	- Théâtre des variétés	4.000
012.128	- Recettes ressources numériques	210.500
012.130	- Monte-Carlo festival	61.000
012.132	- Assurances foires prospection.....	6000
012.133	- Tourisme - recettes diverses	95.000
012.135	- Auditorium Rainier III.....	107.200
012.137	- Foyer de l'enfance	78.200
012.138	- Héliport - carburant	960.000
012.139	- Refact.Contrôles réseaux radio.....	50.000
012.300	- Direction informatique	83.800
012.450	- Musée du timbre & des monnaies (cf annexe p65).....	582.000
012.500	- Stade Louis II (cf annexe p66).....	6.284.000
012.602	- Droits divers.....	510.000
012.606	- Garages à bateaux	180.000
Total du chapitre 2		<u><u>36.108.000</u></u>

M. le Président.- Qui souhaite prendre la parole ?
Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je saisis l'opportunité que me donne la recette supplémentaire de l'article 012.102 concernant les prestations de la Sûreté Publique pour faire mon intervention.

Lors de précédentes Commissions Plénières d'Etude, nous évoquions le fait qu'il n'y a pas suffisamment de contrôleurs du bruit que font les nombreux chantiers. Trois postes sont pourvus sur les quatre qui existent à l'heure actuelle au sein des services administratifs, et le Gouvernement nous a indiqué que les personnels concernés ont plusieurs missions qui ne leur permettent pas de se dédier pleinement à ce contrôle. De plus, il faut ajouter que le nombre de personnes affectées à cette tâche apparaît très insuffisant par rapport à la quantité de chantiers en cours. Pourquoi alors, dans le Budget Rectificatif, n'y a-t-il pas une ligne dédiée à des créations de postes, en vue d'augmenter ces effectifs ? Il faut un personnel plus important pour couvrir l'amplitude horaire des chantiers et contrôler le nombre croissant de ceux-ci.

Sachez, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, que le Conseil National est tout disposé à vous accorder les crédits nécessaires à des créations de postes de contrôleur du bruit, dans un souci que vous partagez, j'en suis sûre, avec nous, le souci d'améliorer le bien-être des habitants de Monaco.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président.- Eventuellement je prends d'autres interventions sur ce chapitre 2, avant d'écouter la réponse du Gouvernement.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Brièvement, je m'associe pleinement aux propos qui viennent d'être dits. Bravo !

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe-ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ecoutez, effectivement, les contrôleurs de la Direction de

la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (DPUM) sont quatre et ont du mal à contrôler tous les chantiers avec l'amplitude horaire. Il faudrait que l'on trouve une manière de travailler différente ou que l'on augmente les effectifs, vous avez raison. Nous nous sommes rapprochés du Département de l'Intérieur afin de voir comment instaurer une collaboration active entre la Sûreté, nos contrôleurs et d'autres Services de mon Département qui sont dans la rue assez fréquemment, pour essayer de mettre au point une sorte de brigade de contrôle plus efficiente. Les renforts, effectivement, sont les bienvenus.

Nous essayons de travailler différemment, en plus grande concertation avec la Sûreté Publique donc on devrait arriver à contrôler un peu mieux ces chantiers qui débordent sur les horaires ou sur les bruits. On parle surtout au niveau des horaires parce que les bruits en eux-mêmes, dans les heures de chantier, sont surveillés par des capteurs, par la Direction de l'Environnement. Il y a en effet un système de contrôle mis en place, mais le problème est surtout lorsqu'ils ne respectent pas les horaires, lorsqu'ils dépassent les horaires, et c'est dans cette amplitude horaire qu'il n'y a pas tout le temps du personnel à disposition pour effectuer tous ces contrôles. Mais nous sommes en train de réfléchir en interne pour voir comment on peut repositionner certains postes afin d'arriver à être plus efficient.

Mme Michèle DITLOT.- Je compte sur vous et je vous remercie.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie, Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Madame GRAMAGLIA.

Je me permets de rebondir puisque c'est une des demandes qu'on a déjà formulées à plusieurs reprises s'agissant de la Brigade de circulation. Effectivement, nous avons demandé que cette brigade puisse, lorsqu'elle n'était pas mobilisée sur les points noirs du trafic, vous aider à contrôler, justement, peut-être les chantiers ou le bruit de certains véhicules...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe-ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Le bruit des véhicules, ce n'est pas du ressort de mes services.

M. Fabrice NOTARI.- Mais cela pourrait être une mission de cette brigade un peu plus généralisée. Alors vous nous avez promis une dizaine de postes, Monsieur le Conseiller, pour le prochain budget, comment allez-vous procéder pour former ces personnes parce que vous nous avez expliqué en séance privée que cela allait être assez long pour les former et donc, en attendant, comment ces personnels vont-ils intervenir sur la voie publique ? Par ailleurs, quelles sont les missions que vous avez assignées à ces personnes-là, aujourd'hui ?

M. le Président.- Il s'agit d'agents de la Sûreté Publique, c'est ce que nous a dit le Ministre d'Etat dans son discours l'autre soir, il s'agit bien de policiers.

M. Fabrice NOTARI.- En fait, il y a les deux aspects. Il y a le contrôle général fait par un Département et par ailleurs le contrôle fait par un autre Département, donc si les missions pouvaient se croiser éventuellement, ce serait une bonne chose pour tout le monde.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, puisqu'il s'agit bien de mission, pour les policiers, pour les 10 postes.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, effectivement, je confirme l'embauche en 2019 de 10 postes supplémentaires, en plus des postes dont on a besoin pour le plan Sûreté 2020 et, bien évidemment, comme ce sont des policiers, ils seront d'abord recrutés selon le process habituel de recrutement et de formation des agents de police de la Principauté de Monaco qui est un concours relativement sélectif puisque, comme je l'avais indiqué en séance privée, lors du dernier concours de recrutement des agents de police, pour 18 postes mis initialement à l'ouverture, on a eu 88 candidatures et, en définitive, après sélection autant sur les épreuves physiques que sur des épreuves écrites, nous avons retenu une trentaine de personnes qui, ensuite, ont fait l'objet de la poursuite du concours, notamment, avec des épreuves orales. On a recruté *in fine* avec les listes complémentaires, 24 agents de police. Donc, on voit avec le ratio 24 agents de police pour 88 candidats, que nous avons un concours sélectif.

Deuxièmement, lorsque les policiers sont recrutés, l'école de police démarre un peu comme les années

scolaires, au mois de septembre et il y a quasiment deux années de formation. Une année théorique avec un certain nombre de cours sur les Institutions, sur la déontologie, sur l'ensemble des procédures et puis, au fur et à mesure de la formation, une mise sur le terrain pour passer de l'école à, également, l'école sur le terrain. Nous avons des agents stagiaires qui commencent à être utilisés un peu plus pleinement sur la voie publique au bout d'environ 15 mois de formation. Voilà le process classique pour le recrutement des agents de police. C'est un processus qui peut paraître relativement long mais qui est aussi le gage de la qualité de nos agents de police sur le terrain et dans l'ensemble des missions qui sont les leurs. Ces missions, je le rappelle, j'avais eu l'occasion également de l'indiquer, ce sont des missions qui sont assez diversifiées dans laquelle la polyvalence est importante parce que nos agents, au fil du temps, au fil de la journée, au fil des semaines, au fil des mois au fil aussi de leur carrière, ne font pas tout le temps la même tâche parce que d'abord il y a une amplitude horaire qui est à pouvoir prendre en compte, la Sûreté Publique fonctionne 365 jours par an, parfois même 366, parce que nous avons des années bissextiles et 24/24 heures et dans l'ensemble des missions qui sont les leurs. Alors, bien évidemment, le nombre de personnel simultanément présent évolue en fonction des besoins et en fonction des événements phase nocturne ou phase diurne, périodes de pointe ou de manifestations, donc c'est une gestion qui est assez complexe à réguler et à mettre en œuvre. Nous avons aussi besoin de cette polyvalence qui est excessivement importante parce que c'est un gage de motivation des agents de police, de maintien de leur engagement au fil de l'année et, également, de performance et d'action sur le terrain. Je crois que, globalement, la Sûreté Publique est appréciée de la population, elle est présente, elle répond à un certain nombre de missions qui sont des missions d'accueil mais également de contrôle, de vérification, d'accompagnement, il y a énormément d'actions – je le redis également publiquement puisque j'avais eu l'occasion de l'indiquer en séance privée – d'actions préventives puisque la prévention est un élément excessivement fort de la politique de sécurité de la Principauté. Tout ceci mérite que la formation de nos agents de police soit complète pour permettre cette polyvalence et cette action de prévention.

Pour les agents que nous allons recruter l'année prochaine, nous aurons le même processus. C'est quelque chose qui est important pour la cohérence des missions et la polyvalence que l'on doit maintenir de notre Sûreté Publique.

M. le Président.- « *Sans la liberté de blâmer il n'est point d'éloge flatteur* », vous connaissez cette citation de BEAUMARCHAIS ? Le Conseil National est dans son rôle lorsqu'il exprime des critiques. Il est le porte-parole des résidents et des Monégasques, mais il est encore plus heureux lorsqu'il peut faire un compliment pour souligner une action positive du Gouvernement et une décision constructive. Donc, nous l'avons dit avant-hier soir et je le redis volontiers, nous sommes globalement satisfaits de ces 10 postes supplémentaires annoncés par le Ministre d'Etat, pour les recrutements au sein de la Sûreté Publique, dès l'année prochaine. C'est une des garanties que cette mesure, qui consiste à placer des policiers aux heures de pointe sur les carrefours les plus difficiles, là où il y a le plus de problèmes de circulation, sera pérenne et sera prolongée et j'espère définitivement tous les matins et à toutes les sorties d'école et de bureau en fin d'après-midi. Donc, c'est une bonne décision qui a été prise et on le dit et le redit ce soir.

Pour les quatre contrôleurs des chantiers, c'était la question d'origine de Mme DITLOT, cela fait de nombreuses années que l'on n'a pas augmenté les effectifs. Vous conviendrez avec moi – Monsieur GRINDA s'est associé aussi à cette remarque – que franchement, compte tenu du nombre de chantiers, de l'amplitude horaire des chantiers, même si nous attendons un arrêté ministériel qui, c'est vrai, les limitera, les interdira les week-ends et la nuit mais cela reste –quand même encore de 7 heures 30/8 heures du matin à la fin de la journée – encore très long. Je crois franchement, si on veut vraiment vérifier d'ailleurs que les arrêtés ministériels que vous nous avez annoncés soient véritablement appliqués, qu'il faut quand même se donner les moyens, Monsieur le Ministre, de pouvoir vérifier sur le terrain et, éventuellement, bien sûr, de sanctionner les chantiers qui ne respecteraient pas les arrêtés ministériels que vous nous avez annoncés pour le mois d'octobre. Je pense sincèrement que quatre postes ce n'est pas possible, ce n'est pas suffisant. Nous en reparlerons au Primitif 2019, mais on vous demande de bien vouloir regarder le nombre de ces contrôleurs et, sans doute, pour qu'ils soient efficaces, d'augmenter leur nombre de manière assez conséquente – je ne crois pas en effet que ce soit un poste de plus qu'il faille, si on veut être efficace, Madame le Conseiller –.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- J'entends bien et vraiment je m'associe à ces remarques.

La façon dont le Gouvernement travaille, c'est évidemment, dans un esprit où il faut gérer l'immédiat et le très long terme. Vous savez que chaque fois qu'on recrute un fonctionnaire ce n'est pas quelqu'un qu'on prend pour un an, deux ans ou trois ans, c'est quelqu'un qu'on prend pour 60, 70 ans, qu'on paie 30, 35 ans dans la Fonction Publique et puis une trentaine d'années de retraite.

Or, que nous dit l'état du monde ? Et je ne veux pas vous inquiéter plus que ça, mais nous ne sommes pas dans une situation où tout va bien. Nous sommes dans une situation où des personnes comme Nouriel ROUBINI, qui avait annoncé la crise de 2008, nous parle de la montagne des dettes, de l'incapacité des Etats de relancer l'économie, de l'incapacité des Etats de faire de la relance monétaire, des mouvements populistes qui arrivent et qui ne permettront plus de sauver, sur des bases fiscales, le système financier. Tout ceci est particulièrement inquiétant, au point qu'une explosion, une étincelle quelque part sur cette planète – et cela peut être du côté du Moyen Orient sur le pétrole, et la crise qu'on lui prévoit en 2020 – aura des effets à la fois plus sévères et plus longs que ce que nous avons connu en 2008. Je ne dis pas cela pour vous inquiéter particulièrement, nous ne sommes pas une île, vous le savez comme moi, Monaco n'est pas une île, nous ne sommes pas en dehors du monde, nous devons aussi prendre en compte cet environnement international particulièrement volatil et nous ne pouvons pas, dans ce contexte, à la fois parce qu'une personne c'est 60 ans et parce que la situation internationale n'est pas à ce point-là rassurante, nous engager – et vraiment je le regrette parce qu'effectivement ce serait bien de mettre 5 ou 10 personnes de plus –. Nous continuons à être dans une vision, je le reconnais, un peu malthusienne, de l'augmentation des effectifs de la Fonction Publique parce que cela a un coût dans un environnement international dont le Gouvernement estime qu'il n'est pas suffisamment clair pour pouvoir prendre des risques à vingt ans. On profite des excédents que nous avons aujourd'hui, nous espérons que ces excédents seront là longtemps, nous ne sommes absolument pas sûrs qu'ils le seront effectivement toujours.

Donc, nous avons aussi ces contraintes, j'entends vos demandes, on les partage vraiment très largement et Mme GRAMAGLIA vous a dit à plusieurs reprises qu'elle était dans un besoin de personnel et on va faire en sorte, en travaillant sur les méthodes, en travaillant sur la réorganisation du fonctionnement global, essayer de lui donner satisfaction.

La réponse aux demandes que vous soulevez et qui sont, encore une fois, légitimes n'est pas forcément plus de fonctionnaires. Il faut trouver, ensemble, d'autres façons de répondre à tout cela.

M. le Président.- Je vous laisse parler, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, j'ai quelques mots à dire aussi ensuite.

Nous vous écoutons, Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réflexion. Moi ce que je vois à Monaco, c'est que depuis 2012, les résultats sont excédentaires. Cette année, les résultats vont être encore au-delà, l'année prochaine, lorsqu'on regarde le Budget Primitif 2019, que j'ai commencé à parcourir puisque nous sommes en ce moment sur le Budget Rectificatif, annonce aussi une année qui va être très bonne.

On parle aujourd'hui de quatre contrôleurs. Il y en a un d'entre eux qui, je crois, est régulièrement malade donc on parle de trois contrôleurs. Je crois qu'il faut être pragmatique et c'est l'approche de la majorité, on a vraiment cet équilibre à avoir entre les recettes et les dépenses et on vous aidera toujours à trouver des solutions pour avoir toujours plus de recettes. Mais là, j'ai envie de dire, c'est une situation critique. Peut-être pas cinq contrôleurs, mais en prévoir déjà deux l'année prochaine, je pense que ce serait vraiment utile, cela permettrait peut-être d'éviter certaines catastrophes, donc indirectement avoir des coûts peut-être que l'on a eus ces derniers mois.

Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Moi ce que je voulais dire va dans votre sens. On peut comprendre, bien sûr, Monsieur le Ministre, votre raisonnement général théorique et parfaitement légitime que l'on partage d'ailleurs, la prudence est toujours mère de sûreté.... Bien sûr qu'il peut arriver le pire, Dieu merci le pire n'est jamais certain et Dieu merci ce pays a un modèle économique et social plus performant que beaucoup d'autres et depuis 2012 nous avons des excédents budgétaires importants. Cette année – une information en plein examen du budget – nous avons reçu l'état des recettes de l'Etat à la fin du mois d'août. Nous sommes à + 8 % par rapport à l'année 2017 à la même période. Donc, + 8 % de recettes du budget de l'Etat. Nous votons ce soir un budget avec

un peu moins de 10 M€ d'excédents inscrits et 41 M€ d'achats au Fonds de Réserve inscrits, c'est-à-dire des excédents que l'on transforme, et c'est une bonne chose, en achat par le budget de biens immobiliers au Fonds de Réserve. On en reparlera tout à l'heure sur les lignes concernées mais cela va en partie dans le sens qu'on attendait, c'est-à-dire on inscrit dans le budget les achats d'appartements que nous faisons au Fonds, dans un souci de transparence, et de faire voter par la représentation nationale l'ensemble des dépenses de l'Etat. Sur les dernières années on exécute environ 93 % de nos dépenses. Nous avons donc un budget d'environ 1,3 milliard que nous allons voter vendredi, ce qui veut dire, en gros, qu'il y a 7 % de dépenses actuellement inscrites qu'on n'exécutera pas, parce qu'il y a notamment des décalages dans les travaux, parce que dans l'Administration on ne remplace pas tout de suite un départ, donc il y a plusieurs mois, parfois, où le poste n'est pas pourvu, donc on fait des économies sur les traitements des fonctionnaires et agents de l'Etat, ce qui veut dire que 90 M€ environ vont s'ajouter à ces résultats à la fin de l'année, parce qu'on n'aura pas dépensé 7 % des dépenses qu'on va voter.

Monsieur le Ministre, nous sommes sur un sujet fondamental pour la population. Il y a, de mémoire, 4 000 fonctionnaires et agents de l'Etat, nous sommes sur un sujet fondamental, vous l'entendez comme nous, d'ailleurs vous nous l'avez dit dans votre déclaration. Il y a un profond malaise en ville, les résidents ressentent profondément la dégradation de leur qualité de vie, les nuisances sonores, on l'a tous dit, tous les élus, les deux minorités comprises. Vous nous annoncez, on s'en réjouit, des arrêtés ministériels pour mieux contrôler les horaires, interdire les dérogations de nuit, de week-ends par exemple, pour mieux contrôler les nuisances sonores. Il y a des mesures à prendre pour imposer des chantiers moins bruyants à Monaco, mais si on fait tout cela et que nous n'avons que quatre contrôleurs, avec les vacances et les huit heures de travail par jour, cela veut dire qu'il y en aura deux peut-être présents sur le terrain... Comment va-t-on contrôler que les mesures que vous allez édicter soient respectées et comment va-t-on sanctionner ceux qui ne vont pas les respecter ? Je pense que, tout en partageant votre analyse générale, vous pouvez tout à fait imaginer quelques postes de plus sur 1,3 milliard du budget pour contrôler et garantir aux résidents qu'il y aura, effectivement, très concrètement, une amélioration, dans les faits, de leur qualité de vie et une diminution des nuisances sonores.

Donc, on en reparle au Budget Primitif, mais je crois quand même qu'il est très raisonnable, de la part du Conseil National, de le demander.

Monsieur GRINDA, vous souhaitez intervenir ?

M. Jean-Louis GRINDA.- On a bien compris, vous l'avez dit, Président, que c'était un souci de tout le monde ici, depuis des années et des années. Je m'en suis fait l'écho lorsque j'étais Président de la Commission de l'Environnement, à de nombreuses reprises, j'ai fait des interventions dans la presse et tout cela était suivi et je sais bien que le Gouvernement partage ce souci, vous l'avez dit, Monsieur le Ministre d'Etat.

De la même façon, je partage tout à fait vos inquiétudes quant à l'avenir. Je ne suis pas l'optimiste béat, c'est le moins que l'on puisse dire, je crois que nous devons, effectivement, grâce au Fonds de Réserve Constitutionnel, augmenter nos réserves le plus possible, ne pas dilapider nos fonds. Maintenant, c'est vrai, nous sommes tous d'accord sur le sujet, il faut faire quelque chose.

Alors, je vous pose une question et peut-être est-elle absolument absurde ou inepte, vous me le direz, je ne me vexerai pas, bien évidemment, mais pourquoi ne transfère-t-on pas cela au privé ? Pourquoi est-ce qu'on ne transfère pas ces contrôles et ainsi, on ne s'enferme pas pour 70 ans avec des agents et on a quand même une brigade ? Je ne sais pas comment juridiquement cela est possible, mais il faut qu'on fasse quelque chose. Je suis bien d'accord avec vous, moi je suis ici tenant d'une orthodoxie de grande prudence surtout avec la présidence que vous avez bien voulu me confier à la majorité, je prône pour un maximum de bénéfices de l'Etat qui vont abonder le Fonds de Réserve Constitutionnel car c'est cela qui va nous permettre de nous sauver des crises futures, ne le perdez pas de vue. Si nous avons bien tenu le coup en 2008 et les années suivantes c'est parce que nous avions ce travail qui avait été fait par nos aînés et cela est une vérité. Certes, les chiffres sont bons mais nous devons engranger.

Je voudrais une réponse : est-ce qu'on peut transférer au privé, ce qui satisferait tout le monde ? Tout ce qui nous intéresse c'est que ces brigades existent et soient efficaces et là, tout le monde pourra se retrouver d'accord.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous souhaitez répondre ?

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas du tout une réflexion inepte, Monsieur GRINDA, c'est une piste, on peut y penser, effectivement, parce que cela nous permettrait d'être ponctuel, parce que, encore une fois, il ne faudrait pas qu'on se méprenne sur l'augmentation de nos recettes. De quelle façon ces recettes sont-elles structurées ? Elles sont structurées sur la base de plus d'arrivées de personnes aisées en Principauté. C'est la réalité de notre modèle économique et social. C'est effectivement l'arrivée extérieure, d'un flux extérieur, qui contribue à augmenter nos recettes. Ces arrivées, si vous regardez leurs origines, elles sont liées à la réforme du statut de Non-dom, de non-domicilié fiscal en Grande Bretagne, lié à la situation du brexit et à un certain nombre de tensions au Moyen Orient. Voilà à peu près les trois sources d'arrivées de personnes aisées en Principauté. Est-ce que cela va durer ? On n'en sait rien. S'il y a une sortie du brexit, le 17 octobre on va le savoir, s'il y a un accord sur le brexit qui se pose dans des conditions différentes de celles qu'on a imaginées, et je suis désolé de ces conditions de géopolitique mais cela fait aussi partie des réflexions du Gouvernement dans les calculs, ou en tous les cas dans les arbitrages. Si le 17 octobre prochain on se retrouve dans une situation où, effectivement, comme ça a l'air de se dessiner, il y a un accord de libre-échange entre l'Union Européenne et la Grande Bretagne, cela aura plusieurs effets indirects, d'ailleurs j'en ai parlé à Monsieur BREZZO, sur notre propre négociation, mais surtout possiblement une façon indirecte de rassurer les personnes qui, aujourd'hui, partent de la Grande Bretagne et qui pourraient y rester et ces personnes-là ont, dans les derniers mois, augmenté nos recettes. Donc, là, il y a une petite incertitude. Est-ce que le Moyen Orient irait mieux ? Je ne suis pas sûr. Donc je pense que là, nous pouvons peut-être continuer à espérer profiter d'une situation qui se dégrade, mais Monaco ne doit pas non plus se réjouir de cette instabilité du monde. Nous n'avons pas pour vocation non plus à accueillir les désordres de la planète. Donc nous avons aussi à nous structurer sur des recettes qui soient le produit aussi de notre économie et pas simplement de la consommation des riches, d'où le travail considérable que nous faisons avec M. CASTELLINI. Il se trouve que les recettes fiscales ayant diminué en France pour l'impôt sur les sociétés, elles vont diminuer aussi en Principauté, mais ces recettes-là, ces recettes internes au travail de la Principauté qui représentent pour l'instant à peine 20 % des recettes, sont tout aussi importantes et, notre intérêt à nous, ce n'est certainement pas de dépendre uniquement de la consommation des personnes les plus aisées qui

viennent s'installer en Principauté.

Nous avons absolument besoin de développer un modèle économique qui soit interne à la Principauté et, là-dessus, nous y travaillons.

En résumé, nous sommes dans une situation effectivement assez satisfaisante, Monsieur SEYDOUX, c'est vrai. Pour combien de temps ? C'est difficile à dire tant que nous n'aurons pas été capables de mieux équilibrer dans nos recettes ce qui est de l'impôt généré par le travail et par l'économie monégasque de ce qui est de la consommation des personnes les plus aisées qui viennent s'installer à Monaco.

Donc, nous travaillons sur cet arbitrage et on va regarder votre idée, parce que cela est peut-être une possibilité de répondre à cette demande qui est absolument essentielle. Je crois, comme vous, que nous avons besoin de renforcer les contrôles pour s'assurer que ces éléments de bruit dont vous parlez, pour ces éléments qui sont liés à la circulation et M. CELLARIO vous a expliqué en quoi ce n'était pas simplement un problème de 10 agents supplémentaires, mais on y travaille, on y réfléchit, on prend en compte tout cela. Le Gouvernement a le même souci que vous, d'améliorer l'intérêt général de ceux qui vivent ici, Monégasques et résidents, afin que tout le monde retrouve un certain plaisir, actuellement battu en brèche, à vivre en Principauté.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Juste une précision, bien que je trouve votre idée excellente, qui mérite d'être travaillée, je rappelle que les contrôleurs sont des personnes assermentées et je ne sais pas si on peut assermenter des privés. Mais cela mérite d'être développé.

M. Jean-Louis GRINDA.- On peut le faire. Je suis certain qu'il y a des moyens de le faire et de toute façon, comme le disent certains, là où il y a une volonté, il y a un chemin, il faut qu'on y arrive. Et je comprends qu'on n'y arrive pas en termes budgétaires en ayant toujours plus de fonctionnaires, je comprends, mais il faut y arriver par un autre moyen, l'ensemble du Conseil National le demande et je dirai même la population, les résidents, les Monégasques l'exigent ! Il faut arriver à des résultats.

M. le Président.- J'aimerais quand même ramener le débat à la réalité, Monsieur le Ministre, nous

parlons de deux ou trois postes de fonctionnaires supplémentaires. Moi, je suis favorable, lorsque ce sont des missions régaliennes de l'Etat, qu'il ne les délègue pas à du privé. D'abord parce que le privé coûte plus cher. Vous pensez qu'une entreprise va embaucher et payer des salariés sans faire de bénéfice ? Elle va forcément faire du bénéfice, et pourquoi ne pas, alors, faire contrôler la circulation par le privé ? Je suis désolé, mais lorsqu'il y a un contrôle d'un arrêté ministériel, c'est une décision régalienne de l'Etat, lorsqu'il y a des contraventions, des procès-verbaux à dresser, je ne vois vraiment pas pourquoi l'Etat n'assumerait pas et délèguerait à des entreprises commerciales. Là, nous avons une divergence claire avec M. GRINDA. J'ajoute qu'il ne s'agit que de deux ou trois postes. Vous parlez d'une crise internationale... sommes nous les seuls à être optimistes dans ce pays ? Le Gouvernement croit-il en l'avenir de Monaco ? Je crois quand même que nous avons des atouts pour réussir à Monaco. Vous broyez du noir, vous parlez de malthusianisme, mais nous sommes dans un pays qui marche, qui fonctionne, notre modèle économique et social est une réussite, tout le monde nous le dit. Vous voyagez comme nous, vous rencontrez, j'en suis certain, comme nous, des hommes politiques de toute l'Europe et d'ailleurs... Tout le monde regarde Monaco comme un modèle de réussite ! 8 % de croissance cette année des recettes de l'Etat, un Fonds de Réserve de plusieurs années de dépenses budgétaires d'avance, je crois rêver quand même... Moi, je voudrais revenir à la réalité ! Pour l'instant, nous sommes un pays qui marche bien, je le répète, on vous parle de deux ou trois postes c'est-à-dire de 100 000 € par an sur 1,3 milliard. Alors, si vous voulez de la rigueur, Monsieur le Ministre, regardez certaines dépenses que le Gouvernement entérine sans problème. Alors, on peut y aller, moi j'ai une liste colossale : par exemple :

- 1 M€ pour subventionner deux matchs de boxe de la S.B.M. dans l'année ;
- 80 M€ pour la mauvaise gestion du chantier d'Apolline, parce qu'on va en reparler aussi de la gestion des chantiers publics et cela c'est bien la responsabilité de l'Etat : 50 M€ pour refaire un immeuble quasiment neuf qui était dégradé au bout de 4 ou 5 ans et
- et 30 M€ environ que vous nous demandez de commencer à voter déjà pour reloger les personnes pendant qu'on ne peut plus les loger, évidemment, dans les appartements qu'on est en train de refaire donc 80 M€ pour Apolline.

Là, on parle de 100 000 € pour assurer la tranquillité des résidents de la Principauté et vous nous sortez des théories incroyables sur la crise qui va s'abattre sur Monaco, qu'on n'a plus de moyens... Franchement, je voudrais qu'on revienne à la réalité, on a largement les moyens, car ce qu'on vous demande c'est 10 fois moins que les matchs de boxe par exemple et pourtant c'est pour assurer la sécurité, la tranquillité de la population. Parce que si vos arrêtés ministériels sortent et que personne ne va s'assurer qu'ils vont s'appliquer, je suis désolé de vous le dire, les résidents continueront à nous appeler, comme ils le font tous les jours.

J'ai des vidéos qu'on m'envoie à l'instant pendant la Séance Publique, parce qu'on nous regarde à la télévision j'imagine, ou sur Internet, de personnes qui, encore la nuit dernière, à 1 heure du matin, ont des chantiers sous leurs fenêtres...

Donc, s'il vous plaît, Monsieur le Ministre, nous en reparlerons au Budget Primitif, mais pour nous ce n'est pas négociable : nous voulons un contrôle des chantiers et le respect de la tranquillité des résidents de ce pays.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, bien sûr, évidemment, on ne peut pas ne pas être d'accord avec cette approche-là. Ce que j'essayais de vous montrer c'est qu'on ne va pas pouvoir mettre des postes partout, tout le temps. On a déjà une soixantaine de postes supplémentaires, une soixantaine de créations aux Travaux Publics... Madame VATRICAN, on a arbitré à combien ? Quarante au Budget Primitif 2019, après une augmentation de 60 l'année prochaine, etc... Et, encore une fois, il y a des priorités et on peut les arrêter ensemble.

Ce que j'essayais de vous expliquer sur la structuration de nos recettes, c'est juste à titre d'information. Notre modèle tient sur des bases, et vous en êtes conscients comme moi, qui sont relativement fragiles parce que les personnes qui viennent peuvent partir assez vite. C'est tout. Et ce que je disais, c'est que nous faisons tout pour qu'ils ne partent pas et donc nous faisons tout, ensemble, pour qu'ils restent, évidemment, parce que c'est une partie de notre prospérité.

C'est vrai que c'est un peu énorme de lier cette analyse générale avec deux postes, mais c'était l'occasion de le faire et donc on reparlera au moment du Budget Primitif 2019, des arbitrages qui devront être faits sur le personnel.

Merci.

M. le Président.- Pour conserver nos résidents et, notamment, nos résidents aisés que nous attirons et qui font partie, vous avez raison de le rappeler, de notre réussite économique, il est important de conserver une belle qualité de vie à Monaco. Je pense donc que cette mesure pour 100 000 € par an peut être aussi considérée comme un investissement pour conserver et attirer des résidents étrangers de qualité, en Principauté.

Vous êtes quatre ou cinq à avoir levé la main pour intervenir.

Tout d'abord le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ensuite, Mme DITLOT, M. BREZZO et M. JULIEN.

Monsieur SEYDOUX, nous vous écoutons.

Excusez-moi, Monsieur LOBONO, effectivement, vous aviez levé la main, vous interviendrez juste après Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je revenais juste sur votre réflexion parce que vous nous avez dit qu'en effet, Monaco devait en grande partie sa bonne santé économique aux personnes aisées et aux étrangers je vous l'accorde. Ensuite, vous citez trois raisons, peut-être par défaut, pour lesquelles ils venaient. Moi, j'ai envie de dire que les personnes qui viennent à Monaco, viennent parce que nous sommes un beau pays, parce que nous sommes fiers, parce que nous sommes optimistes, parce que nous avons une santé sociale qui est reconnue, parce qu'il y a une éducation qui est reconnue, parce que nous avons une population monégasque accueillante et ouverte, parce que nous sommes en train de créer aujourd'hui le Monaco de demain avec MonacoTech qui a été initié par M. CASTELLINI, nous sommes en train de créer le Monaco de demain par le numérique avec la nomination de Frédéric GENTA. Donc moi, j'ai envie de dire non, les gens ne viennent pas à Monaco par défaut, ils rêvent de venir à Monaco. Moi, j'ai cette fierté d'être à Monaco et je dis aux étrangers, dans le contexte terroriste où on est, les situations où dans certains pays on ne peut pas vivre ensemble, la force de Monaco c'est de vivre ensemble. Donc je suis fier et j'aimerais que l'on continue à être positif, que l'on continue à voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide.

Pour le moment tous les signaux sont au vert, il faut toujours faire attention mais gardons cette ardeur dont vous m'avez qualifié. Moi je pousserai

toujours pour qu'on aille de l'avant et les personnes qui viennent à Monaco, ne le font pas par défaut, mais parce qu'elles sont très heureuses d'y venir. Je peux vous assurer que j'ai beaucoup d'amis italiens, anglais, allemands, qui me disent tous les matins la chance qu'ils ont d'être là, c'est une fierté et ils nous envient beaucoup. Donc, je pense que les personnes qui viennent à Monaco c'est une volonté, et je crois qu'il y en a beaucoup qui rêveraient de venir.

Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Président.- Merci.

Monsieur LOBONO a la parole, avec mes excuses, je vous avais oublié.

M. Franck LOBONO.- Pas de souci.

Justement, très rapidement, nous nous sommes amusés à faire un petit calcul. Cela coûterait environ 150 000 € par an pour trois employés. Est-ce que très sincèrement, on peut hésiter, à un moment donné, lorsqu'on sait que ce sont des postes stratégiques qui vont contribuer à la qualité de vie et l'attractivité monégasque ?

Je veux être dans le positif aussi, comme M. SEYDOUX, nous savons que notre pays est d'abord un pays attractif pour tout ce qu'il est, les personnes viennent ici pour la paix sociale, pour l'emploi, pour la qualité de vie et, aujourd'hui, nous savons qu'elle est un peu mise à mal. Donc, est-ce qu'investir 150 000 € par an ne vaudrait-il pas le coup ?

Merci.

M. le Président.- Madame DITTLOT, à présent, qui est à l'origine de cette judicieuse question sur un problème qui sera récurrent parce qu'on ne va pas arrêter, bien sûr, de faire évoluer la ville, parce qu'à la limite, une sous-traitance privée, j'y pense aussi, cela peut être justifié lorsqu'on a une mission ponctuelle qui va durer 3 mois ou 2 ans, effectivement, pourquoi recruter un fonctionnaire ? Mais de toute manière, la qualité de vie et le contrôle des chantiers, c'est une décision qui n'est pas négociable et qui est définitive et pérenne, d'où la raison, selon moi, que ce soient des fonctionnaires.

Madame DITTLOT.

Mme Michèle DITTLOT.- J'abonde tout à fait dans votre sens, Monsieur le Président, et je voulais d'ailleurs dire tout à l'heure que la brigade anti-bruit qui, je pense, doit être publique, est un investissement

contre la fuite de nos résidents, je dirai des résidents de cœur de la Principauté que l'on voit déjà, petit à petit, quitter Monaco pour de longues périodes, justement parce que très affectés par cette qualité de vie qui se dégrade.

Je crois que ce sont des personnes qu'on se doit de récupérer et pour tous, bien évidemment, pour tous les habitants, je crois qu'il y a un réel effort à faire pour cette lutte contre le bruit.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Tout a été quasiment dit au cours des interventions de mes collègues. Vous nous dites qu'on ne peut pas créer des postes partout, mais ce n'est pas ce que l'on vous demande ce soir. Effectivement, il y a la création de 2 postes qui est demandée dans un secteur particulier. Il y a 4 contrôleurs qui travaillent actuellement au suivi des chantiers, avec des horaires de bureau, il y en a 1 ou 2 qui sont en maladie longue durée, ces 4 contrôleurs-là ne peuvent pas assurer le suivi de tous les chantiers qu'il y a actuellement en Principauté. C'est complètement impossible. Alors, si l'avenir est aussi noir que ce que vous nous indiquez ce soir, si on ne peut, effectivement, plus avancer, plus prendre et engager, aujourd'hui, de nouvelles dépenses à cause de cet avenir, dans ce cas-là, réformons toute l'Administration et n'avançons plus.

Aujourd'hui on parle, effectivement, de structurer les recettes, d'accord, mais parmi les recettes, il y a assurément les recettes qui sont générées par l'attractivité, cette attractivité dépend de la qualité de vie en Principauté de Monaco et l'apport de ces contrôleurs serait justement bénéfique à cette qualité de vie en Principauté de Monaco. Améliorer l'attractivité, et par voie de conséquence, les recettes. Donc, je pense que ce ne sont pas ces 2 postes qui vous sont demandés qui seront nuisibles pour l'intégralité de l'avenir de la Fonction Publique.

M. le Président.- Merci.

Monsieur JULIEN et ensuite Mme AMORATTI.

M. Franck JULIEN.- Je comptais intervenir sur l'aspect de l'attractivité mais cela a déjà été dit. Donc, je rajouterai un volet santé publique,

parce que je me souviens parfaitement, pendant la campagne électorale, avoir croisé des personnes qui étaient au bord de la dépression nerveuse, je pense qu'on le sait tous, c'est vraiment une décision qui est très largement attendue, il nous faut un meilleur contrôle du bruit à Monaco. Sincèrement, ces personnes m'ont touché parce qu'elles étaient au bord de la dépression, cela fait des années et des années qu'elles subissent à leur fenêtre du bruit et, sur le temps, cela a eu un impact sur non seulement leur bien-être, mais au-delà, cela est très impactant dans la vie du quotidien. Donc, pour des aspects de santé publique, cela se justifie aussi très largement.

M. le Président.- Merci.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Effectivement, tout a déjà été dit au niveau de l'attractivité, mais je pense qu'en termes de recettes, si on mettait des amendes conséquentes, peut-être qu'on récupérerait le coût de ces 2 personnes supplémentaires. Il faudrait vraiment mettre des amendes qui soient à la hauteur des nuisances générées que subissent, au quotidien, les résidents, les Monégasques et toutes les personnes qui viennent travailler à Monaco.

J'insiste car si on mettait des amendes, réelles, conséquentes et qu'on applique – mais pas de 30 € pour avoir dépassé 10 décibels – je crois qu'on pourrait réellement engranger plus d'argent.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA souhaite reprendre la parole. Nous l'écoutons.

M. Jean-Louis GRINDA.- Vraiment très brièvement, je crois que tout le monde est d'accord sur le constat et veut la même chose. Cela est certain. Mais alors moi, où je ne suis pas d'accord avec vous, ce ne sont pas 2 personnes qu'il faut en plus, ce sont 10, 15 personnes qu'il faut. Lorsque vous voyez la multiplicité des chantiers dans 2 km² ce ne sont pas 2 personnes qui vont régler... là vous jouez les « petits bras » mes amis, il faut y aller beaucoup plus ! C'est 10 personnes qu'il faut, d'où l'idée, si vous n'arrivez pas à les financer, ce que je comprends bien de la proposition que je vous ai faite... Mais 2, cela ne vaut pas le coup.

M. le Président.- Monsieur GRINDA, s'il y a 10 personnes, qu'ils soient fonctionnaires ou qu'ils soient salariés, vous les paierez quand même, sauf que vous paierez aussi en plus un profit parce que la société commerciale, elle, ne va pas vous faire le travail gratuitement.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vais vous répondre. Heureusement qu'elle va faire du profit, mais cela va générer des profits également pour la Principauté lorsqu'on paiera des salaires ici. Tout cela est un cercle très vertueux. Le problème est que lorsqu'on n'a plus besoin de la boîte privée, on ne s'en sert plus alors que les fonctionnaires sont là pour 70 ans.

M. le Président.- Oui, mais Monsieur GRINDA, vous êtes d'accord que cette mission de contrôle ne peut pas être sur 6 mois ou 1 an, elle doit être pérenne dans le temps. Donc, je considère alors que l'Etat doit le faire. Mais, peu importe, c'est la forme qui nous sépare, mais nous sommes d'accord, sur l'essentiel.

Par contre nous sommes raisonnables – bien sûr qu'on peut aussi demander 10 postes – vous voyez qu'on est raisonnables, Monsieur le Ministre...

(Rires).

... Selon l'esprit des Institutions nous voulons trouver le bon accord, c'est-à-dire le consensus avec le Gouvernement et on demande des choses qui sont *a priori* raisonnables, réfléchies et que le Gouvernement doit pouvoir, s'il est raisonnable aussi, accepter. Si vous nous accordez 10 postes, nous sommes très contents, mais s'il y en a 4, c'est déjà bien.

Monsieur NOTARI.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous rassure on va trouver une solution, on peut peut-être arrêter le débat parce que nous sommes vraiment tous d'accord.

M. le Président.- Un dernier mot et on vote ce chapitre.

M. Fabrice NOTARI.- Oui, merci.

C'était juste pour souligner – et M. CELLARIO l'a bien dit – qu'on a de la qualité, on a des personnels de qualité qui sont très bien formés, qui savent faire le travail. Par contre, c'est vrai, on a besoin

d'effectifs. Alors, certainement pas 10, mais je pense qu'il y a une autre piste, j'insiste sur ce que je disais tout à l'heure, de croiser les services à un certain niveau et les actions que chaque Département peut apporter, car elles sont complémentaires et c'est aussi un moyen de répondre au besoin d'effectifs.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Madame GRAMAGLIA souhaitait intervenir. Je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je voulais dire que c'est aussi le travail des maîtres d'œuvres qui doivent contrôler les entreprises sur les chantiers et veiller à ce que les entreprises fassent le nécessaire.

M. le Président.- Il est 18 heures 32, je vais considérer que l'Assemblée est suffisamment informée selon les prérogatives qui sont dévolues au

Président...

Monsieur JULIEN, vraiment un dernier mot, dernier joker et on passe au chapitre suivant.

M. Franck JULIEN.- Très rapidement.

On peut aussi imaginer que lorsqu'on abordera la problématique de la *Smart City*, celle-ci puisse nous aider aussi à ne pas multiplier le nombre de personnes grâce à une certaine automatisation. C'est certainement une piste à poursuivre pour ne pas atteindre le chiffre de 10 personnes qui me semble excessif. La technologie doit aussi pouvoir nous aider.

M. le Président.- Merci.

Je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Contributions

3) Transactions Commerciales

033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	641.500.000
033.106 - Pénalités	200.000
TOTAL DU 3) Transactions Commerciales	641.700.000

4) Bénéfices commerciaux

043.101 - Impôt sur les bénéfices	145.000.000
043.102 - Pénalités	100.000
TOTAL DU 4) Bénéfices Commerciaux	145.100.000

5) Droits de consommation

053.102 - Droits sur différents alcools	570.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux.....	350.000
053.104 - Pénalités	1.000
053.106 - Taxes/boissons alcooliques	180.000
TOTAL DU 5) Droits de Consommation	1.101.000
Total chapitre 3	996.262.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Madame BERTANI demande la parole.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur, le Président.

Je vais m'appuyer sur l'article 033.101 et reparler du commerce...

M. le Président.- ... Vous pouvez lire cet article pour ceux qui n'ont pas le budget sous les yeux ?

Mme Corinne BERTANI.- Bien sûr.

Article 033.101 – Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Je vais m'appuyer sur cette ligne pour les pistes envisagées par les Services de l'Etat afin d'inciter les propriétaires de locaux avec vitrine à ne pas faire de rétention foncière. Force est de constater que de nombreux commerces sont vides, ce qui nuit à l'attractivité commerciale. Je vais prendre l'exemple du boulevard des Moulins, malheureusement, vous pourrez réaliser à quel point cet axe commerçant manque cruellement de vie, avec trop de boutiques fermées ou vides. Pour ces raisons je vais revenir sur mon sujet qui est le dynamisme commercial et la rénovation du Centre Commercial, mais surtout, ce soir, sur le boulevard des Moulins parce que c'est une artère qui a été importante pour le commerce pendant de nombreuses années, ici, les gens s'en souviennent, et revenir sur la possibilité de restructurer la Place des Moulins jusqu'à l'Office du Tourisme. Ma question est : quel projet de restructuration dans cette zone ?

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - Le boulevard des Moulins a été important et reste important. Donc, ne nous souvenons pas juste des commerces de notre enfance, regardons ce qui est fait, ce qui existe aujourd'hui et ce qui pourrait être mieux fait.

Si les commerces sont fermés, pour certains c'est aussi parce que les commerçants les ferment. Ce n'est ni l'Etat, ni les propriétaires, donc c'est un peu, si vous voulez, un échange que l'on doit avoir de sorte qu'une zone soit la plus attractive possible si elle est la plus ouverte possible et puis, évidemment, si elle est attractive, elle donne envie d'ouvrir. Donc, c'est un peu un cercle vertueux, là encore.

Je pense que beaucoup de personnes qui

travaillent dans le quartier aimeraient des horaires d'ouverture plus larges, cela nous ramène aussi à une autre problématique que nous avons abordée avant-hier, qui fassent que le matin tôt, entre midi et quatorze heures surtout, parfois même le weekend, que ces personnes puissent faire leurs courses et si malheureusement les boutiques sont fermées, c'est difficile. Donc, le problème est complexe.

Aujourd'hui, ce qui est certain, c'est que nous n'avons pas approfondi suffisamment la réflexion pour que je puisse m'en faire l'écho ce soir, sur les projets de restructuration concernant la Place des Moulins.

Toutefois, vous pouvez noter et c'est un premier exemple de dynamisation important dans cette partie de Monaco, l'ouverture d'une grande surface alimentaire, que nous avons attendue longtemps. Je ne reviendrai pas sur les débats des années passées, ou simplement, peut-être pour saluer l'action de mon Département et de mes Services qui ont pris une décision qui n'était peut-être pas forcément celle qui prédominait à l'époque puisqu'on aurait très bien pu vendre la surface en question, en empocher quelques dizaine de millions d'euros au vu de la taille et au vu de sa localisation. On aurait pu aussi décider d'empocher des millions d'euros de loyers d'activité, notamment, bancaire ou autres qui sont nombreuses au boulevard des Moulins et qu'on aurait pu aussi implanter à cet endroit-là. On a pris une décision courageuse, que je ne regrette pas un instant, parce que cela génère du trafic, parce que cela évite que les gens aillent faire leurs courses de l'autre côté de la frontière, parce que cela prévoit, là encore, le Monaco de demain, avec tous les projets qui pourront voir le jour prochainement, du côté de l'Annonciade ou éventuellement même du côté du Larvotto à quelques minutes par l'ascenseur de la Place des Moulins.

Donc, il y a déjà un premier exemple de restructuration, de dynamisme, de dynamisation qui a été entreprise, d'emplois qui ont été créés, de services qui ont été rendus aux Monégasques et aux résidents.

On peut et doit poursuivre et c'est le sens de la démarche que l'on pourra envisager d'évoquer, notamment, là encore, lors de prochains observatoires du commerce concernant la Place des Moulins. Aujourd'hui, une fois encore, ce serait prématuré d'en parler davantage en cette Séance Publique.

De l'autre côté, là aussi, il y a eu un arbitrage qui a dû être rendu, qui ne m'amène pas pour autant à déclarer que j'ai perdu tout intérêt ou

toute attention pour le bâtiment qui abrite toujours aujourd'hui l'Office du Tourisme, cela aussi il faut le dire. C'est un lieu toujours ouvert, il y a toujours des personnes pour renseigner les touristes, c'est l'Office du Tourisme, ce n'est plus le bâtiment où est logée la Direction du Tourisme et des Congrès qui a déménagé depuis à Fontvieille. Je n'ai pas abandonné, loin de là, l'idée que cet emplacement assez unique au début du boulevard des Moulins puisse servir à l'animation commerciale. Toutefois, il y a deux considérations de plus court terme qui m'ont amené – enfin, il y en a une de plus long terme – qui m'ont amené, pour l'instant, à retarder une décision.

La première c'est de ne pas rajouter de chantiers aux chantiers en plein cœur de Monaco, je pense que ce n'était sans doute pas le moment et cela rejoint les préoccupations qui ont été évoquées ici et là par le Ministre d'Etat, par Mme GRAMAGLIA, par d'autres dans cet hémicycle. Ce n'était pas non plus le moment, alors que nous avons besoin de bureaux pour certains services de l'Administration, de faire disparaître ce bâtiment. En plus, nous n'avons pas tranché à savoir est-ce qu'il doit disparaître ou pas ? Je m'en étais fait l'écho également lors de séances les années précédentes. Je ne suis pas convaincu de son caractère architectural rare, en revanche peut-être que cet avis n'est pas partagé par tous et qu'il conviendrait peut-être de réfléchir avant de le détruire ou de le remplacer et cela est la préoccupation à plus long terme, par un édifice de taille plus conséquente qui pourrait boucher la vue sur les jardins du Casino alors qu'aujourd'hui il y a déjà un certain nombre de travaux tout autour de cette place, avec des bâtiments de grande voire de très grande hauteur. Donc la réflexion se poursuit, mais sur le court/moyen terme, au moins un an et demi voire deux ans, je ne pense pas qu'il serait opportun de soit détruire le bâtiment, soit d'en transformer la vocation actuelle puisque nous en avons besoin pour certains services de l'Etat. Mais il est vrai que la réflexion, elle, doit se faire et cela rejoint la première partie de votre question, peut-être ailleurs.

Donc, on évoque souvent les deux bouts du boulevard et, en effet, la Place des Moulins, comme ses bâtiments, peuvent être des conduits qui amènent les gens et qui donnent envie aux gens de se promener ou de réaliser des achats à cet endroit-là. Toutefois, comme je l'évoquais tout à l'heure, il faut que les autres boutiques jouent le jeu, mais il faut parfois aussi que certains propriétaires, à cet endroit-là et ailleurs à Monaco, réalisent que ce n'est pas dans l'intérêt public de rester fermé ou d'avoir des vitrines

en rez-de-chaussée sans activité commerciale. Donc nous réfléchissons à des mesures et c'est là toute la difficulté de trouver un équilibre entre des mesures coercitives comme celles qui peuvent exister ailleurs, un emplacement de cette qualité ou avec ces caractéristiques, fermé trop longtemps se verrait imposé, se verrait taxé. Donc des mesures, encore une fois coercitives, pourraient être prises pour dire que s'il est vide eh bien vous allez payer quelque chose parce que nous on voudrait qu'il y ait quelqu'un qui l'exploite. Bien évidemment, dans le respect de la propriété privée et parce qu'on ne peut pas non plus faire n'importe quoi et demander n'importe quoi à n'importe qui dans le respect des lois en vigueur en Principauté.

Donc, comment respecter à la fois le propriétaire privé qui ne souhaite pas, pour telle raison, que le local soit loué, occupé, habité, développé, et le souhait légitime que vous exprimez encore ce soir de voir que certains emplacements, qui, eux, sont intéressants et potentiellement attractifs en matière commerciale, ne restent pas indéfiniment fermés ou inexploités ou sous-exploités.

Là encore, croyez-moi cela fait partie des réflexions qui sont engagées, notamment, par le Welcome Office, par l'Administration des Domaines, ensemble avec la Direction des Affaires Juridiques, afin que nous trouvions une solution qui irait, ce serait mon souhait, dans davantage d'activités et davantage de rayonnement de certains de ces emplacements sur le boulevard des Moulins mais également rue Caroline, rue Grimaldi, donc pour des commerces de proximité avec des vitrines au rez-de-chaussée dont la vocation n'est pas, en effet, de rester indéfiniment fermés.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA, souhaite intervenir en complément.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Juste en complément, je rappelle qu'on a modifié la réglementation d'urbanisme pour éviter que, soit des agences immobilières, soit des banques ne s'installent, encore en plus, sur les axes principaux commerçants de la Principauté de Monaco. Donc cela vise, bien sûr, le boulevard des Moulins jusqu'à l'avenue de la Costa, la rue Caroline, la rue Grimaldi.

J'ai rencontré récemment le Président des commerçants, M. MATILE pour les commerces du boulevard des Moulins, par rapport à la modification de circulation des bus, que l'on a fait il y a quelque

temps. Dans l'ensemble, les commerçants sont assez contents de cette modification. Beaucoup de scooters ont été enlevés, il y avait une gêne au niveau des scooters qui se garaient devant les commerces. Nous avons ainsi réparti le stationnement des scooters ailleurs afin d'essayer de rendre cette rue plus attractive.

Une étude est en cours sur le développement d'arrêts minute. A l'époque où le boulevard des Moulins marchait très bien, je ne sais pas si vous vous en souvenez, on pouvait se garer des deux côtés de la rue. Toutefois, ce n'est pas du tout une demande. Certains ont pu dire que parce qu'on ne pouvait plus se garer des deux côtés de la rue, l'attractivité du boulevard des Moulins en pâtit. Or, d'après les commerçants, pas du tout, car il est vrai qu'il y avait beaucoup de voitures tampon. C'étaient les commerçants arrivés les premiers à 9 heures du matin pour ouvrir les magasins, qui se garaient et « squattaient » ces emplacements. Par contre, ce qui a été demandé, et c'est sur cela que l'on travaille actuellement, puisque je les ai rencontrés il y a environ une dizaine de jours, c'est de multiplier des arrêts minute qui seraient vraiment respectés afin de permettre aux gens de s'arrêter.

Ensuite, s'agissant de la dernière partie, c'est-à-dire la Place des Moulins, vous avez raison, elle nécessite une restructuration profonde. Nous avons essayé à plusieurs reprises de faire quelque chose, mais je rappelle quand même qu'il y a une servitude sur cette Place des Moulins, au profit du Trocadéro. Nous ne sommes pas maîtres de l'aménagement de cette Place des Moulins puisque cette servitude grève l'espace public.

M. le Président.- Nous allons tout d'abord écouter la réponse de celle qui a posé la question, Madame BERTANI, qui a suscité ce débat.

Ensuite, il y a Monsieur Daniel BOERI qui a demandé la parole, ainsi que Monsieur RIT.

Mme Corinne BERTANI.- Merci.

Pour répondre d'abord à Madame GRAMAGLIA, moi aussi je vois beaucoup de commerçants et, encore samedi, j'ai fait mes courses sur le boulevard des Moulins et je suis désolée de vous contredire, mais ils parlent du stationnement comme un frein au shopping le samedi.

Pour revenir à ma question, Monsieur le Conseiller, je sais que nous en avons parlé concernant les locaux vides, mais moi, ce qui m'inquiète c'est cette Place des Moulins, et l'Office du Tourisme les « bouts » comme les appelez, parce que je pense, en concertation avec les commerçants, que ces deux pôles vont, comme vous l'avez expliqué, nous aider à redynamiser l'entier boulevard des Moulins et même l'avenue de la Costa. Et vraiment, j'insiste, repositionnez-vous sur les enseignes vides, les locaux qui sont presque désaffectés. Alors, je n'ai pas la solution miracle mais il faut y travailler, j'insiste, trouvons une solution, je reviens sur notre « pas vers l'autre », et faisons quelque chose pour le commerce dans cette zone. Je suis sûre, grâce au supermarché qui y participe, que nous pouvons y arriver. Tous les projets ont une échéance trop lointaine, donc commençons maintenant.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

Nous écoutons à présent Monsieur Daniel BOERI, que je crois avoir oublié. Je fais de mon mieux, croyez-le, avec impartialité. J'essaie, mais c'est vrai que vous êtes nombreux et parfois une main levée peut m'échapper.

M. Daniel BOERI.- Je suis dans une situation cornélienne entre deux contrôleurs et le monde qui change, je ne sais pas où le situer vraiment... encore que oui !

Je voudrais dire quand même, effectivement, nous l'avons dit, les recettes augmentent de + 5,2 % par rapport à 2017 et en août jusqu'à 8 %, nous sommes dans une situation « à la chinoise ». Donc, nous pouvons, sur le chemin de 2019, être aussi très satisfaits et nous pouvons donc nous en féliciter.

Toutefois, nous devons être attentifs et ne pas tomber dans l'euphorie.

Nous l'avons prévu, la majorité travaille, a fait des propositions comme le MC Boost, sur comment augmenter les recettes, qui est un point cardinal.

Toutefois, sans vouloir être un « oiseau de mauvaise augure » nous devons être prudents. Nous devons être prudents pour deux raisons :

La première raison, c'est le contexte international, vous l'avez souligné, Monsieur le Ministre, un risque de récession mondiale apparaît pour 2020 et les ingrédients en sont déjà présents :

- Hausse des taux d'intérêts

- Hausse du prix du pétrole
- Tensions commerciales
- Dettes européennes
- Bourse très ou trop haute

Tout cela est aujourd'hui masqué par la croissance quasi insolente des Etats-Unis.

Toutefois, les experts sont tous d'accord pour dire que 2020 va être très différent, donc je dis attention et prudence, d'autant plus que, Jean-Louis GRINDA l'a précisé, en 2008, le Fonds de Réserve a permis, pendant près de trois ans, de faire face au déficit que la crise avait provoqué aussi chez nous. Donc, du point de vue international la prudence s'impose mais cela ne veut pas dire que nous devons jeter à la rivière nos projets.

Ensuite, j'entends, bien sûr, les questions de qualité de vie, qu'il faut non seulement maintenir mais pérenniser. Qui pourrait être contre cette pétition d'amélioration permanente de la qualité de vie ?

J'entends dire qu'il convient de planifier les travaux, de contrôler les bruits... ce matin, au boulevard du Jardin Exotique ce n'était pas les travaux qui gênaient c'étaient les véhicules ainsi que les motos, etc... donc, je crois qu'il faut être prudent.

J'en viens à dire de garder les pieds sur terre en ce qui concerne l'économie.

D'abord, les 5,2 % de croissance, si nous enlevons la construction et l'immobilier nous tombons à 0,4 %, nous sommes loin de la croissance chinoise. Alors là, la mariée n'est pas si belle.

Ensuite, si je me fonde sur les recettes de T.V.A. la situation pourrait bien être pire.

La construction et l'immobilier représentent 43 % des recettes de T.V.A.. Cela invite également à la prudence dans les propositions...

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous laisse terminer, Monsieur le Doyen.

M. Daniel BOERI.- ... De plus, nous ne pouvons oublier les recettes « des droits de mutation », qui complètent les recettes de l'Etat et qui proviennent de l'immobilier et dans ce cas, le chiffre d'affaires du secteur immobilier construction représente 30 % des recettes de l'Etat.

Aussi, nous devons être prudents dans nos

commentaires, propositions et projets, relatifs à ces secteurs d'activités.

Si les chantiers doivent faire l'objet d'un phasage, permettez-moi un petit sourire et de dire, qu'il devrait être un phasage à la manière de Marcel PAGNOL, c'est-à-dire « phasage soit réfléchi ».

Ensuite, juste une idée, nous sommes partis de deux contrôleurs, M. GRINDA est monté à 15 contrôleurs, chez CEAUSESCU on en aurait mis derrière chaque chantier... Et puis, j'ai écrit un livre sur le contrôle alors je vous donne la recette : il faut préférer l'autocontrôle au contrôle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur RIT, vous permettez, suite à l'intervention de M. BOERI, que je laisse intervenir Monsieur SEYDOUX ? Oui.

On vous écoute, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Balthazar SEYDOUX.- Cher Doyen, cher ami, cher Daniel. Merci pour ces propos pleins de sagesse.

Vous avez raison, prudence est mère de sûreté...

Pour autant, notre pays connaît des budgets excédentaires depuis 6 ans et comme je l'ai dit tout à l'heure, tous les voyants sont au vert.

En effet, on peut constater avec satisfaction, dans la situation du budget de l'Etat, que les recettes s'élevaient à fin septembre à 921 M€ (contre 859 M€ à la même période en 2017) soit + 7 %.

La T.V.A., quant à elle, est en hausse de 16 % à la même période, atteignant 459 M€ contre 396 M€ en 2017.

Ces chiffres, ce sont ceux d'ores et déjà réellement encaissés par l'Etat cette année, et traduisent donc une excellente santé économique.

L'Etat dispose donc ainsi, chaque année, d'une importante marge de manœuvre pour procéder à des ajustements utiles souhaités par les Monégasques et demandés par le Conseil National, tels que par exemple la revalorisation très sensible des bourses d'études en faveur de nos étudiants.

Bien sûr, ces excédents budgétaires permettront aussi, tout en conservant un solde très positif du budget, de financer la construction des 100 logements domaniaux annuels, nécessaires pour que tous les Monégasques, dont la situation le justifie, soient bien logés dans leur pays.

Donc, soyons concrets, soyons pragmatiques sur des chiffres pour lesquels, pour le moment, tout va bien. Il sera temps, dans les moments où cela sera plus difficile, de se serrer la ceinture, mais soyons optimistes, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Merci, cher ami.

M. le Président.- Moi, j'ajouterai que si on devait appliquer l'austérité en période de croissance et de réussite, qu'est-ce qu'on ferait alors si un jour on était en période de crise ? Donc, je vous pose la question.

J'ajoute aussi que le débat est ouvert, je le veux bien, mais nous ne sommes pas un pays comme les autres.

Un grand pays dont la santé économique dépend de centaines de milliers d'entreprises et de dizaines de millions de consommateurs ne peut pas échapper à une grande tendance mondiale parce que, forcément, il est impacté dans la mondialisation par ce qui se passe autour. Monaco c'est une micro-économie, c'est une ville Etat. Je vous rappelle qu'il suffit à Monaco que quelques centaines de résidents étrangers fortunés s'installent chez nous, chaque année, que quelques dizaines d'entreprises performantes se développent sur notre territoire, pour que nous puissions marcher, réussir et connaître le modèle que nous avons à Monaco.

Donc, je préférerais avoir raison quand même. Il préfère le discours d'optimisme que nous tenons au discours de pessimisme que j'ai un peu trop entendu ce soir. Je vous dis qu'on pourrait tout à fait imaginer que, même si des grands pays subissaient des problèmes macro-économiques, eh bien nous aurions toujours quelques dizaines d'entreprises qui choisiraient la Principauté et quelques centaines de résidents qui continueraient à rester chez nous ou à venir s'y installer. Ce n'est pas acquis d'avance, mais nous ne sommes pas dans la fatalité de la macro-économie. *Small is beautiful*, voilà ce que je pense vraiment et Monaco pourra s'en sortir, y compris si nous traversons des périodes difficiles sur le plan international.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir sur la ligne rectifiée « Impôt sur les Bénéfices » et naturellement, mon intervention s'adresse à Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre CASTELLINI.

Ce domaine – on n'a pas besoin de remonter beaucoup dans les années – affichait des résultats, il fut un temps, qui étaient forts modestes. Entre autres, et largement sous votre ministère, ces résultats se sont très nettement améliorés, 145 M€ au Rectificatif 2018, c'est une somme importante même dans un budget aussi important que le nôtre.

Alors ma question est la suivante : dans un Monaco idéal exclusivement vertueux, enfin, finalement le Monaco dont vous pouvez rêver, Monsieur le Ministre, vous évalueriez à combien la performance de cet impôt sur les bénéfices ? Est-ce qu'il serait pour vous strictement identique à quelques milliers d'euros près ou est-ce qu'il pourrait être très largement optimisé, pourrait-il être beaucoup élevé dans un futur que nous connaissons peut-être ?

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Beaucoup plus élevé, non, je ne le pense pas. En revanche, c'est vrai qu'un certain nombre de points qui ont déjà été évoqués ce soir et notamment tout ce qui peut être favorable à l'emploi, à la création d'entreprises, à la création de valeurs, à la création de richesses, les initiatives comme celle que M. SEYDOUX a saluée avec MonacoTech, demain Monaco Boost, tous les jours et nous voyons de très nombreux exemples en Conseil de Gouvernement, à chaque fois que des dossiers de création d'entreprise sont présentés – plus de 1 200 dossiers ont été présentés à la Direction de l'Expansion Economique cette année – c'est à travers cette croissance continue, et des emplois et de l'activité économique, que l'impôt sur les bénéfices pourra continuer à croître de manière graduelle, régulière. C'est ce que je souhaite, mais je ne pense pas qu'il faille pour autant attendre des sauts quantiques ou des sommes très significativement supérieures.

Je rappelle sans que cela – et j'y reviendrai – doive être considéré comme un autre message pessimiste, mais c'est juste la réalité des faits ou des chiffres, la France a décidé graduellement pour être sans doute plus compétitive au niveau européen, de diminuer jusqu'en 2021, de mémoire, son taux à 25 %, ce sera 31 % en 2019 et puis un taux intermédiaire à 28 % et ensuite un taux à 25 %, mécaniquement nous suivons. Alors, une fois encore, mécaniquement cela ne veut pas dire du tout que le chiffre que vous avez là va baisser. Pourquoi ? Parce que là encore, c'est vrai, dans tous les pays, y compris les plus grands pays, le taux fiscal qui est le taux supérieur n'est pas forcément celui acquitté de la même manière par toutes les entreprises. Donc, il y a même dans un pays, et c'est

aussi le débat de l'attractivité, si le taux baisse cela ne veut pas dire forcément que les recettes vont baisser parce que l'attractivité compensera largement, et que la création d'activités, d'emplois, d'entreprises sera au rendez-vous et donc la taille du gâteau va grandir et donc, même avec un taux qui baisse ou qui serait marginalement inférieur puisque déjà en 2019 on passerait de 33,3 % à 31 %, au contraire, on peut anticiper une stabilité voire une croissance de ce niveau parce que l'activité économique se retrouvera boostée par cette fiscalité quelque part qui est peut-être plus attractive, tout en sachant, une fois encore, que nous ne pouvons pratiquer aucun dumping fiscal de quelque nature que ce soit. Nous appliquons le taux français, il nous a permis d'être compétitifs dans les années passées puisque, comme vous l'avez vu, le chiffre a continuellement augmenté et il nous permettra sans doute de le rester. Pourquoi aussi – et je vous remercie d'avoir souligné l'impact que j'ai pu avoir et le Gouvernement dans son ensemble ces dernières années – ça a été aussi de convaincre les établissements financiers qui sont parmi les plus gros contributeurs au paiement de l'impôt sur les bénéfices, de le faire aujourd'hui. Tous contribuent et de manière significative, de manière raisonnée, de manière adaptée par rapport à leur activité, à cet impôt et c'est pour cela que ce chiffre, en effet, est en croissance régulière depuis un certain nombre d'années.

Je voulais peut-être poursuivre, si vous me le permettez, sur la T.V.A..

Je suis d'accord avec le Doyen, à la fois sur son analyse qui n'est ni optimiste ni pessimiste, elle est réaliste.

On sait que cela peut arriver, c'est le cadre qu'a décrit très justement le Ministre d'Etat. On l'a connu, on a souffert au moment où on l'a connu, on est aujourd'hui, sans doute, plus résilient pour un certain nombre de raisons et, j'en reviens à ce que disait le Doyen sur l'importance de l'immobilier et de la construction puisque c'est un des secteurs clef de l'activité économique en Principauté. Maintenant, il faut savoir que par rapport à il y a 10 ans, notre économie est beaucoup plus diversifiée en termes de contribution des secteurs de cette économie au chiffre d'affaires, comme au PIB de la Principauté, qu'elle ne l'était sans doute il y a 10 ans. Elle est aussi beaucoup plus diversifiée que dans beaucoup d'autres pays européens, qu'ils soient grands ou petits, je n'ai pas besoin de citer des pays européens qui ont eu du mal, beaucoup de mal, dans les années 2008/2010 et qui ont peine à s'en remettre, parce que trop dépendants du tourisme, parce que trop

dépendants, justement d'un immobilier, notamment des bureaux qui sont restés vides et qui le sont toujours aujourd'hui, qui sont trop dépendants des services financiers alors que pour nous, c'est peut-être de l'ordre de 15 à 20 % de notre économie, donc nous sommes beaucoup plus diversifiés et si on doit regarder par rapport aux considérations, notamment, que je soutiens pleinement, de Mme BERTANI, sur le commerce, je rappellerai juste qu'en 2017, à hauteur de 61 %, la hausse des recettes provenait hors T.V.A. immobilière – je parle des recettes de T.V.A. – de trois secteurs : ce qu'on appelle et c'est un peu compliqué, « activités scientifiques et techniques », services administratifs et de soutien, qui sont des activités de conseils, donc tous ce que les gens à Monaco développent en matière grise.

J'ai évoqué tout à l'heure les créations d'entreprises, beaucoup sont des petites entreprises. Et, tout est lié ! Ce sont pour certains des résidents, des habitants de la Principauté de plus ou moins longue date, leurs conjoints qui se mettent à leur compte et qui ont eu, dans la première partie de leur vie, et parfois ils sont encore très jeunes, ils ont entre 35 et 40 ans, donc la première partie de leur vie c'est 10, 15, 20 ans, ils ont eu du succès dans le marketing, dans le conseil en stratégie, dans l'informatique, dans beaucoup de domaines et ce sont donc ces activités dites scientifiques et techniques aujourd'hui qui, à hauteur de 24 %, représentaient une contribution importante à cette hausse des recettes de 61 %. La construction c'était 22 % et le commerce de détail c'était 15 %.

Donc, on peut à chaque fois voir le verre plutôt plein ou plutôt vide, moi tout ce que je cherche à dire c'est qu'il y a une économie qui est, en effet, vibrante, qui se développe, que l'on cherche à soutenir. Elle est toutefois fragile parce que toutes les menaces, tous les défis que pose la conjoncture internationale, ils sont là, ils sont bien là. Regardez même aujourd'hui ce qui se passe dans un pays assez voisin, avec des discours qui inquiètent les marchés financiers. Pourquoi au cours du dernier mois, un indice comme le CAC 40 est passé de 5 240 points à 5 500 pour revenir à son niveau d'il y a un mois ? C'est parce que très près de nous, il y a ces incertitudes politiques qui font que la gestion du Fonds de Réserve est en 2018 peut-être plus compliquée encore qu'elle ne l'a jamais été, en tous cas pas dans les années précédentes avec des marchés qui étaient plus unis.

Les taux remontent, oui, vous l'avez dit. On doit trouver des marges de manœuvre et c'est véritablement ce Monaco de demain – et je l'ai dit

lorsque je suis récemment intervenu au Presse Club – qui se dessine aujourd’hui.

La première responsabilité d’un Département comme le Département des Finances mais, notamment, puisque là nous sommes proches du milliard de recettes fiscales des contributions, la tâche des Services Fiscaux que je tiens à saluer et à remercier ce soir, c’est parce que nous avons aussi de bons collecteurs d’impôts que l’impôt rentre, c’est une boutade, je ne sais pas s’ils ont changé leur panneau, mais j’avais été très frappé en allant à la Direction des Services Fiscaux – puisque je visite assez régulièrement mes services – de voir que le bureau qui collecte la T.V.A. avait marqué dessus : « T.V.A. entrer sans frapper ». J’ai envie de dire oui, que les gens continuent à générer de l’activité économique, de la T.V.A., quel que soit le secteur, dans le Monaco d’aujourd’hui, afin de pouvoir se préparer s’il y a des des à-coups, s’il y a des accidents demain ou après-demain, à ce que les travaux structurants, le logement, le modèle social, les écoles, on a parlé tout à l’heure d’un certain nombre de choses, mais moi je suis très fier que grâce aux excédents budgétaires, grâce au fait que nous ne sommes pas endettés à Monaco, on peut construire une école, on peut avoir une nouvelle école qui a ouvert il y a un mois pour 169 élèves, au Stella... Mais, on serait fou de croire que les arbres montent au ciel, on serait fou de croire que malgré tout on est immune de ce qui se passe à côté de nous, confère les incertitudes sur les marchés, il y a des *midterms* aux Etats-Unis dans quelques semaines. Voilà, nous faisons partie du monde, nous sommes quand même plus qu’il y a 10 ans affectés par ce qui se passe autour de nous. Ce monde il est, et le Ministre d’Etat a eu raison de le souligner, beaucoup plus interdépendant. Certes, nous sommes un petit pays, certes nous sommes peut-être justement suffisamment diversifiés pour ne pas avoir à pâtir de ce qui peut arriver ailleurs.

Voilà, je cherche juste, ce soir, à donner un message parce que je ne pense pas que certains messages de prudence doivent être considérés comme excessivement négatifs ou alarmistes, ce n’était pas du tout l’objet, je pense ni de l’intervention du Doyen, ni encore moins de celle du Ministre d’Etat. Je souscris à l’analyse ardente du Président de la Commission des Finances et de l’Economie Nationale, je pense que nous avons beaucoup d’atouts aujourd’hui à Monaco à faire valoir et à continuer à faire valoir. Il faut sans arrêt naviguer à vue sur les mers troublées autour de nous. Peut-être que chez nous les écueils ou les récifs sont soit moins nombreux, soit plus facilement identifiables, soit plus faciles, et encore,

à contourner. Croyez-moi c’est un autre exercice dès qu’on sort des eaux territoriales monégasques. Donc, prudence oui, satisfecit oui, plus 5 %, c’est un très bon chiffre ! Est-ce qu’on continuera à ce rythme-là dans les mois et les années qui viennent, nous n’en avons aucune garantie alors que c’est aujourd’hui que nous devons décider des investissements pour les 5 ou 10 années qui viennent. Nous devons malgré tout garder à l’esprit que cette croissance, cette prospérité, elle est fragile mais que nous avons tout chez nous pour la protéger, pour la nourrir et pour l’aider encore à se développer.

Voilà peut-être l’enseignement que je retire de ce bientôt 1 milliard de recettes fiscales au sein d’un budget comme celui de la Principauté.

Merci, désolé d’avoir été un peu long, mais c’était juste une volonté de synthétiser peut-être ce qui avait pu être dit jusqu’à présent au niveau des recettes, qui n’est en rien une opposition de style, de vision, de perspective mais qui, au contraire, est la prise en compte de tout ce qui se passe et les raisons d’être satisfaits de ce que nous faisons et de ce que nous arrivons à faire pour que nous continuions ensemble à le maintenir et, si possible, à le développer encore davantage.

M. le Président.- Cet échange est intéressant. Cela fait trois ou quatre fois qu’on y revient ce soir. Il y a deux visions un peu différentes qui s’expriment et c’est très bien.

Je voudrais clarifier la position du Conseil National. Je ne voudrais pas qu’il y ait de malentendu avec ceux qui écoutent ce débat ou qui nous liront prochainement. Le Conseil National que je préside est favorable à l’excédent budgétaire, il est favorable non seulement à l’équilibre des finances publiques mais aussi à l’excédent budgétaire. Il est favorable à la préservation et à l’augmentation d’un Fonds de Réserve de plus de 5 milliards pour des dépenses annuelles de 1,3 milliard. Cette année, si les prévisions du Gouvernement sont justes, c’est votre budget que vous nous présentez et nous sommes au mois d’octobre, donc je ne pense pas qu’il y aura énormément de variations entre maintenant et le 31 décembre, vous nous présentez un budget très excédentaire. Donc, nous, nous prenons en compte vos prévisions et, en général, elles sont très prudentes. En général, le Gouvernement est très prudent, très conservateur dans la préparation de son budget, il inscrit des recettes en général plutôt inférieures à ce qu’elles sont à la fin de l’année.

Avec ces propres chiffres du Gouvernement, il

y a une dizaine de millions d'excédent prévus, que nous allons voter vendredi, il y a 45 M€ d'achats au Fonds de Réserve, c'est de l'excédent aussi, et il y aura environ comme chaque année, 6, 7 ou 8 % de dépenses non exécutées, soit autour de 90 M€. Faites les comptes, 90 M€, 41 M€, une dizaine de millions... nous ne sommes pas loin des 150 M€ d'excédent, sur un budget de 1,3 milliard. Donc, moi je me demande le jour où on va connaître des difficultés qu'allez-vous nous dire ? La crise existe aujourd'hui partout autour de nous. Regardez ce qu'il se passe dans les grands pays qui nous entourent, et nous, nous avons un budget qui présente plus de 10 % d'excédent par rapport aux recettes, mais tant mieux ! Soyons quand même réalistes. Nous pouvons tout à fait financer les priorités des Monégasques et des résidents, le logement des Monégasques, l'amélioration de la qualité de vie, nous en avons parlé déjà longuement tout à l'heure, le contrôle des chantiers. Nous pouvons préserver notre modèle économique et social, nous pouvons l'améliorer encore lorsque c'est possible, nous demandons 1 M€ pour les bourses, 2 M€ pour la prime des fonctionnaires... vous voyez si je fais la soustraction, on gardera l'année prochaine un budget très excédentaire. Donc, tout va bien et je ne voudrais pas qu'on nous caricature.

Alors, si un jour on avait des choix à faire, parce que vous nous annoncez que le pire est possible. Certes, c'est possible mais je vous dis que le pire n'est pas certain. Je pense même que Monaco d'abord se porte très bien aujourd'hui jusqu'à preuve du contraire. Vous n'avez même pas essayé d'ailleurs de démontrer qu'on se portait mal, ce serait quand même un paradoxe compte tenu de la situation du pays aujourd'hui ! C'est un paradoxe que le Gouvernement, qui devrait quand même porter devant l'opinion publique un discours positif sur Monaco, ce soir, soit très peu enthousiaste, pessimiste, ou montre peu d'ardeur, pour reprendre votre expression, Monsieur le Ministre, pour dire que ce pays est un pays qui se porte bien et qui est en forme économique et sociale. C'est ce que pense, en tous cas, le Conseil National.

Je voudrais vous dire que si un jour, malheureusement, vous aviez raison et j'admets qu'on ne peut pas vous dire que dans les 100 années qui sont devant nous, Monaco ne connaîtra jamais une année plus difficile, c'est possible, bien sûr dans ce cas-là, alors, je vous renverrai à des débats avec le Conseil National, qui vote la loi de budget, parce que s'il fallait faire des économies sur les dépenses, nous avons beaucoup d'idées et vous seriez surpris. Ce ne serait certainement pas sur les lignes pour lesquelles

on discute parfois trop longtemps avec le Conseiller pour les Finances et l'Economie, c'est-à-dire des lignes qui sont nécessaires, utiles et demandées par la population de Monaco. Si vous voulez, un jour, qu'on fasse des économies sur les dépenses, j'attendrai que vous ayez beaucoup de rigueur sur certaines dépenses qui passent un peu comme cela, facilement, dans les inscriptions budgétaires. J'en ai cité deux tout à l'heure, je pourrais continuer... je vous ai parlé de matchs de boxe, je vous ai parlé de la mauvaise gestion des chantiers publics qui coûte des fortunes, je pourrais vous parler des cuisines d'Apolline que d'abord on stocke, on déménage à grands frais, et ensuite on annonce qu'on les jette. Je pourrais vous parler de certain pavillons internationaux où il y a des dizaines de millions de dépenses et où parfois on pourrait sans doute faire des économies... enfin, si un jour, malheureusement, vous aviez raison, je vous donne rendez-vous et vous verriez qu'on ne serait sans doute pas d'accord sur les lignes qu'il faudrait diminuer dans les dépenses.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Monsieur le Président, Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, c'est vrai que moi, depuis une demi-heure, j'ai l'impression d'avoir le mauvais rôle parce qu'on ne vous demande que des dépenses et en l'occurrence ce qu'on vous demande, c'est pour les logements. Cela correspond à quoi ? La dernière attribution en janvier 2018, 300 familles sont restées sur le « carreau » c'est concret. A la prochaine attribution en janvier 2019, 400 familles vont encore demander et il y a 90 logements. Donc 310 familles vont encore rester sur le « carreau ».

Aujourd'hui, nous réfléchissons aux recettes. Cinq propositions ont été faites.

La première, la création du MC Boost, on y a réfléchi et nous avons trouvé un espace de 1 200 m², c'est-à-dire que des Monégasques vont pouvoir développer leur activité et, on l'espère, générer de la T.V.A..

Deuxièmement, on vient de déposer une proposition de loi pour l'ouverture des commerces le dimanche, sous certaines conditions. Egalement, là, on va essayer de générer de la T.V.A..

Troisième point, on a déposé une proposition de loi pour la domiciliation de sa société dans les Domaines, aussi sous certaines conditions. Nous

attendons votre retour et, là aussi, on pousse afin que les Monégasques puissent développer leur activité et générer de la T.V.A.. Quatrième point, nous travaillons sur le Centre Commercial de Fontvieille avec vous, afin de faire un Centre Commercial qui soit le plus beau de la région et afin d'attirer un monde fou en vue de générer de la T.V.A..

Cinquième point, on vient de créer une Commission du Numérique avec Franck JULIEN pour réfléchir aux métiers de demain qui vont générer de la T.V.A..

Donc, nous sommes complètement conscients qu'il y a des dépenses, qu'il y a des recettes, nous sommes pragmatiques, mais tant qu'il y a des excédents, soyons positifs s'il vous plaît.

Merci.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- En tous cas, je ne voudrais pas que quelconque propos puisse être caricaturé. Je n'ai pas envie de réouvrir la polémique sur les chiffres du logement. Alors permettez-moi de ne pas le faire, simplement de ne pas être entièrement d'accord avec cette description unilatérale et un peu péremptoire.

La localisation des activités économiques dans les Domaines, mon Département a fait un travail qui est aujourd'hui auprès de la Direction des Affaires Juridiques pour qu'en effet la proposition de loi soit transformée, reprenne peu ou prou, et vous le savez aussi bien que moi ce sur quoi nous sommes d'accord, avec peut-être des points de désaccord à la marge qui feront l'objet de discussions, comme celles que nous avons pu avoir le 25 septembre dans le cadre du groupe de travail « logement » et qui ont amené, comme je l'ai dit lundi, à ce que ce matin, soient présentés et approuvés en Conseil de Gouvernement, deux arrêtés ministériels qui allaient dans le sens de ce que vous souhaitiez.

Monaco Boost n'a pas un papa, il a un papa et une maman ou deux papas. Accordez-moi quand même là aussi, le minimum d'une vision. Si les 1 200 m² à côté de MonacoTech étaient disponibles, je suis désolé de le dire, mais je n'avais pas attendu non plus la publication d'un programme électoral, que ce soit le vôtre ou celui de qui que ce soit, pour réfléchir à l'intérêt pour les Monégasques d'y implanter un Centre d'Affaires, une activité, qu'elle s'appelle MC Boost ou Monaco Boost, cela est du domaine du détail, cela faisait partie de mes projets à court/moyen terme. MonacoTech, acte un, Monaco Boost, acte deux.

Donc, une fois encore, on partage une vision, j'en suis ravi, on regarde ensemble ce projet, j'en suis très heureux, personne ne peut en revendiquer la paternité unique. Il y avait 1 200 m², oui, ils étaient là, ils n'étaient pas là, vides, par hasard, c'est parce que nous avons aussi pensé à réaliser cette opération.

Donc, c'est simplement pour dire que cela peut nous arriver aussi d'avoir des idées, cela peut nous arriver d'avoir une vision, cela peut nous arriver de nous inscrire dans l'avenir, cela nous arrive tous les jours, c'est le travail qu'avec nos équipes et nos moyens parfois un peu limités nous sommes tenus d'accomplir au sein du Gouvernement. Le langage de raison et de prudence il est normal, ne caricaturons pas les propos du Ministre, les miens ou ceux de qui que ce soit dans cet hémicycle, nous ne sommes pas négatifs. Ce que nous discutons, en revanche, ce soir, c'est d'un Budget Rectificatif et ce Budget Rectificatif, il est pour l'année 2018, oui, le Président l'a dit et j'y souscris, nous sommes aujourd'hui assez d'accord pour dire que ces prévisions-là, elles se tiennent. Mais demain, après-demain, après, après-demain, je ne sais pas. C'est tout ce que nous disons ce soir. Le Rectificatif 2018 oui, nous avons confiance, nous avons passé une bonne année. Regardez, en revanche, dans l'histoire récente le nombre d'années successives d'excédents budgétaires. Même sans remonter très loin, remontez jusqu'en l'an 2000, vous serez surpris de voir qu'avant 2012, elles n'étaient pas si nombreuses que cela et qu'en effet, entre 2008 et 2010, nous avons mis à contribution le Fonds de Réserve pour 200 M€, c'est beaucoup, je n'ai pas envie que cela recommence, je n'ai pas la peur que cela recommence demain. Nous disons juste qu'il y a en effet avec vous des idées pour augmenter les recettes, vous les avez évoquées, et qu'il y a avec vous des dépenses prioritaires, nous les avons évoquées jusqu'à présent. Après, il peut y avoir pour certaines d'entre elles, des désaccords, cela fait partie de la vie, nous sommes là aussi pour en discuter ensemble, mais sur la grande majorité des objectifs, l'accroissement des recettes et des dépenses, avec des priorités, modèle social, logement, les écoles, la croissance de l'entreprise, on partage très largement le diagnostic qui est fait d'une bonne santé de l'économie monégasque. On espère tous que cela va continuer mais souvenons-nous, oui, que les arbres ne montent pas au ciel, que les bourses ne montent pas tous les jours, la preuve en ce moment, c'est juste ce que disait le Doyen qui a quand même pas mal d'expérience qui sait ce que c'est que l'économie, etc... J'écoute ses messages et quelque part je les partage sans les caricaturer.

M. le Président.- Avant d'écouter mes collègues ROBINO et NOTARI, je suis d'accord sur un point, c'est qu'il ne faut caricaturer personne. Donc ne caricaturons pas le Conseil National comme un ensemble de femmes et d'hommes qui voudraient toujours dépenser plus de manière irresponsable. Nous avons merci, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, de l'avoir rappelé, beaucoup d'idées pour vous aider et être à vos côtés pour développer les recettes du pays. Ce n'est pas d'hier. Pour ceux qui suivent les débats, je vous rappelle quand même qu'en 2009, le Conseil National que je présidais avait créé un *think tank* qui s'appelait Monaco 2029, parce qu'il s'est projeté sur 20 ans pour augmenter les recettes de l'Etat. M. Pierre-André CHIAPPORI en était un des animateurs à mes côtés et d'ailleurs il a été retenu après par le Gouvernement, pour présider le Conseil Scientifique de l'IMSEE, l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques, que Monaco 2029, justement, avait demandé de créer. A l'époque le Conseil National avait défendu dans son Livre Blanc Monaco 2029 la création du télétravail, le Gouvernement l'a concrétisé après, il avait défendu la création d'un Conseil Supérieur pour l'attractivité pour associer des résidents de qualité, des hommes d'affaires, des leaders d'opinion, pour nous aider à développer les recettes de l'Etat.

Le Conseil National est très soucieux aussi d'augmenter les recettes de l'Etat, il est attaché à l'équilibre des comptes publics, aux excédents lorsque cela est possible. Rappelons aussi – parce qu'on ne l'a pas encore dit – que sans qu'on l'abonde, le Fonds de Réserve est bien géré et sur ce point, je tiens à dire qu'il est bien géré par les équipes du Département des Finances et de l'Economie. Le Gouvernement a beaucoup amélioré la gestion du Fonds de Réserve, par rapport à la première année en 2003 où je suis devenu Président du Conseil National. Je peux vous dire, pour siéger à la Commission de Placement des Fonds, qu'aujourd'hui le Gouvernement s'est donné les moyens, en faisant appel à des consultants et aussi par des recrutements internes, de beaucoup mieux gérer la valorisation de notre patrimoine que constitue le Fonds de Réserve, et il y a aussi, on ne l'a pas dit, des recettes auto générées par le Fonds de Réserve. Chaque année cela peut rapporter 100 M€ ou 150 M€ simplement par les intérêts produits par la bonne gestion du Fonds. Voilà la réalité aujourd'hui de notre pays.

Docteur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Il est toujours difficile d'intervenir après vous, Président, parce que vous avez tendance à balayer beaucoup de sujets.

Je voulais revenir à des choses très simples en fait, je crois qu'il faut, même s'il faut être prudent, être optimiste. Le pays se porte bien. Il n'y a pas de dette publique, nous avons un Fonds de Réserve, même dans les années de disette les plus difficiles on a pu réaliser le budget de l'Etat, effectivement, en allant chercher quelques ressources dans le Fonds de Réserve. Lorsque j'ai commencé le précédent mandat, le Fonds de Réserve était aux environs de 4 milliards à 4,5 milliards, on approche maintenant les 5 milliards. Chaque année, l'excédent budgétaire qui est réalisé est versé au Fonds de Réserve, chaque année il y a un peu plus d'excédent que ce que l'on déclare puisqu'il y a un certain nombre de rachats au Fonds de Réserve qui sont faits, ce qui fait que note budget est factuellement plus excédentaire que ce que l'on affiche.

Je crois que c'est quand même une situation unique en Europe à part peut-être la Norvège, c'est une situation qui est unique ce d'autant que nous sommes un petit pays, ce d'autant, vous l'avez dit, Monsieur CASTELLINI, que nos activités économiques se sont énormément diversifiées et je crois d'ailleurs me souvenir lors de la précédente mandature, qu'un certain nombre d'élus, là encore le Conseil National avait poussé pour la création de cette pépinière de MonacoTech, me souvenir aussi qu'un certain nombre d'élus avaient défendu la mise en place d'une équipe dédiée au sein de votre Département pour optimiser la gestion du Fonds de Réserve et qu'un certain nombre de mesures avait permis d'en augmenter le rendement.

Je crois que quelle que soit la prudence que l'on doit avoir et il faut l'avoir, il faut être optimiste sur la situation, il faut être optimiste sur nos réserves et je crois que, de temps en temps, il faut être aussi optimiste sur notre capacité à dépenser. Certains investissements doivent être faits dans l'espoir d'un retour sur investissement, les quelques postes que l'on pourrait donner à Mme GRAMAGLIA, notamment, je crois que c'est un investissement qui nous permettrait, peut-être, de revenir à un meilleur contrôle des chantiers, une meilleure qualité de vie. Je crois que la boucle est bouclée. Merci beaucoup.

M. le Président.- Deux dernières interventions et je passe au vote.

Monsieur NOTARI et ensuite, Monsieur GRINDA.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne veux pas paraître pour un vieux schnock, mais, nous ne sommes pas très nombreux ce soir d'ailleurs à avoir été là à cette époque-là, mais je me souviens des paroles du Ministre M. PROUST, qui disait : « *Nous sommes dans la crise, il faut réduire la voilure, mais je n'arrêterai pas le bateau* ». Donc, même dans ces années qui étaient difficiles, on a su investir, on a su faire des avancées, pour preuve on avait provisionné à l'époque pour l'hôpital, on avait engagé les travaux du tunnel descendant, on avait quand même fait des choses et c'est ce qui, Monsieur CASTELLINI le rapportait tout à l'heure, effectivement, a coûté et on a dû puiser dans le Fonds de Réserve, mais on a quand même avancé. C'était dans des années de crise, alors aujourd'hui où tout va bien, soyons plus optimistes.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur GRINDA et, ensuite, je passe au vote.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que tout ce qui a été dit est très important pour l'information des Monégasques parce que, finalement, cela reflète bien les pensées des uns ou des autres et moi je ne critique certainement pas la position de la majorité qui voit, effectivement, à sa façon, certaines choses. Je suis bien d'accord avec vous lorsque vous dites, Monsieur le Président, et lorsque les gens de la majorité disent qu'il faut investir afin de produire des recettes plus tard. Pour cela, nous sommes tous d'accord mais je crois qu'il ne faut quand même pas se gargariser ou réenchanter le passé. Réenchanter le passé c'est facile, mais je crois qu'il ne faut pas le faire.

Moi, j'aimerais quand même vous rappeler que le Fonds de Réserve dont on parle depuis tout à l'heure et dont vous dites qu'il est d'environ 5 milliards, là-dessus il y a largement la moitié qui est composée d'actifs immobiliers. On ne va pas se mettre à vendre les immeubles des Domaines de la Principauté... On ne le fera pas. Donc, ce qui nous protège et qui nous protège vraiment, c'est la partie liquide, c'est celle d'ailleurs qui génère beaucoup – vous l'avez dit Président, et ce grâce à la meilleure gouvernance de ce Fonds de Réserve – de recettes. Mais, et je parle sous le contrôle de Monsieur CASTELLINI, il y a quelques années en 2008, 2009, 2010, cette grosse crise internationale qui n'a certainement pas épargné Monaco avec toutes les vertus dont on veut bien

le parer ce soir et si on a pris 200 M€ du Fonds de Réserve, c'était à l'époque plus de 10 % de la partie liquide du Fonds de Réserve, en trois ans. plus de 10 %...

M. le Président.- ... Sauf qu'il y a des recettes aussi produites par les intérêts !

M. Jean-Louis GRINDA.- Je ne vous dis pas le contraire.

M. le Président.- ... c'est-à-dire qu'on a retiré 200 millions mais on a gagné au moins autant en intérêts dans ces pires années donc peut-être on n'a rien perdu.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je ne vous dis pas le contraire.

M. le Président.- Si vous avez 200 M€ d'intérêts et que vous retirez 200 M€, vous êtes toujours à zéro dans le Fonds de Réserve, mêmes dans les années les plus noires que nous avons vécues.

M. Jean-Louis GRINDA.- Le Fonds de Réserve avait à cette époque-là, puisqu'il y avait une crise internationale, des bourses également avaient décréu considérablement. Je ne cherche pas à avoir raison à tout prix, je ne veux surtout pas être financier à la place des experts qui sont là, je vous dis juste qu'il faut temporiser et nous sommes tous d'accord là-dessus, c'est notre responsabilité.

Deuxième raison, Président, vous avez dit, à juste titre, que nous faisons des rachats au Fonds de Réserve, chaque année, 40 M€, 30 M€, 50 M€, certes, mais si on rachète des choses au Fonds de Réserve ce n'est pas pour nous faire plaisir, c'est parce qu'on rachète des choses qui ne devraient pas y être. On réintègre dans le budget de l'Etat des choses qui n'ont rien à faire au Fonds de Réserve. Et cela est un débat très intéressant à mener pour l'avenir.

Merci.

M. le Président.- On compte sur vous également, bien sûr, à travers la commission que vous présidez. C'est vrai, c'est un débat que nous aurons au sein de l'Assemblée.

Vous souhaitez encore intervenir ?

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je dois avouer que je suis assez choquée d'entendre Monsieur CASTELLINI dire que c'est lui qui a eu l'idée de Monaco Boost. D'abord le nom, ce n'est pas une marque déposée, nous sommes bien d'accord, mais cela fait partie de notre programme, vous l'avez donc lu, ce qui est déjà une bonne chose et pourquoi avoir attendu, alors, autant de temps et laisser 1 200 m² sans loyer et sans personne qui pouvait les exploiter si vous aviez eu l'idée avant ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Parce qu'ils se sont retrouvés libres à ce moment-là !

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Ah bon ! Vraiment ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ils étaient en train d'être réaffectés, dans le sens où il y avait des travaux à réaliser. On a commencé par MonacoTech et on avait déjà l'idée de faire cela dans un deuxième temps. C'est tout ce que je disais, c'était par rapport à ...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ... Je crois que c'est quand même un point fort de notre programme d'avoir proposé cela, c'était, effectivement, comme l'a dit Christophe ROBINO, une idée aussi de certains élus de l'ancienne mandature. Donc, la paternité, je suis désolée, je crois qu'elle ne vous appartient pas. Elle appartient plutôt à la majorité Primo ! et à certains élus de l'ancienne mandature, mais surtout pas à vous.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Alors là, je suis choqué à mon tour que vous disiez « *surtout pas à vous* » parce que la paternité elle est, en effet, partagée comme pour MonacoTech, où je remercie à nouveau le rôle qu'ont pu jouer des personnes comme Thierry POYET, Thierry CROVETTO, et d'autres que j'oublie dans la précédente mandature. Grâce à eux nous avons eu une réflexion commune et nous avons un magnifique incubateur et avec eux et avec vous aujourd'hui et avec d'autres on avait, je le maintiens, déjà réfléchi à une possibilité à proximité de MonacoTech, à Fontvieille, d'exfiltrer ceux qui pourraient avoir besoin de locaux et de dédier pour les porteurs de projets monégasques une centaine de mètres carrés.

Ce débat, à mon avis, n'intéresse pas grand monde ce soir, je vais donc m'arrêter là et c'est pour cela que je disais que, comme souvent dans les familles, il y a un papa, une maman, il n'y a pas juste un papa, il n'y a pas juste une maman. Voilà, c'est une bonne idée, alors parfois il y a deux papas, parfois il y a deux mamans, c'est le monde dans lequel on vit.

Dans tous les cas de figure, il n'y a pas de paternité ou de maternité de vous ou de nous, il y a une réflexion commune, il y a un travail commun, il y a des perspectives et des ambitions communes pour Monaco, là aussi on pourra regarder dans les discussions ou les échanges qui se sont fait jour sous la précédente mandature, certains ont dit dans des débats télévisés, vous n'avez pas le monopole du cœur, moi je réponds ce soir, vous n'avez pas le monopole du Boost.

M. le Président.- Et vous n'avez pas le monopole de la bonne gestion et de la rigueur dans les dépenses publiques... c'est très bien. On s'est dit tout ce qu'il fallait ce soir.

Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Il ne m'appartient pas de conclure évidemment, mais, ce qui est clair, c'est qu'il n'y a vraiment pas de divergence sur ce qu'il faudra faire ensemble pour le bien, la prospérité, la sécurité, des Monégasques. On le fera évidemment. Donc, je voudrais, juste parce que c'est une citation qui me semble appropriée et que le Doyen reconnaîtra, mais GRAMSCI disait « *il ne faut pas opposer le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté* », je crois que c'est exactement ce qu'il ne faut pas faire ce soir. Il n'y a pas d'un côté le Gouvernement qui serait pessimiste et, de l'autre côté, le Conseil National qui serait optimiste. Tout cela est un ensemble. Ce qui devra être fait sera fait et je pense que là-dessus on peut constater qu'il n'y a pas de divergence entre nous.

M. le Président.- Exactement. Il n'y a pas non plus d'un côté, un Gouvernement qui serait soucieux de la bonne gestion des finances publiques et un Conseil National qui n'en serait pas soucieux. Donc, nous sommes d'accord, Monsieur le Ministre d'Etat.

Nous passons au vote car il est déjà 19 heures 30.

Je mets aux voix le chapitre 3 dont nous avons longuement débattu.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
 Abstentions ? Pas d'abstention.
 Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Cela clôt le chapitre concernant les recettes de l'Etat.

Nous arrivons aux Dépenses Ordinaires. Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture de la Section 1 – Dépenses de Souveraineté.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE

Chap. 3 - Cabinet de SAS le Prince

103.111 - Traitements titulaires	1.739.800
103.211 - Traitements non titulaires.....	224.500
103.010 - Frais de personnel	1.964.300
103.251 - Missions & études, honor.Etc.....	2.350.000
103.020 - Frais études & formation.....	2.350.000
103.258 - Destination spéciale	150.000
103.259 - Oeuvres, dons & subvent.Div.....	280.000
103.262 - Déplac.,Prest. Officielles.....	2.000.000
103.323 - Frais d'administration	160.000
103.030 - Frais de fonctionnement	2.590.000
Total du chapitre 3	<u>6.904.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - Palais de SAS Le Prince

107.111 - Traitements titulaires	4.041.000
107.211 - Traitements non titulaires.....	1.098.800
107.010 - Frais de personnel	5.139.800
107.262 - Transport.....	11.200.000
107.332 - Entretien, aménag.Fourn.Prest.	4.030.000
107.380 - Améliorations & travaux neufs.....	5.505.000
107.030 - Frais de fonctionnement	20.735.000
Total du chapitre 7	<u>25.874.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

Chap. 1 - Conseil National

201.111 - Traitements titulaires	1.361.700
201.211 - Traitements non titulaires.....	555.000
201.010 - Frais de personnel	1.916.700
201.320 - Frais propres à l'activité	2.940.000
201.030 - Frais de fonctionnement	2.940.000
Total du chapitre 1	<u>4.856.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Je rappelle que nous n'examinons que les lignes rectifiées. Certains peuvent s'étonner, on ne vote que les lignes qui ont une rectification inscrite dans ce document budgétaire.

Nous continuons.

M. le Secrétaire Général.- Nous passons à la Section 7

M. le Président.- Eh oui car les autres lignes de ces dépenses ne comportent pas de lignes modifiées, donc cela nous fait passer immédiatement à la Section 7, aux Dépenses d'Equipement. Vous savez que traditionnellement on étudie en priorité ces dépenses, parce qu'elles sont très importantes en volume et en importance, tout court, pour la Principauté.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

Secrétaire Général.- C'est à la page 60 du fascicule.

M. le Président.- Je vous invite à vous reporter à la page 60 du fascicule, à la Section 7 - pour l'examen des Dépenses d'Equipement et d'Investissements : Grands Travaux et Urbanisme.

Nous vous écoutons, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-**SECT. 7 - ÉQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS****Chap. 1 - Grands Travaux-Urbanisme**

701.902 - Fr.Études urban.& Gds trav.....	3.711.000
701.903 - Télécabine jardin exot./Rocher.....	500.000
701.905 - Amélioration acces ouest.....	411.300
701.907 - Amélior.Secu.Tunnels routiers.....	1.665.000
701.908 - Tunnel descendant.....	122.000
701.9132 - Urb.Sncf-ilot charles III	3.277.000
701.9133 - Urb.Sncf-ilot canton.....	540.000
701.9134 - Urb.Sncf-ilot Rainier III.....	279.000
701.9137 - Urb.Sncf-ilot pasteur.....	22.000.000
701.914 - Transp. Coll., Funicul. & Tcsp	18.000
701.997 - Amélioration réseau ferrov.	1.000
Total du chapitre 1	
	<u><u>32.524.300</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBINO, tout d'abord, ensuite, Monsieur VAN KLAVEREN.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je constate que l'article 701.9137 « Urbanisme SNCF Îlot Pasteur » est rectifié à la baisse de plus de 55 % des crédits votés au Budget Primitif et ce en raison de l'arrêt du chantier lié à la nécessité de relancer des consultations sur le lot terrassement.

Pourrait-on nous indiquer l'importance du retard pour la construction du Collège Charles III et les structures qui devraient normalement être accueillies sur ces terrains : le centre de tri postal d'importance, la médiathèque, des surfaces de bureaux dont ceux destinés à la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports ?

Nous constatons malheureusement que ce cas n'est pas isolé puisque d'autres chantiers publics connaissent des difficultés : retard sur le chantier du nouvel Hôpital, on connaît la situation des Jardins d'Apolline, on découvre celle de l'Hélios.

Il est plus que jamais évident pour les élus qu'il faut tirer toutes les leçons de ces situations et ne pas se contenter de constater.

Il est urgent de revoir les dispositions relatives à la passation des marchés publics, comme d'ailleurs indiqué dans la proposition de loi n° 227 en préférant le mieux disant au moins disant, en contrôlant les conditions de sous-traitance et en n'hésitant pas à écarter les entreprises défaillantes ou ne donnant pas des garanties suffisantes.

Quelle est, sur tous ces sujets, la position du Gouvernement ? Quelles mesures entend-il prendre ? Quand compte-t-il déposer le projet de loi résultant de la transformation de la proposition de loi n° 227 ?

M. le Président.- Compte tenu que vous posez des questions précises, je vais donner la parole à Madame GRAMAGLIA pour vous répondre et on continuera le tour de parole après.

Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Il y a une question un peu plus générale et une question plus précise sur le chantier Pasteur.

Je vous rappelle que nous avons arrêté le chantier Pasteur suite au premier appel d'offres concernant le lot terrassement, puisque c'était un lot qu'on avait estimé à 70 M€ et que l'estimation la plus basse s'élevait pratiquement à 100 M€, environ

27 M€ d'écart. Nous avons préféré arrêter l'appel d'offres pour retravailler le dossier de consultation des entreprises et faire quelque chose de plus précis. Donc, les travaux préparatoires se sont terminés fin avril 2018 pour le planning, les études de conception se sont terminées en 2018 avec cet appel d'offres. Un appel d'offres sera lancé avant la fin de l'année. Pourquoi avons-nous mis du temps à refaire le DCE ? C'est parce que nous sommes en train de réfléchir, les équipes des Travaux Publics, notamment, à savoir quelles sont les mesures qui pourraient être envisagées pour accélérer la phase de construction. Il n'avait pas été prévu, lors du lancement de cet appel d'offres de travaux de terrassement, le *up and down*, qui génère un surcoût, mais qui pourrait nous faire gagner beaucoup de temps. Ensuite, il y a une coordination modifiée des différents phasages de travaux. Donc, tout cela a été repensé et a demandé du temps mais cela va être lancé d'ici la fin de l'année.

Ensuite, vous avez raison, nous sommes en train de retravailler sur les procédures internes et nous avons tiré par mal de leçons des chantiers en cours et des chantiers passés. Donc, il faut, bien sûr, revoir les procédures d'appel d'offres et le choix des entreprises. Nous avons informé au mois de juin de cette année l'Ordre des Architectes et la Chambre Patronale du Bâtiment qu'une évaluation des maîtres d'œuvre et des entreprises sera désormais pratiquée avec une incidence sur la participation aux futurs appels d'offres de tous les différents prestataires qui n'auraient pas donné satisfaction, avec soit un abaissement de leur seuil, soit une non-consultation suivant le degré de mécontentement du maître d'ouvrage.

Nous avons également évoqué avec l'Ordre des Architectes les améliorations que l'on souhaitait voir apporter dans les dossiers d'études lorsque l'on attribue les marchés de travaux sur la base de critères beaucoup plus explicites, qui nous permettront de choisir beaucoup plus facilement le mieux-disant au lieu du moins-disant, avec des arguments très précis. Donc, là, également un travail de fond à faire.

Il faut revoir les conditions – et c'est ce que l'on fait – de suivi des chantiers et repositionner ce rôle de maître d'ouvrage qui est un peu ambigu parce qu'un maître d'ouvrage dans le privé, en général, ce n'est pas un sachant. Vous demandez une maison à un architecte, il fait ce que vous voulez et puis vous n'intervenez pas dans la construction parce que généralement vous n'avez pas les connaissances requises. Le fait que la Direction des Travaux Publics

soit composée de sachants, il y a une forte implication et une forte demande en même temps des maîtres d'œuvre, de l'implication de ce maître d'ouvrage.

Donc, vis-à-vis des maîtres d'œuvre, des modifications sont envisagées au niveau des contrats de maîtrise d'œuvre avec une responsabilité plus importante et c'est indispensable, des bureaux d'études techniques, surtout sur les opérations qui sont très complexes en Principauté de Monaco. Il faut savoir qu'à Monaco, il n'y a aucune opération qui est simple, que ce soit au niveau des terrains, des phasages, des délais avec toutes les différentes opérations au Grand Prix et autres, tout cela est très compliqué. Donc, nous allons un peu plus les responsabiliser et faire une distinction entre la phase de conception, le fameux dossier de consultations des entreprises dont je vous parlais, et la direction des travaux en elle-même qui est vraiment la faiblesse que l'on a notée sur les différents chantiers.

Ensuite, il faut travailler au niveau de l'amélioration du cadre de vie, la réduction des nuisances de chantiers. Ce n'était pas la question posée de rentrer dans le détail de tout ce que l'on va faire pour réduire les nuisances des chantiers, on en reparlera peut-être tout à l'heure dans le cadre de la qualité de vie, mais cela fait partie des objectifs de la feuille de route de la Direction des Travaux Publics. Egalement, améliorer la qualité des réalisations puisqu'effectivement, vous parliez des Jardins d'Apolline, vous parliez d'Hélios, donc le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme va étendre la démarche d'analyse des risques dans les projets. Par exemple, dans l'opération Carmelha qui va être lancée, qui est une petite opération de logements domaniaux un petit peu particulière, avec des immeubles à énergie positive, une analyse des risques a été réalisée pour nous assurer que tous les principaux enjeux, les principales difficultés qui sont liées à toutes ces nouvelles technologies-bois qui vont être utilisées sont bien maîtrisées dans toutes les phases d'exécution du chantier, que ce soit à partir de la conception jusqu'à la réalisation, mais également dans la phase d'utilisation après la livraison du chantier. Cela est une deuxième implication en Principauté de la méthode d'analyse de risque. Le premier chantier qui avait fait l'objet de cette méthode d'analyse, c'est bien sûr, l'Urbanisation en mer. Nous allons généraliser cet outil à l'ensemble des chantiers de la Principauté.

Est-ce que j'ai répondu peu ou prou à vos questions ?

M. Christophe ROBINO.- Je vous remercie de votre réponse, elle est assez complète et elle nous satisfait pour beaucoup. Vous ne m'avez pas donné l'impact éventuel sur le retard pour l'évolution du chantier et, notamment, la construction du Collège Charles III.

Ensuite, je me permettrai de faire un petit commentaire. Je pense qu'il faut que tout le monde, ici, soit convaincu de l'importance du travail qui est réalisé par votre Département. Alors, effectivement, il y a eu besoin de revoir un certain nombre de process, mais tout le monde l'a toujours reconnu, avec des effectifs relativement contraints, vous avez énormément de tâches à accomplir.

Je crois qu'il y a une remarque qui est importante parce qu'on peut, peut-être, en tirer des leçons. Effectivement, il ne faut pas non plus, à un moment, qu'il y ait de glissement de tâches entre, notamment, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Il est vrai que vous êtes des sachants, il est vrai que vous avez un rôle important à jouer, mais lorsqu'il y a une commande qui est faite d'une construction, la responsabilité du maître d'œuvre doit être pleine et entière et elle doit être exploitée de façon la plus importante afin que vous n'ayez pas, vous, ce surcroît de travail parce que vous avez déjà énormément de charges à accomplir. C'est peut-être une façon aussi de ne pas augmenter les équipes, simplement en dédiant des tâches qui peuvent l'être.

Pour l'impact sur le retard éventuel et le dépôt éventuel de la loi, s'il vous plaît ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La livraison du Collège est prévue fin 2022/début 2023 et pour les structures Est, des bureaux, en 2023/2024.

Par contre pour la loi, ce n'est pas moi. Nous allons attendre que M. COLLE revienne et il vous répondra.

M. le Président.- Le Gouvernement vous répondra lorsque le Secrétaire Général sera revenu.

Monsieur VAN KLAVEREN, je vous en prie.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir sur le Télécabine du Jardin Exotique, non pas sur l'article modifié en lui-même, mais plus pour une intervention d'ordre général sur ce projet.

Nous avons été très attentifs à la présentation

que vous avez effectuée le 24 septembre dernier lors de la Commission Plénière d'Étude relative au Télécabine. Nous avons bien noté que nous n'en sommes encore qu'au stade des études. Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'un projet important en matière de mobilité douce, mais que de nombreux aspects restent à étudier.

La majorité reste, concernant ce projet, particulièrement préoccupée quant aux éventuelles nuisances sonores, à l'impact sur les habitations notamment des terrasses de Fontvieille, à l'aspect visuel et esthétique du projet, ainsi qu'à son dimensionnement global.

Aussi, nous avons une question. Pouvez-vous nous confirmer que la réalisation de ce projet a été aujourd'hui actée sur le principe ou s'il s'agit bien d'une étude de faisabilité et d'opportunité ?

Nous espérons, bien entendu, qu'il s'agit de la deuxième partie de ma question, une étude de faisabilité et d'opportunité et espérons être, à ce stade, associés dès le début afin de pouvoir participer à la décision et également au développement de ce projet.

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est une volonté forte de voir ce projet aboutir, mais ce n'est pas acté définitivement, il y a encore beaucoup de choses à voir, notamment, avec la Mairie.

Nous sommes en train de finaliser une étude de flux afin de bien mesurer les avantages qu'il y aurait à installer ce Télécabine, étude de flux qui avait été faite par le groupement qui avait proposé ce principe de Télécabine. La Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité l'a affinée et je vais avoir les résultats dans peu de temps.

Donc ce n'est pas entièrement finalisé, mais je peux vous dire qu'il y a quand même une forte volonté de voir ce projet aboutir parce que je vous rappelle que nous livrons un parking de 1 820 places à l'entrée du Jardin Exotique et que ce serait un des moyens, associé au système d'ascenseur qui existe au niveau de ce parking et au système de bus qui sera complètement révisé en fonction des moyens mis en place et en fonction des besoins.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Je vous remercie. J'espère simplement qu'aujourd'hui à défaut du Centre Commercial de Fontvieille où l'expérience,

effectivement, est une expérience plutôt malheureuse, que l'on pourra être associé dès le début et pouvoir échanger comme cela a été le cas, d'ailleurs, lors de cette Commission Plénière d'Etude du 24 septembre.

Merci.

M. le Président.- Pour préciser, parce que c'est un sujet important pour les résidents de la Principauté, nous n'y sommes pas contre *a priori* un Télécabine qui favoriserait la mobilité douce, mais nous ne sommes pas favorables encore, car nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour nous prononcer, suite à cette première rencontre. C'est un projet qui va quand même impacter l'esthétique du pays, donc il faut bien l'étudier encore. Si on doit impacter l'esthétique de la Principauté avec ce projet, alors il faut qu'il ait une vraie capacité, une grosse capacité et nous n'en sommes pas encore vraiment convaincus. Nous attendons des éléments complémentaires du Gouvernement. C'est un projet qui va nécessiter un investissement très important, donc, c'est très clair, il sera inscrit dans une loi de budget qui nécessite, selon l'article 66 de la Constitution, l'accord des volontés du Prince et du Conseil National. Je vous invite donc à associer le Conseil National à cette réflexion qui se poursuit et à ne prendre aucune décision sans qu'on en ait parlé et sans concertation entre nous.

J'ajoute que nous voulons des logements sur le Centre Commercial de Fontvieille et qu'il ne faut pas, quoiqu'il en soit, que ce projet soit un obstacle à la réalisation de logements. Donc il faut demander aux architectes de faire preuve, si on devait faire le Télécabine, d'initiative et de créativité. Il n'est pas envisageable pour le Conseil National que le Télécabine ait pour conséquence zéro appartement pour les familles monégasques, dans ce site extraordinaire au-dessus du port de Fontvieille. On vous l'a dit, mais il est important de le redire ce soir de manière publique.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* La capacité, je vous l'avais exposée la dernière fois, c'est 2 000 personnes par heure et par direction. Je ne vais pas entrer maintenant dans tous les détails techniques, mais dans l'étude qui a été faite, c'est la capacité du Télécabine.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Si je peux me permettre, on en avait discuté, on n'était pas tout à fait d'accord parce qu'effectivement, dans l'information qui

avait été donnée au niveau des chiffres simples, on n'arrivait pas du tout à ce résultat en faisant un calcul rapide. Donc, effectivement, on pourra le regarder – ce n'est peut-être pas le moment – mais on n'était pas vraiment d'accord sur la capacité.

M. le Président.- Nos calculs montraient plutôt 800 à 1 000 personnes par heure. Mais reprenons les débats.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors les calculs résultent quand même d'études faites par le groupement qui nous a proposé cela. Il y avait deux groupements, avec deux projets différents, donc c'étaient des études qui convergeaient. C'était un système d'œufs qui passent rapidement et qui peuvent prendre 8 à 10 personnes par entité. Les études ont été longues et précises pour arriver à ce résultat, donc je pense que c'est facile de les remettre en cause en cinq minutes, mais les études ont été faites sérieusement.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Ce n'est pas du tout le motif, là on ne les remet pas en cause en 5 minutes, je dis simplement qu'on en a discuté plus que 5 minutes lors de la Commission Plénière d'Etude...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Oui, tout à fait.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- ... et qu'on n'était pas forcément d'accord par rapport aux calculs mathématiques, au niveau de la fréquence, de la capacité maximale de chaque œuf, si on faisait un calcul très simple par rapport à l'heure. On le regardera avec plaisir, on sera tous ici ravis et présents. Tant mieux si c'est le cas, mais nos échanges n'étaient pas de 5 minutes, ils ont été un peu plus longs que cela et c'était juste pour dire qu'on n'était pas forcément d'accord sur le volume.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Le projet d'origine prévoit 16 Télécabines mais avec une possibilité de monter jusqu'à 32 en fonction de la fréquentation réelle, c'est sur la base du nombre total de Télécabines, c'est-à-dire avec les 32, que l'étude a

été effectuée... ce n'est peut-être pas passionnant comme débat pour le public, mais effectivement, volontiers on pourra refaire – lorsqu'on aura avancé un peu plus dans l'élaboration de ce projet – des Commissions Plénières d'Etude et travailler ensemble.

M. le Président.- On est d'accord. De toute façon si on devait avoir un Télécabine, effectivement, il faut qu'il ait une vraie capacité, qu'il allège considérablement le nombre de voitures, donc qu'il ait une forte capacité à l'heure, sinon beaucoup d'argent et beaucoup de problèmes pour très peu de résultats, cela ne serait pas souhaitable.

Je le dis devant le Ministre d'Etat, il est important que le Gouvernement n'inscrive pas de dépenses sur le Télécabine tant qu'on n'a pas eu des réunions sur le Centre Commercial de Fontvieille, tant qu'on n'a pas trouvé un accord sur les logements que nous devons construire, sans qu'on nous démontre qu'il est possible d'avoir un Télécabine et des logements. C'est pour nous une ligne rouge, Monsieur le Ministre d'Etat. Je le dis parce que je ne voudrais pas qu'un jour on soit devant ce fait accompli, d'être obligés de vous dire qu'on ne peut pas accepter une loi de budget et là, je rejoindrai Monsieur GRINDA, lorsqu'il y a une volonté absolue du Conseil National de refuser une dépense, on est contraint aujourd'hui, mais nous on l'accepte, c'est la Constitution de Monaco nous n'avons pas le droit d'amendement budgétaire, de prévenir que nous ne pourrions pas voter la loi de budget.

Pour revenir sur ce point, c'est la Constitution de Monaco telle qu'elle est aujourd'hui – et elle nous convient parfaitement – d'ailleurs la volonté du Prince est qu'elle ne change pas, Il s'est exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet. Je rappelle aussi à Monsieur GRINDA – mais il le sait comme moi – que pour changer la Constitution, il faut deux conditions : les 2/3 au moins des élus du Conseil National et donc, avec Priorité Monaco, ce n'est pas possible puisque nous sommes vingt-et-un élus et nous ne voulons pas changer la Constitution, car nous considérons qu'elle est parfaite pour notre pays, à condition qu'elle soit appliquée avec le respect des prérogatives de chaque Institutions et avec le pas vers l'autre, comme le dit le Prince Souverain et le respect que chacun se doit, du Gouvernement vis-à-vis du Conseil National et réciproquement. Je vous rappelle qu'il faut une deuxième condition, Monsieur GRINDA, si un jour vous gagniez les élections et que vous aviez 2/3 des élus, vous auriez aussi besoin

de l'accord du Prince, car il ne vous a pas échappé que pour changer la Constitution, il faut les deux accords. C'est, évidemment, la loi fondamentale, donc l'accord des volontés – article 66 – est encore plus vrai pour le changement de la Constitution et de toute manière vous ne pourrez pas la changer si le Prince ne veut pas la changer. Pour nous c'est très clair, on dit que si elle est bien appliquée, notre monarchie constitutionnelle est le meilleur régime pour la Principauté, nous y sommes viscéralement attaché.

Je le dis donc au Ministre d'Etat, ne nous mettez pas un jour devant le fait accompli d'avoir des crédits inscrits dans une loi de budget pour un Télécabine ou pour un Centre Commercial de Fontvieille que vous avez, pour l'instant, décidé tout seul, sans aucune concertation avec les élus. Ne nous mettez pas ce genre de crédit et une construction sans logements parce que, comme nous n'avons pas le droit à d'amendement budgétaire, c'est toute votre loi de budget que vous n'aurez pas, Monsieur le Ministre. Je le dis, soyons responsables des deux côtés, ne nous mettez jamais devant ce « quitte ou double », parce que vous seriez, au Gouvernement, responsable de ce qui arriverait, c'est-à-dire un blocage du budget de la Principauté.

Tout d'abord sur le même sujet, Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Toujours concernant l'urbanisme S.N.C.F. et Îlot Charles III, je pense qu'il est, effectivement, très important dans la perspective des futurs grands chantiers de l'Îlot Pasteur, du Centre Commercial de Fontvieille et de l'Annonciade. Ces exemples révèlent que le mode de sélection des entreprises ne permet pas de s'assurer que la société retenue ait la capacité, tant en compétences humaines qu'en moyens matériels et techniques, de réaliser dans de bonnes conditions les chantiers publics. Il ne faut vraiment plus jamais être confronté à ce genre de situation. Vous avez donné tout à l'heure, Madame le Conseiller, la date de fin des travaux pour l'Îlot Charles III, en 2023 n'est-ce pas ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Pour le Collège, oui. L'Îlot Pasteur, c'est là où il y a le Collège et les bureaux.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Et le démarrage se fera après l'appel d'offres, nous sommes bien d'accord, qui est en train d'être fait actuellement ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait. Nous avons déjà commencé des travaux préparatoires, mais effectivement, l'appel d'offres va être lancé d'ici la fin de l'année.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'accord.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* J'ai donné les dates.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'accord. Et ce chantier, évidemment, conditionne le démarrage du Centre Commercial de Fontvieille et de l'Annonciade ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Tout à fait, puisque pour l'Annonciade II, il faut que le Collège FANB ait déménagé et le Centre Commercial également, puisque la Salle du Canton va être transférée sur l'Îlot Pasteur. Il faut également, pour le Centre Commercial, que le chantier de la darse nord avec le Musée de l'Automobile soit terminé, puisque pour faire le Centre Commercial, il faut également que le Musée de l'Automobile, qui est actuellement situé à Fontvieille, ait déménagé...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ... Et, quelle est l'échéance du déménagement de ce Musée pour la darse nord ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors, Darse nord, nous avons pris un peu de retard parce que c'est compliqué de travailler en interrompant le chantier lors des différentes manifestations importantes qui s'y déroulent comme le Grand Prix par exemple.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- ... D'où la nécessité d'avoir un réel phasage de tous ces chantiers ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Exactement, mais ce n'est pas celui qui va se terminer en dernier, je pense que c'est Pasteur qui va se terminer en dernier.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Le chantier du C.H.P.G. qui a pris beaucoup de retard, actuellement, refunctionalise-t-il à 100 % ou est-il toujours au ralenti ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Le chantier du C.H.P.G. continue de fonctionner, il n'y a aucun chantier arrêté, il y a juste un chantier qui n'a pas démarré, c'est celui de Pasteur, mais aucun chantier ne s'est arrêté.

Le chantier du C.H.P.G. a, effectivement, pris du retard. Nous sommes en train de modifier la phase zéro, sachant que l'entreprise qui connaît quelques difficultés actuellement revient renforcée pour terminer cette phase zéro, qui est la construction d'un parking et d'un ouvrage d'art. Nous avons sorti de cette phase zéro la construction du parking. Donc l'entreprise présente ne fera plus le parking, et l'on transfère la réalisation de ce parking dans la phase suivante pour nous laisser la possibilité de relancer un appel d'offres pour la phase suivante.

Puisque le parking est sorti de la phase zéro et qu'il ne sera plus réalisé par l'entreprise actuellement sur le C.H.P.G., il y aura du retard, effectivement. Nous sommes en train de chercher activement de quelle manière – et M. NGUYEN a déjà quelques pistes sur certaines consultations – différente nous pourrions travailler. Mais pour l'instant, l'entreprise en place continue à réaliser l'ouvrage d'art sans le parking.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Combien de retard a pris ce chantier ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On parlait de 35 mois, mais certaines phases vont pouvoir être récupérées. A ce jour, nous avons demandé un engagement du maître d'œuvre sur le phasage qui a été proposé par l'entreprise, un engagement ferme, une implication plus forte également, ce qui va dans la lignée de ce que je vous ai dit tout à l'heure sur les nouvelles mesures ou les nouvelles

façons de travailler. Pour l'instant nous en sommes, effectivement à un retard de 35 mois, sachant qu'une partie va être récupérée.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie. Cela conforte notre demande de réviser toutes les procédures d'appel d'offres pour les chantiers publics. Je pense que pour cela nous allons dans le même sens, Madame le Conseiller.

M. le Président.- Je vois Monsieur ROBINO qui lève la main. Si c'est strictement sur ce sujet, parce que j'ai oublié – je dois avoir les yeux partout, ce n'est pas facile – MM. NOTARI et BREZZO et avant Mme ALIPRENDI-DE CARVALHO qui attendait.

Monsieur ROBINO, si c'est sur le même sujet.

M. Christophe ROBINO.- Ça concerne le C.H.P.G., vous nous parlez d'un glissement de 35 mois sur la phase zéro, évidemment, la phase zéro devait être terminée en 2019, et la dernière fois que nous en avons discuté en Commission Plénière d'Etude on est plutôt sur 2022...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Non, la fin des travaux de l'entreprise actuellement en cours, c'est fin 2020. On pense consulter d'autres entreprises qui prendraient le relais à l'automne 2019 pour choisir les lauréats de cet appel d'offres début 2020 ou mi-2020 pour être plus exact, avec une livraison prévisionnelle de la phase un, c'est-à-dire avec la fin du parking, parce que seuls les sous-bassements du parking sont en train d'être faits par l'entreprise actuelle puisque la grosse partie du parking, on la sort, mais pas l'intégralité. Les fondations du parking vont être commencées par l'entreprise qui est actuellement sur le chantier et la phase un devient la fin du parking plus la livraison des ailes « A » et « B » fin 2025 et la livraison prévisionnelle totale en 2033/2034.

M. Christophe ROBINO.- Je reprends simplement...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Avec la nouvelle aile, la quatrième aile, je parle de l'intégralité qui rajoute...

M. Christophe ROBINO.- ... qui devait initialement être livrée en 2029...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Voilà, tout à fait.

M. Christophe ROBINO.- Donc, nous étions en 2019 pour la phase zéro, la phase zéro incluait les parkings, c'était l'infrastructure, l'ouvrage d'art et le dévoiement de l'avenue Pasteur. Aujourd'hui, la phase zéro ne sort qu'une partie du parking qui est reporté sur la phase un et on a une phase zéro qui se termine, hors parking, en 2020.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Fin 2020.

M. Christophe ROBINO.- Alors, je sais que les différents services travaillent sur des solutions afin d'essayer de récupérer un peu de retard. Il y a une solution dont j'avais entendu parler, pour laquelle je vous engage à la plus grande prudence qui serait celle de l'interruption de la circulation sur l'avenue Pasteur, parce que cela a été évoqué...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... On a demandé que cela ne soit pas le cas. Effectivement, ces délais tiennent compte du fait qu'on ne coupe pas l'avenue Pasteur. Ce sera peut-être, à certaines périodes, pour certains travaux, en alternance, mais nous avons demandé à ce que cette avenue Pasteur ne soit pas coupée, ce qui rallonge les délais, parce qu'on peut gagner plus d'un an en coupant l'avenue Pasteur, mais, effectivement, on a tous conscience que ce sera très compliqué...

M. Christophe ROBINO.- Madame GRAMAGLIA, je sais que cela avait été évoqué mais que ce n'est pas la piste qui est retenue parce qu'effectivement, ce serait catastrophique, disons-le clairement, pour l'accessibilité à l'hôpital qui, lui, doit continuer de fonctionner.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Effectivement, l'accessibilité à l'hôpital est indispensable à longueur d'année.

Donc, bien évidemment, cette piste qui avait été, peut-être, à un moment envisagée ne pouvait pas être retenue par les Services de l'Etat.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NOTARI, Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- C'est un autre sujet, Monsieur le Président.

M. le Président.- Alors, c'est à Monsieur RIT, pour la cohérence des débats.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Les membres du Gouvernement vont pouvoir faire une petite pose parce que c'est finalement à vous, Monsieur le Président, que je vais m'adresser et c'est de vous que j'attendrai une réponse.

Nous parlons là du C.H.P.G., c'est quand même un sujet d'importance, ce sera probablement sinon, le, un, des chantiers les plus coûteux des cinquante dernières années en même temps. Vous vous souvenez que j'ai fait une intervention lors du Budget Primitif 2018 avec une vision interne au C.H.G.P., très divergente de celle de M. GAMERDINGER. Entre temps, de l'eau a coulé sous les ponts, nous avons accueilli, avec plaisir, une compatriote en tant que Directrice de cet hôpital et donc laissons-lui le temps, entre autres, de corriger un certain nombre des problèmes que je ressentais à l'époque.

Mais, ce qui m'ennuie, c'est que côté Conseil National j'ai la sensation que le sujet santé en général, et C.H.P.G. en particulier, est un peu sorti des écrans radars. Nous avons compté jusqu'à trois groupes de travail, je pense que c'était largement excessif, c'était lors de la dernière mandature, mais ce serait peut-être intéressant et certainement pas seulement pour moi, mais il y a des personnes qui sont très concernées, ici, par le C.H.P.G. et par la santé en général, de recréer ou de réanimer, parce que je pense que c'est plutôt au stade de la réanimation, de réanimer un groupe de travail si la majorité Primo en est d'accord.

Je pense qu'il y a beaucoup de sujets qui vont avoir besoin d'être évoqués, qui seront évoqués dans les mois, les années à venir, au fur et à mesure que le bâtiment sortira de terre et plus encore lorsque se

prépareront les transferts d'intervenants. Je ne dis pas quand ils se feront parce que c'est un petit peu plus loin, mais ils doivent se préparer, ils se préparent activement du côté du C.H.P.G. et ce genre de mutation colossale ne peut pas se faire sans débat. Et je pense que c'est vraiment intéressant d'avoir une courroie de transmission avec le Département de Monsieur GAMERDINGER afin de pouvoir, en dehors des débats budgétaires, et tant que nous n'aurons pas de Séance Publique d'actualité, peut-être, pouvoir évoquer ce sujet plus souvent.

M. le Président.- Je vais vous répondre pour le Conseil National et, bien sûr, nous écouterons Monsieur le Conseiller GAMERDINGER en charge de ce dossier, pour le Gouvernement.

En ce qui concerne le Conseil National même si nous travaillons beaucoup et d'ailleurs vous y participez, je l'ai dit déjà, Monsieur RIT, et nous vous remercions de votre présence très active dans les commissions on ne peut pas tout faire en sept mois, cela vous en conviendrez. Monsieur ROBINO s'occupe particulièrement de ce sujet à travers la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qu'il préside. C'est un sujet par ailleurs qu'il connaît bien pour des raisons professionnelles. Nous avons déjà eu deux réunions de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses avec le Conseiller de Gouvernement-Ministre, Monsieur GAMERDINGER. Elles ont porté sur des questions sociales et la bonne nouvelle à vous annoncer, c'est qu'aujourd'hui nous avons, avec nos secrétariats respectifs, trouvé une date pour une nouvelle réunion de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Je ne doute pas que nous allons aborder, bien sûr, la question du nouvel hôpital. Nous en avons parlé aussi dans la discussion générale. Nous avons parlé des retards de chantier et des mesures que nous espérons obtenir. Monsieur le Ministre a d'ailleurs été très clair sur les améliorations des procédures d'appels d'offres et de conduite des chantiers publics. Nous nous en occupons activement, mais vous avez tout à fait raison, c'est un sujet majeur, tant par son budget, que par l'importance qu'il a pour la santé, la qualité de la santé des résidents de ce pays et au-delà, puisqu'on soigne beaucoup de français résidents dans les Alpes-Maritimes. Donc, l'idée, si Monsieur ROBINO en est d'accord – avant qu'on écoute le Conseiller – c'est peut-être de réactiver au sein de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, un groupe de travail C.H.P.G. –. Monsieur le Président, vous en êtes d'accord ?

M. Christophe ROBINO.- Ecoutez, merci, Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais rassurer Jacques RIT. Je compte bien m'occuper de la santé en tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et les échanges que nous avons avec le Département des Affaires Sociales et de la Santé sont quand même assez fréquents. Nous allons avoir une troisième Commission Plénière d'Etude, si je puis dire, afin de pouvoir échanger, effectivement, sur beaucoup de sujets sociaux puisque c'est l'actualité, mais aussi des sujets santé et ne doutez pas qu'à l'heure des Séances Publiques ou privées, je n'omettrai pas de parler du C.H.P.G..

Je pense quand même qu'il faut rappeler que lors de la dernière mandature nous avons constitué ce groupe santé. Nous l'avons réuni bien plus de fois qu'il n'avait été réuni lors des précédentes mandatures et nous avons même obtenu la création d'un groupe de travail tripartite qui permettait de réunir le Gouvernement, le Conseil National et la Direction du C.H.P.G. et je rappelle que c'est à une de ces occasions, notamment, que nous avons convenu qu'il était plus judicieux de prévoir la construction d'emblée de la quatrième Tour du nouvel hôpital plutôt que de terminer le chantier, de garder une réserve foncière et d'y revenir après.

Donc les préoccupations santé et les préoccupations du nouvel hôpital sont bien là et si Monsieur le Président est d'accord, et si le Gouvernement nous l'accorde, bien évidemment, nous réunirons à nouveau cette commission, ce groupe de travail tripartite. Je vous rappelle d'ailleurs que lors de la présente mandature j'avais plaidé pour la création d'une commission spéciale en charge de la santé, mais, mais... nous ne sommes que 24 élus, nous ne pouvons pas avoir 24 Présidents, nous avons déjà pas mal de commissions, donc si cela ne vous gêne pas je continuerai à m'occuper, au sein de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, de la santé.

M. le Président.- Nous savons qu'au sein du Gouvernement, c'est Monsieur GAMERDINGER qui s'occupe, évidemment, de ce dossier. Je vous propose donc que nous l'écoutions nous en parler ce soir.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Très brièvement. Tout d'abord, je voudrais remercier le Docteur RIT pour l'intérêt réitéré qu'il manifeste à l'égard de ce bel établissement qu'est le Centre Hospitalier Princesse Grace. Je voudrais

le rassurer en lui indiquant que votre Assemblée comporte en son sein une commission qui travaille très fréquemment et que j'ai le plaisir de rencontrer régulièrement puisque, cela a été dit, un rendez-vous a été fixé pour une réunion prochaine et cela fera la quatrième fois depuis que j'ai pris mes fonctions que, par conséquent, je verrai cette commission qui nous permet des échanges approfondis, intéressants, dans le respect mutuel et l'écoute réciproque.

Donc, évidemment, nous évoquerons les questions hospitalières en précisant que pour la partie chantier, en revanche, une autre commission a été constituée en votre sein et que Mme GRAMAGLIA ne manque pas de vous rencontrer régulièrement et d'évoquer avec vous le chantier, sa progression, les préoccupations, ces aléas et, malheureusement aussi, ses retards et ce que le Gouvernement met en œuvre pour arriver à dépasser les difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour arriver dans un délai assez proche avec des livraisons, nous l'espérons prochaines, de ce bel établissement.

M. le Président.- En rappelant que la première tranche, celle qui est décalée, est pour 2022. Elle comprend la majorité des lits d'hospitalisation. Donc, c'est celle qui va vraiment impacter le plus les patients.

M. Christophe ROBINO.- ... Excusez-moi, Monsieur le Président, mais là, je me dois de rectifier, la première tranche c'était la phase zéro, la phase zéro c'était l'infrastructure c'est-à-dire le parking, le dévoiement...

M. le Président.- ... Je parle de la première tranche où seront soignés les patients...

M. Christophe ROBINO.- ... La première tranche sera plutôt à 2025, maintenant, celle qui comprend les deux tours en superstructure et qui correspond en gros à 50 % des lits d'hospitalisation.

M. le Président.- Je ne parle pas des parkings, bien sûr...

M. Christophe ROBINO.- ... J'entends bien !

M. le Président.- Alors le retard pris est vraiment considérable ! On ne peut pas mettre huit ans à construire...

M. Christophe ROBINO.- ... Je crains que oui !

M. le Président.- ... C'est incroyable !

En tout cas dans la première tranche livrée, je ne parle pas des parkings, il y a les lits d'hospitalisation, voilà ce que le Département de la Santé souhaitait en tous cas...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y a 60 % des surfaces hospitalières qui correspondent, effectivement, aux ailes « A » et « B ».

M. le Président.- Et cette livraison-là, elle est pour quand ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Elle est prévue en 2025.

M. le Président.- Le chantier a donc pris beaucoup, beaucoup de retard, effectivement. C'est un vrai problème. Cela ne fait que nous renvoyer au débat que l'on va avoir tout à l'heure sur la conduite des chantiers publics et les appels d'offres de l'État.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je ne sais pas si on y revient tout à l'heure, mais en ce qui concerne la conduite des marchés publics, je crois que tout a été dit. On m'a demandé quelles mesures avaient été prises, ce que je comptais faire... et je n'aurai rien de plus à ajouter si vous voulez revenir sur le sujet.

M. le Président.- Je crois qu'il y a quelques élus qui vont y revenir.

Nous allons écouter Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention est sur l'Îlot Charles III, mais juste avant, je voulais féliciter le Gouvernement d'avoir pris conscience, effectivement, de la modification des procédures et de la responsabilisation des acteurs du bâtiment. Je pense que c'est une très bonne chose pour éviter tous les soucis que l'on a eus et que l'on connaît encore aujourd'hui. Il y a quand même un petit point que je souhaite souligner et qui vraiment

dépend du Gouvernement, c'est la définition des programmes, parce que souvent les programmes sont remis en question tout au long de l'opération et, c'est assurément source de retard et de dépenses supplémentaires. Donc, là aussi, il y a un effort à faire dans la définition des programmes.

Pour ce qui concerne l'Îlot Charles III je voulais vous rappeler que nous avons eu une Commission Environnement et Qualité de Vie qui s'est déroulée le 26 septembre dont l'objet était « L'unité de valorisation énergétique trigénérationnelle dite UVET » – c'est en fait l'ancienne usine d'incinération – et je voulais juste rappeler que le Conseil National souhaite vraiment que l'on ait une usine modèle en matière de traitement des déchets. Il est urgent que l'on ait cette solution concrète parce que l'usine actuelle est vieillissante. Une ville qui peut nous servir d'exemple est San Francisco. Alors, Monaco tiendrait juste dans la Baie de San Francisco, c'est quand même à une échelle un peu plus importante, qui a comme objectif « zéro déchet » en 2020. Peut-être que Monaco peut s'inspirer de ce modèle.

M. le Président.- Merci.

Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, cela avait fait l'objet de débats et d'échanges que l'on avait eus, effectivement. Il y a deux choses, il y a le tri, il faut augmenter le tri, baisser le nombre de déchets qu'il faut traiter, revaloriser et, parallèlement, il y a cette fameuse usine que l'on veut implanter. Mais, vous avez raison, les deux projets doivent être menés concomitamment, il y a beaucoup de choses qui sont faites actuellement sur le déchet en Principauté.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très brièvement. Madame GRAMAGLIA, je souhaitais vous poser la question de savoir où en était le fameux appel d'offres ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il est prêt, nous avons fait une séance la semaine dernière, je sais que vous n'avez pas pu venir et j'ai regretté votre absence. Au cours de cette séance, il a été expliqué que nous avons beaucoup retravaillé pour resituer cette usine de traitement des déchets, je ne parle pas d'usine d'incinération. Je rappelle que le premier projet était de refaire l'usine sur l'usine, ce qui

entraînait un arrêt de l'usine d'incinération actuelle avec toutes les complications et les difficultés que cela aurait entraîné. C'était une première possibilité.

Ensuite, nous avons travaillé sur une autre possibilité qui était d'implanter cette usine dans un endroit à la place d'un immeuble existant qui n'appartenait pas à l'Etat et, pour différentes raisons, nous avons abandonné ce projet. Nous avons pris du temps et donc du retard pour étudier la situation, à l'emplacement de cet immeuble, si l'Etat en avait la propriété. Après maints échanges nous avons essayé de trouver une troisième solution et donc c'est l'implantation de cette fameuse usine sur Charles III, le dernier îlot des délaissés S.N.C.F. qui se situe près de Cap d'Ail, en bordure, après Pasteur. Nous sommes en train de terminer le travail d'une large réflexion avant de pouvoir lancer cet appel d'offres qui, je pense, pourra être fait début 2020 et si je parle de début 2020 c'est parce que toute l'étude qui a été faite sur le socle énorme de Charles III avec – complètement du côté Ouest de Cap d'Ail – une sorte de tour qui sert « de boîte » à cette nouvelle usine, dont la technologie n'est pas arrêtée puisque, comme échangé avec vous, on se laisse la possibilité de faire un appel d'offres ouvert à toutes les technologies, mais il faut bien définir cette « boîte ».

Nous avons donc incorporé à l'analyse de Charles III, le fait de mettre une déchetterie qui est indispensable pour l'usine et qui va entraîner beaucoup de simplifications de charroi, de camion, etc... Tout cela vous a été présenté par l'architecte urbaniste. Il faut qu'on affine cette nouvelle implantation puisque je rappelle que sur l'îlot Charles III nous avons des immeubles industriels, nous avons un centre de distribution urbaine, nous avons la station essence à réimplanter. Dans ce cadre, le schéma que l'on avait dessiné auparavant doit être entièrement revu puisqu'il faut rajouter cette usine de valorisation, ce qui est impactant sur l'articulation de ce dernier îlot. Je rappelle quand même l'importance de cet îlot qui est en entrée de ville, sachant qu'on arrive par la Basse Corniche dans cet îlot... Il y a également le tunnel Albert II qui arrive dans cet îlot, et il ne faut pas perturber tout le fonctionnement et tout le schéma de circulation, il faut donc un urbanisme particulièrement soigné...

Ce travail important doit être finalisé avant de pouvoir lancer l'appel d'offres sur l'usine, ce qui amène à début 2020.

Je rappelle également qu'il y avait une étude qui avait été demandée à la SMEG sur la longévité de l'usine d'incinération – je sais qu'on en avait parlé et

qu'on avait beaucoup échangé là-dessus, Monsieur GRINDA – parce qu'au départ, on avait dit qu'il fallait se dépêcher, parce que l'usine d'incinération avait une longévité programmée, qu'elle était en fin de vie, et on n'avait pas pris en considération le fait d'investir une trentaine de millions pour l'entretenir, surtout des frais de GER jusqu'à, on pense, 2025. Selon le planning, en lançant l'appel d'offres en 2020, on espère la livraison de la nouvelle usine de traitement fin 2025/ début 2026, cela devrait rentrer dans les clous avec la longévité qui a été prévue jusqu'en 2025, avec des frais d'entretien importants, mais nécessaires.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vous remercie.

Vous me permettez, Président, que j'intervienne ?

M. le Président.- Oui, je vous en prie. Excusez-moi si je me trompe, ma mémoire peut me trahir, je crois que vous n'aviez pas pu participer à cette commission, présidée par M. NOTARI, où Mme GRAMAGLIA était venue avec toute son équipe nous expliquer, à notre demande, l'état d'avancée de ce projet. Nous y avons passé quelques heures et je peux simplement vous dire, Monsieur GRINDA, que nous sommes d'accord. Nous partageons la même analyse, c'est-à-dire que le Gouvernement doit tout faire pour rechercher les technologies les plus modernes, y compris celles qui nous permettraient, ce serait souhaitable, d'éviter l'incinération. Nous nous sommes quittés après plusieurs heures d'explications sur cette demande du Conseil National que vous partagez depuis longtemps, je le sais.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Président.

Merci de partager cette idée que je porte depuis quelques années, chacun le sait ici. Je voulais simplement remercier Madame GRAMAGLIA pour ses explications rapides, importantes. Je suis, moi, bien évidemment plus préoccupé par la technologie que par l'emplacement aujourd'hui, mais je comprends très bien qu'on change l'emplacement et pour cela je vous fais toute confiance pour préparer cela le mieux possible. Je constate aussi et c'est important pour que la représentation nationale soit bien informée, qu'une chose – et vous l'avez esquissée dans votre réponse – qui devait être bouclée en deux ans et qui était arbitrée par tout le monde se retrouve repoussée, si on se place en 2013, de 12 ans.... c'est tout ! Donc, les choses ont changé d'appréciation et c'est pour le mieux du dossier et je vous en remercie.

M. le Président.- Monsieur BREZZO et ensuite Mme ALIPRENDI-DE CARVALHO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous rappelle qu'il est 20 heures 30 et que nous n'avons pas beaucoup avancé.... Donc, je ne peux que vous redemander à tous d'être concis.

M. Thomas BREZZO.- Madame GRAMAGLIA, vous avez, en liminaire de ce chapitre, fait une liste exhaustive sinon des difficultés, en tous cas des points à améliorer dans le cadre des travaux publics. Je voudrais revenir sur deux d'entre eux.

La qualité des travaux, premièrement, et notamment une ordonnance souveraine réglementant la création de sociétés dans le cadre du bâtiment qui était envisagée. Un projet circule dans les méandres de l'Administration, depuis cinq ans selon les syndicats...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-*... Il est passé en Conseil il y a deux semaines.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il va être publié d'ici une semaine ou deux.

M. Thomas BREZZO.- C'était effectivement ma question.

M. le Président.- Ce n'est pas le syndicat, c'est la Chambre Patronale du Bâtiment, qui nous a donné ces informations, pour être précis sur la forme.

M. Thomas BREZZO.- Tout à fait.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- On vous a écrit à ce sujet, pour vous donner en avant-première la communication de cette ordonnance souveraine avant sa publication.

M. Thomas BREZZO.- Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire Général.

Vous avez déjà répondu à une question, on pourra se concentrer sur la seconde.

Vous allez au terme du délai constitutionnel pour le dépôt du projet de loi sur les marchés publics faisant suite à la proposition de loi, n° 227, relative à la passation des marchés publics et des concessions de service public du Conseil National pour nous transmettre un projet de loi, vraisemblablement, au mois de décembre 2018, si mes renseignements sont exacts. Pourquoi attendre un tel délai alors même qu'il est urgent d'adopter des règles efficaces qui permettent d'éviter les déboires que nous connaissons ?

Dans l'attente, je voudrais rappeler qu'un *vademecum* a été établi en concertation avec la Chambre Patronale du Bâtiment, lequel est mis à jour régulièrement –16 mises à jour, je crois, depuis 1997, date à laquelle ce document a été établi – et au cours d'une entrevue, les représentants de la Chambre Patronale du Bâtiment se sont effectivement étonnés du fait que ce *vademecum* ne soit pas respecté, notamment, dans le cadre de l'attribution de certains marchés publics. Je rappelle que ce document, même s'il n'a pas de valeur réglementaire, encadre un certain nombre de points, notamment, l'appel à des sous-traitants, l'appel aux intérimaires, l'élimination des moins-disants sauf lorsque le moins-disant est également le mieux-disant. Il y a certaines règles qui sont fixées et quel est l'intérêt pour le Gouvernement d'établir un tel document si c'est pour ne pas le respecter en totalité dans le cadre, justement, de l'attribution de ces marchés publics ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Alors l'intérêt d'abord du *vademecum*. Je rappelle l'historique, lancé en 1995 ou 1996, c'est dommage que José BADIA ne soit pas là, c'était pour aider les entreprises monégasques, notamment à avoir plus facilement des marchés face à la concurrence d'entreprises étrangères qui étaient peut-être mieux étoffées, plus performantes. Nous avons créé la procédure d'équilibrage qui est faite par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics et qui a pour objet de donner un montant de travaux environ équivalent à toutes les entreprises du même secteur, cela pour des opérations de petite importance.

Ce *vademecum* comprend les grandes règles de passation des marchés qui avaient été faites en accord avec la Chambre Patronale du Bâtiment, en accord avec le Groupement des Entrepreneurs, pour les marchés publics. Mais il est respecté. Je ne vois pas pourquoi vous dites qu'il ne l'est pas.

M. Thomas BREZZO.- Ce qui nous a été dit par la Chambre Patronale du Bâtiment, c'est qu'il n'était pas respecté sur certains points.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* En règle générale, je pense qu'on essaie de le respecter. Après, suivant certains chantiers peut-être, et dans certains cas précis. Je rappelle que tous les chantiers en Principauté de Monaco sont des chantiers éminemment complexes et très difficiles. Sur tous les grands chantiers qui existent depuis que Monaco est créé, je remonte jusqu'à la construction de Fontvieille, il y a toujours eu des problèmes sur les chantiers de la Principauté de Monaco. Pourquoi ? Parce qu'il y a des aléas géologiques très importants. On construit en bord de mer, on construit en plein centre-ville, on construit dans des délais contraints, donc c'est vrai que cela est très compliqué et que, de temps en temps, il faut adapter des règles de ce *vademecum* qui, je le rappelle, n'est pas un texte de loi mais une circulaire, que l'on respecte pratiquement tout le temps. Je n'ai pas d'exemple précis... ce n'est pas sciemment qu'on ne le respecte pas et cela me surprend que la Chambre patronale dise qu'on ne le respecte pas...

M. Thomas BREZZO.- Vous évoquez ce document qui n'a pas de valeur réglementaire, effectivement, il joue le rôle d'une circulaire, et vous évoquez les difficultés de l'application de ce texte, alors quelles seront les difficultés d'application de la loi sur les marchés publics ? Seront-elles les mêmes ? Donc, si ce texte est établi justement en connaissance de ces difficultés, il y aura toujours des difficultés. Si, il n'y a pas le respect d'un texte qui n'a pas de valeur réglementaire, il y aura un non-respect de la loi, dans ce cas-là.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Si je faisais de l'humour je dirai que vous ne pourrez que vous en réjouir parce que vous êtes avocat... mais non, tous les textes sont là pour être respectés, on les respecte, on les suit, je ne partage pas cet avis que vous venez de faire partager à l'ensemble de cette Assemblée qui veut dire que, sciemment, on ne respecte pas le *vademecum*. Ce n'est pas vrai.

M. le Président.- Il n'y a plus que deux interventions, ensuite je mets aux voix, je ne prends plus aucune question.

Nous écoutons Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO qui attend depuis un moment et ensuite M. NOTARI.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de ce chapitre pour reparler de la Société Protectrice des Animaux. Vous nous avez indiqué, lors de la dernière Commission Plénière d'Etude, la possibilité de mettre le local de la S.P.A. sur la Commune de Peille.

Pouvez-vous nous informer si la solution envisagée est bien en bonne voie et, le cas échéant, qu'est-il envisagé ?

Merci.

M. le Président.- Vous savez que nous sommes sensibles à ce thème au Conseil National, Madame GRAMAGLIA. Il y a beaucoup d'amis des animaux en Principauté et nous en faisons partie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Dont je fais partie !

M. le Président.- Et vous en faites partie aussi, nous en avons souvent parlé ensemble...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* J'ai trois horribles roquets sauvés de la S.P.A. et que j'adore.

M. le Président.- C'est vrai, nous avons ce point commun, nous sommes sensibles à la cause animale et nous sommes tous d'accord pour dire que la situation n'est pas acceptable. Elle traîne depuis vingt ou trente ans et ce n'est pas la faute de Madame GRAMAGLIA, parce que ce problème remonte à au moins vingt ans avant qu'elle n'arrive au Gouvernement et elle a tout fait, je peux en témoigner, pour trouver des solutions. Malheureusement, toutes les communes auxquelles nous nous sommes adressés, avec des terrains en France, ont toujours refusé depuis très longtemps, d'accepter la construction d'un nouvel abri pour les chiens et les chats abandonnés. Le nôtre, on ne peut plus l'améliorer parce que les règles

préfecturales françaises font qu'il est maintenant situé trop près de maisons d'habitation. Donc il se dégrade, il n'est pas digne des conditions que l'on souhaite pour l'accueil des animaux et d'ailleurs aussi pour qu'on fasse adopter les animaux par des visites. Cela aussi on a parlé souvent, tous les deux, Madame GRAMAGLIA. Il faut pouvoir ouvrir les portes, accueillir les familles qui ont envie d'adopter. Or, aujourd'hui, cela est quasiment impossible ne serait-ce que, parce que compte tenu du contexte, les animaux aboient énormément et donc on n'ouvre quasiment plus les portes.

Pour toutes ces raisons il faut trouver une solution. Donnez-nous de bonnes nouvelles car, au pire, nous avons une solution qui se situe à côté du Musée d'Anthropologie, sur le territoire monégasque. Alors, bien sûr, nous souhaiterions éviter cela, si c'est possible, mais si ce n'était pas possible, à un certain moment, il faut quand même dire « on fonce », parce qu'on ne va pas attendre encore 30 ans qu'une commune française finisse par accepter ou malheureusement, systématiquement, refuser – la liste est longue – d'accueillir un abri. Ce qui est d'autant plus injuste, c'est que nous accueillons les chats et les chiens abandonnés de Monaco, mais aussi de tout l'environnement français qui nous entoure.

Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Il est vrai que c'est compliqué, c'est un dossier compliqué. On avait envisagé, à une époque, de le mettre là où vous dites, à l'entrée du Jardin Exotique, à Monaco. Mais c'est une solution qui ne nous satisfait pas du tout, d'abord parce que le mètre carré est rare en Principauté de Monaco, et ensuite parce qu'on avait chiffré la construction d'une S.P.A., avec un accueil minimum pour les animaux, à plus de 7 M€, et enfin et surtout je trouve que dans un environnement hyper urbain comme cela, enfermés dans des cages, ce n'est pas là que les animaux seront les plus heureux.

Effectivement, c'est pour cela qu'on essaie de privilégier des solutions en France. On a travaillé sur de nombreuses solutions différentes, la dernière en date – et vous venez de le rappeler – c'est celle de Peille. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Les procédures en France sont très compliquées. On nous a demandé de produire une étude d'assainissement, qui est en cours par la Direction de la Prospective et de l'Urbanisme et une étude faune flore – je crois que je vous en avais parlé – pour laquelle il faut attendre

le début de l'année prochaine, au printemps, afin de pouvoir faire cette étude et voir quel serait l'impact d'une petite construction. Parce que nous sommes partis, je vous le rappelle, sur un projet de moins de 50 animaux car dans les procédures françaises, à partir du moment où on dépasse 50 animaux, les procédures sont encore plus compliquées avec des études d'impact encore plus longues, des délais... etc... c'est donc pour moins de 50 animaux. La Mairie de Peille est parfaitement au courant, elle est tout à fait d'accord pour cela mais les procédures impliquent ces deux études. Nous avons les crédits pour ces études, la première est lancée et la deuxième, nous sommes obligés d'attendre le printemps – nous ne l'avons pas su à temps pour commencer l'étude l'année dernière – ensuite la S.P.A. se propose de faire une offre pour acquérir le terrain à Peille, s'il y a réellement la possibilité de le faire, pour être sûr de pouvoir avancer rapidement.

En parallèle de tout cela, la DPUM, la Direction de Mme CANIS-FROIDEFOND, a fait un relevé topographique du site et M. COURTOIS, qui est la personne en charge de ce dossier au sein de la DPUM, doit rencontrer très prochainement l'ABF (l'Architecte des Bâtiments de France) pour ce projet.

A ce jour, nous en sommes là, mais nous ne lâchons pas. Il est vrai que c'est compliqué parce que nous ne sommes pas sur le territoire monégasque.

M. le Président.- Merci. Nous vous demandons de nous tenir régulièrement informés, car c'est un sujet qui tient à cœur à l'Assemblée comme aux résidents de la Principauté.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Tout à fait.

M. le Président.- Une dernière intervention et, ensuite, nous passons au vote.

Monsieur le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie, vous avez la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est au nom de la majorité du Conseil National que je souhaite intervenir, vous me voyez venir. La majorité va voter contre ce chapitre. Après la déclaration de mon collègue, Franck LOBONO, ce vote doit là aussi s'interpréter de manière politique. Il

s'agit en effet de marquer notre fort mécontentement, qui est la traduction de ce que subissent les résidents de la Principauté depuis trop longtemps, avec une qualité de vie qui ne cesse de se dégrader.

Trop de chantiers, pas de phasage de ces chantiers, trop de bruit, trop de dérogations, trop de trafic. Les Monégasques et les résidents ont le droit à la tranquillité, ils la réclament.

Mais aussi, et c'est sans doute une conséquence, trop de crises de la construction, trop souvent en raison de la façon dont l'Etat conduit et suit les chantiers publics. La majorité appelle le Gouvernement à réformer en profondeur les modalités de passation des marchés, les critères de contrôle des entreprises, pour que plus jamais les désastres des Jardins d'Apolline et d'Hélios ne se reproduisent, ou bien que des retards considérables soient enregistrés sur des projets structurants, tels que le futur C.H.P.G. et le nouveau Collège Charles III, nous venons aussi d'en parler.

Ce vote négatif, et je tiens à le souligner, n'est pour autant en rien une mise en cause frontale du travail des Services placés sous l'autorité de Madame le Conseiller-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, ni, bien évidemment, de l'action de son Département. Madame GRAMAGLIA, vous savez pouvoir compter sur le soutien du Conseil National pour les réformes que vous entendez mener sur ces sujets.

Alors si des avancées notables sont sur le point d'être confirmées à travers la publication prochaine de deux arrêtés ministériels relatifs à l'encadrement des chantiers et notamment au principe des dérogations et à la lutte contre les nuisances sonores, force est de

constater qu'à ce jour, nous ne les avons pas.

Nous espérons que leur contenu, ainsi que leurs modalités concrètes d'application, et que toutes autres mesures en faveur de la qualité de vie que vous prendrez d'ici-là nous permettront de voter favorablement ces lignes au moment de l'examen du prochain Budget Primitif 2019.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Je vais donc mettre aux voix le chapitre 1 de la Section 7.

Avis contraires ? Dix-neuf avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes pour ? Un vote pour.

Le chapitre premier est rejeté.

(Rejeté ;

(Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOU, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent contre ; M Jacques RIT vote pour).

Nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - Équipement Routier

702.902	- Désenclavementannonciade II.....	45.000
702.903	- Voies publiques-mobil. Durable.....	3.640.000
702.9031	- Voies pub-mob-durable triennal.....	5.850.000
702.904	- Parking des spélugues	1.000
702.905	- CIGM & équipements associés.....	2.550.000
702.906	- Parking du portier	9.560.000
702.921	- Amélior.Parking-garages publ.....	1.310.000
702.943	- Remise état & surveil.Ouvr.Art.....	710.000
Total du chapitre 2		<u>23.666.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale demande la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir sur l'article 702.906 concernant le parking du Portier qui est passé de 5 M€ au Budget Primitif à 9 560 000 € au Budget Rectificatif, soit 4 560 000 € de plus.

Cette méthode du gré à gré est inacceptable, d'autant qu'il s'agit de 25 M€, ce qui est une somme conséquente. Comment engager ces frais sans mettre en concurrence plusieurs entreprises ? Comment s'assurer alors de payer le juste prix ? D'ailleurs, sur ce projet, le Gouvernement estime-t-il payer le juste prix, cette somme de 25 M€ pour 150 places de parking est-elle compétitive ?

Nous demandons qu'il y ait systématiquement des appels d'offres sauf pour des circonstances exceptionnelles, déterminées, qui doivent rester extrêmement limitées.

Je vous remercie.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je me tourne vers le Gouvernement pour savoir s'il souhaite répondre ou intervenir avant le vote ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- L'augmentation des crédits était pour le dévoiement de réseaux, puisque cela n'a pas été pris en charge par l'entreprise qui fait l'opération. Pourquoi le gré à gré ? On vous l'avait expliqué, nous avons profité des travaux – même si le Gouvernement est contre cette procédure – mais dans ce cas-là très précis il y avait des travaux qui étaient commencés à la virole du Portier et cette virole permet l'accès à la future urbanisation en mer. Donc, l'entrée du parking du Portier va se faire par la même virole et nous avons décidé de faire les travaux en même temps afin de profiter de machines qui étaient déjà installées, donc gain de temps, moins de nuisances pour les commerçants parce que sinon nous aurions été obligés d'attendre que tout soit terminé, rebouché, puis entamer les travaux de ce parking à la fin des travaux, une fois que l'urbanisation en mer

ait été livrée pour tout recasser et tout recommencer.

Donc, il est vrai, que la décision a été prise très rapidement puisque cette solution qui venait, je le rappelle aussi, un peu en compensation du parking des Spélugues, était de faire un parking dans le quartier compte tenu des travaux déjà en cours, nous avons rapidement opté pour cette solution. Cela a permis aux restaurateurs d'être moins impactés par les nuisances, la surface a été restituée rapidement comme l'entrepreneur s'y était engagé et il y aura d'autres travaux au-dessus pour les terrasses. Nous avons également travaillé avec les Services de l'Etat, la Direction de l'Aménagement Urbain. Ensuite, il va y avoir un dévoiement de la rue afin de provoquer un ralentissement des voitures, une sécurisation des restaurants en place puisque le personnel doit traverser pour aller servir – ils ont des terrasses des deux côtés de la route –. Voilà pourquoi nous n'avons pas fait d'appel d'offres, parce qu'autrement les nuisances auraient été beaucoup plus importantes et nous aurions perdu beaucoup de temps.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 – Equipement Routier aux voix.

Avis contraires ? Quatre avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes pour : Seize votes pour.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;
(Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO et Stéphane VALERI
votent pour ;
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Thomas BREZZO,
Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN
votent contre).

Nous passons au chapitre 3 – Equipement Portuaire, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 3 - Équipement Portuaire**

703.901	- Bassin Hercule repar ouvr Exis	988.000
703.902	- Reconstruction quai États-Unis	9.500.000
703.903	- Superstruct. Digue nord & sud	1.250.000
703.906	- Aménagement avant port	50.000
703.934	- Réaménagement port Fontvieille	45.000
703.940	- Ouvrag.Maritimes & portuaires	585.000
703.9405	- Urbanisation en mer études	2.478.000
703.951	- Aménagement du Larvotto	1.000.000
Total du chapitre 3		<u>15.896.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Mme DITLOT a demandé la parole, ensuite, Mme BERTANI.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur l'article 703.951 sur l'Aménagement du Larvotto, 5 M€ qui passent à 1 M€ donc - 4 M€.

Le Conseil National souhaite qu'un appel d'offres soit lancé aux entreprises dans les plus brefs délais pour une meilleure transparence.

Nous voulons que le réaménagement du Larvotto soit un projet maîtrisé, qui réponde aux besoins de la population monégasque.

Le Conseil National voudrait savoir où en est ce projet. Des contrats ont-ils été signés ? Pouvez-vous nous communiquer une date précise pour la présentation de ce programme de réaménagement du Larvotto ?

M. le Président.- Madame BERTANI, sur le même sujet ?

Mme Corinne BERTANI.- Oui.

M. le Président.- Alors, nous vous écoutons.

Mme Corinne BERTANI.- Je serai vraiment très brève parce que j'ai déjà parlé de ce sujet lundi. Je voulais juste insister sur un point : associer le Conseil National au futur projet du Larvotto.

Merci.

M. le Président.- Nous écoutons le Gouvernement, Monsieur BREZZO, et ensuite vous interviendrez.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai eu l'occasion de le dire dans la réponse au rapport établi par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Oui, il y aura un appel d'offres et oui, le futur projet du Larvotto sur lequel on travaille tiendra compte des fonctionnalités actuelles, de l'esthétisme nécessaire parce qu'on souhaite que ce soit beau et que cela continue à l'être et, bien évidemment, permettre aux commerçants qui occupent les différents espaces et les différents commerces, de continuer à travailler. Donc, nous partageons, comme vous, les mêmes préoccupations sur le Larvotto.

M. le Président.- Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons appelé l'attention du Gouvernement sur les activités de coach sportif à Monaco, qui sont exercées par des personnes non titulaires des diplômes nécessaires et ce au détriment de la sécurité de leurs clients...

M. le Président.- ... Pour que ceux qui nous écoutent ou nous lisons comprennent, nous avons un budget avec un chapitre Equipement Portuaire, Digue, etc... c'est sur les digues que vous intervenez, parce qu'il est vrai qu'on peut se dire : que vient faire le coach sportif dans les équipements portuaires ?

En fait, c'est parce que vous allez nous parler de l'utilisation de l'espace sur les digues.

M. Thomas BREZZO.- Tout à fait, Monsieur le Président, je vous remercie pour cette précision.

Soucieux de la protection de nos résidents, nous vous avons interrogé sur les autorisations d'exercer cette activité sur le domaine public à Monaco, ainsi que sur les contrôles effectués. Le Gouvernement nous a indiqué, en réponse, qu'une réflexion était en cours pour réglementer ce secteur d'activité.

Pouvez-vous nous dire où en sont vos travaux ? Vous nous aviez par ailleurs indiqué que l'utilisation du domaine public sera désormais exclue des nouvelles autorisations délivrées. Avez-vous conscience du fait qu'en interdisant la pratique du sport, en présence de coachs sportifs, sur la voie publique ce sont avant tout les résidents et nos compatriotes que vous pénalisez ?

Nous ne pouvons pas admettre que pour régler ces difficultés qui ont pu être rencontrées dans certains cas et, notamment, la dégradation de certains espaces publics qu'on ne peut pas non plus tolérer, simplement on facilite la solution en interdisant toutes activités sur le domaine public. C'est pourquoi nous vous demandons, bien évidemment, comme nous l'avons déjà fait dans le cadre des séances privées que nous avons eues il y a quelques semaines, d'étudier toutes les solutions qui permettraient aux résidents de recourir aux coachs privés en extérieur.

M. le Président.- Oui, c'est vrai que ce sujet semble peu important, mais cela ne l'est pas, parce que nous avons beaucoup de résidents qui nous en parlent.

Il y a aujourd'hui une pratique – c'est peut-être plutôt Monsieur CELLARIO qui est concerné –. Alors, il y a des personnes qui ne sont pas déclarées, qui travaillent sur les espaces publics effectivement de manière illégale – et cela concerne plutôt Monsieur GAMERDINGER – et qui donnent des cours sur l'espace public. Cela est totalement anormal bien sûr et ceux-là, il faut les sanctionner, il faut interdire leur pratique, vous avez parfaitement raison.

Pour autant, il y a aussi, Dieu merci, des coachs qui sont parfaitement et légalement déclarés à Monaco et il y a beaucoup de résidents qui ont besoin de faire du sport, avec leur coach, sur la voie publique. Donc, interdire tout le monde, cela va provoquer un « tollé » si on le fait, Guillaume ROSE disait dans

son intervention de politique générale « *triez le bon grain de l'ivraie...* » je crois que là, il faudra trier, entre les coachs légalement, parfaitement déclarés et les autres et sans doute ne pas interdire tout le monde sur la voie publique, Monsieur le Conseiller CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Juste deux mots en réponse, effectivement, nous en avons parlé lors des séances privées, l'étude est en cours et les éléments que vous évoquez, c'est-à-dire, premièrement les autorisations, les contrôles de ceux qui sont et ceux qui ne sont pas autorisés, d'une part, et l'utilisation ponctuelle ou plus pérenne ou en tous cas plus permanente de l'espace public, sont deux aspects que nous sommes en train de regarder. L'étude est en cours, je vous en reparlerai prochainement.

M. le Président.- On en reparlera.

On enchaîne rapidement. Monsieur SEYDOUX, rapidement.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais revenir sur l'aménagement du Larvotto.

Le Larvotto est un quartier phare de l'attractivité de notre pays. Chaque saison estivale, il accueille les Monégasques et résidents, et les touristes. Vous nous avez confirmé que des travaux ne seront pas lancés avant septembre 2019 pour permettre à tous de profiter pleinement durant toute la saison estivale des activités du Larvotto et je vous en remercie. Toutefois, ce chantier de grande ampleur s'écoulera sur plusieurs années. Est-il prévu de réaliser ce chantier en plusieurs phases pour permettre une exploitation partielle du Larvotto durant les saisons estivales après 2019 ? Les commerçants seront-ils relogés pendant cette période ou indemnisés en fonction de la perte de chiffres d'affaires ? Seront-ils assurés d'être logés ?

Merci.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Alors, la réponse à la première question est oui. La réponse à la deuxième question est oui. Et la réponse à la troisième question est oui.

M. le Président.- Ecoutez, c'est formidable !

Monsieur BREZZO qui a une dernière intervention.

M. Thomas BREZZO.- Merci.

Monsieur le Ministre,

La restructuration du Larvotto est également une illustration de ce qui ne va pas dans la façon dont le Gouvernement a pu considérer le Conseil National jusqu'à présent.

Sur ce sujet, si le Gouvernement a assuré l'Assemblée de la mise en place d'un appel d'offres sur ce dossier, il n'en reste pas moins que trop de flou artistique entoure cette restructuration nécessaire du seul quartier balnéaire de la Principauté. Les commerçants sont dans l'expectative et manquent d'informations – vous venez de nous en communiquer quelques-unes – mais nous ne savons toujours pas à quelle hauteur le groupement de l'extension en mer va contribuer au financement de ces futurs travaux.

Nous ne savons pas non plus dans quelle mesure le Conseil National sera associé au choix de ce projet structurant, alors que nous avons en mémoire le fâcheux précédent du Centre Commercial de Fontvieille.

Vous l'aurez compris, nous n'avons donc pas les

moyens aujourd'hui de voter ce chapitre.

M. le Président.- Je vais donc mettre ce chapitre 3 – Equipement Portuaire aux voix.

Avis contraires ? Dix-huit avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes pour ? Deux votes pour.

Le chapitre 3 est rejeté.

(Rejeté ;

(Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Marie-Noëlle GIBELLI, Mlle Marine GRISOU, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent contre ; MM. Jean-Louis GRINDA et Jacques RIT votent pour).

Encore un chapitre et ensuite nous irons nous restaurer.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - Équipement Urbain

704.912 - Ville intelligente	2.377.000
704.919 - Éclairage public-extens. Modif.....	1.752.000
704.920 - Égouts.....	2.920.000
704.9201 - Égouts triennal.....	2.870.000
704.9281 - Héliport extension (renov)	5.000.000
704.950 - Signalisation routière	120.000
704.983 - Télésurveillance	280.900
704.9831 - Télésurveillance extension.....	1.085.000
704.985 - Aménagement jardins	582.000
704.9852 - Aménagement jardins fontvieill.....	800.000
704.9861 - Station épurat. Eaux triennal	8.000.000
704.991 - Réservoir d'eau.....	625.000
704.993 - Uvet	800.000
704.994 - Dév.Durable & Énergies renouvel.	433.000
704.9941 - Performance énergétique.....	216.000
Total du chapitre 4	27.860.900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur JULIEN, nous vous écoutons.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir sur la ligne 704.912 – Ville Intelligente.

Nous avons eu deux réunions très intéressantes dont une qui s'est tenue le 5 juillet avec M. GENTA et une autre est prévue – si ma mémoire est bonne – le 6 novembre. L'ensemble des élus ont eu une excellente information sur le sujet...

M. le Président.- ... Excusez-moi mais on vous entend très mal.

Vous parlez de quelle ligne ?

M. Franck JULIEN.- C'est la 704.912 – Ville Intelligente.

M. le Président.- Sur la Ville Intelligente, merci.

M. Franck JULIEN.- Donc je disais que nous avons eu une réunion de la Commission du Développement du Numérique très intéressante dans laquelle M. GENTA était intervenu, nous en aurons une prochaine le 6 novembre afin de pouvoir aborder la totalité des sujets relatifs à la ligne budgétaire.

Je me félicite, bien entendu, que le Gouvernement ait lancé un projet ambitieux au niveau de la Smart City et de la Ville Intelligente.

Je voudrais néanmoins intervenir sur un sujet déjà évoqué lors d'une des Commissions Plénières d'Etude sur la qualité de vie. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec les équipes de Mme GRAMAGLIA sur les capteurs de qualité de l'air. J'avais posé une question sur la capacité de faire une corrélation entre les paquebots et les mesures qui étaient faites et on nous a répondu que, visiblement, on n'arrivait pas à faire de corrélation entre la présence des paquebots et les relevés de qualité d'air. Aussi, cela m'avait déjà surpris sur le moment, mais entre-temps, je suis tombé sur un reportage sur France 3 qui indiquait qu'à Nice ils arrivent à faire cette corrélation. Donc, je ne vais pas poser de question technique sur la nature de ce qui est capté ou pas, mais il y a peut-être un élément de réponse. En effet, lors de cette émission, ils mentionnaient qu'à Nice, aux alentours du port, il y avait six capteurs et si j'en crois les documents qui émanent des Services de

Mme GRAMAGLIA, il y en aurait six pour l'ensemble de Monaco.

J'avoue que je ne suis pas très rassuré par la réponse qui nous a été faite dans laquelle on nous dit que nous ne sommes pas capables, de faire de corrélation, parce qu'il suffit de voir ce qui est « craché » par les bateaux pour être convaincu qu'il y a un impact. Donc, ma question est : est-ce qu'il ne serait pas opportun de densifier le nombre de capteurs et, notamment, aux alentours du port ?

L'autre élément est que vous avez indiqué, Madame GRAMAGLIA, qu'il va y avoir – je n'ai pas retenu le nom technique...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-...* des scrubbers.

M. Franck JULIEN.- ... des scrubbers pour retenir les émanations des bateaux, ce qui est très bien, bien entendu, mais je pense qu'il serait vraiment intéressant de pouvoir mesurer ce qui est rejeté par les bateaux et, peut-être, que la présence de capteurs directement sur la digue serait intéressante aussi parce qu'elle permettrait, à ce moment-là...

(Sonnerie).

M. le Président.- Terminez, je vous en prie.

M. Franck JULIEN.- ... de peut-être sanctionner les bateaux qui ne respecteraient pas la nouvelle réglementation.

Merci.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous avez raison, il y a des capteurs près du port, mais je ne sais pas exactement combien. Je sais qu'il y a cinq stations en tout, dans la Principauté de Monaco, et je sais que l'analyse près des bateaux est faite.

Pour en revenir à ces grandes fumées noires dont vous parlez, les scrubbers, maintenant, vont être un plus. Mais ce ne sont pas forcément les fumées les plus noires qui sont les plus polluantes puisqu'en fait ce sont les particules fines qui sont invisibles qui polluent le plus et qui sont les plus nocives à la santé. Il y a des fumées blanches qui sont parfois beaucoup

plus polluantes et beaucoup plus nocives que des fumées noires.

Des capteurs sont installés et je développerai cela une prochaine fois, car je ne sais pas exactement combien il y en a, mais l'analyse de la qualité de l'air près des ports est assurée.

M. Franck JULIEN.- Si j'en crois le reportage que j'ai vu, il y en a six aux alentours du port de Nice et eux arrivent à faire une corrélation, alors que nous, nous n'arrivons pas à faire de corrélation. Donc moi c'est plutôt une réponse qui m'inquiète parce que normalement, techniquement, nous avons la possibilité de faire une corrélation entre la présence ou pas des bateaux. Donc, je crois qu'il y aurait un intérêt à densifier le nombre de capteurs...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Tout à fait, c'est pour cela que j'ai demandé à mes services d'approfondir cette question. Nous sommes en train d'avancer sur ce point. Vous avez raison.

M. le Président.- Il y a encore deux élus qui souhaitent intervenir.

Monsieur NOTARI et Madame DITLOT, ensuite.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

La transition énergétique se met en place, c'est très bien, il y a une nouvelle Directrice qui a été nommée. Par contre, nous vous avons, avec le Président, écrit par deux fois en date des 18 avril et 8 juin derniers, pour avoir communication de l'échéancier des textes d'application des dispositifs du Code de l'environnement. Par lettre reçue le 10 septembre, le Gouvernement nous a fait connaître les textes qui seront élaborés dans les 3 ans à venir. Nous invitons le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que ces textes soient publiés le plus rapidement possible, pour permettre de vrais progrès en matière environnementale dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

M. le Président.- Le Gouvernement est d'accord.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller*

de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Oui, vous avez raison, nous allons nous faire aider, d'ailleurs, d'un Cabinet extérieur parce que c'est énormément de travail. Il faut des textes très précis et le fait que nous ayons étalé cela sur 3 ans, c'est dû aussi à un manque d'effectifs de nos Services, donc je vais faire appel à un Cabinet extérieur pour nous aider afin d'essayer d'aller plus vite.

M. le Président.- Merci.

Madame DITLOT et ensuite je mettrai aux voix et suspendrai la séance.

Mme Michèle DITLOT.- Juste une petite intervention sur la Ville Intelligente.

Je voulais signaler que lorsque l'on est sur les Quais de la gare de Monaco, aucune indication n'est donnée, je pense que cela relève de l'action du Gouvernement sur la direction empruntée par les trains. Je veux parler direction Nice ou direction Menton/Vintimille. Cette gare souterraine ne permet pas d'avoir des repères importants, je ne parle pas, évidemment, des pendulaires qui font le trajet tous les jours, mais je parle des touristes qui sont souvent désorientés, arrivés sur le quai de gare qu'ils doivent emprunter, d'autant que les quais sont, eux aussi, mal signalés et nous avons une profusion de petits panneaux concernant les voies et les emplacements où vont s'arrêter les wagons et pas vraiment des panneaux concernant les quais.

Si vous pouviez remédier à cette petite insuffisance.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe- ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est la S.N.C.F., dans la concession... mais je vais voir, puisque la S.N.C.F. est sous ma tutelle, donc je vais voir avec le Chef de gare pour améliorer les indications.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie.

M. le Président.- Très bien.

Je vais à présent mettre aux voix ce chapitre 4 – Equipement Urbain.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Après l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance environ 45 minutes afin que nous puissions nous restaurer. Nous reprendrons vers 21 heures 50, mais je vous rappelle, mes chers collègues, que nous ne nous quitterons pas quelle que soit l'heure matinale, tant que nous n'aurons pas examiné tous les chapitres du Budget Rectificatif, car nous devons reprendre vendredi par les explications de vote.

Je vous rappelle donc la nécessité d'être concis.

Je lève la séance afin que l'on puisse se restaurer avec une reprise vers 21 heures 50.

En attendant, bon appétit à tous ! La séance est suspendue.

(Séance suspendue à 21 heures).

(Reprise de la séance à 22 heures).

M. le Président.- Je demande à tous les élus de prendre place dans l'Assemblée.

La séance est reprise.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen de l'étude du Budget Rectificatif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire à la Section 7, chapitre 5 – Equipement Sanitaire et Social.

Nous vous écoutons, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - Équipement Sanitaire et Social

705.904	- Établis. Enseig. FANB Roqueville	18.900.000
705.905	- Opération L'Engelin	12.830.000
705.907	- Grand Ida	2.780.000
705.908	- Opérations dom. Intermédiaires	24.900.000
705.913	- Aménagement Stella	6.100.000
705.920	- Opération du Devens	50.000
705.9301	- Ctre gérontolog.Centr.Énergie.....	530.000
705.9307	- CHPG maintien à niveau.....	12.165.000
705.9321	- Rehabill./Reconst. Cap Fleuri.....	10.000.000
705.940	- Travaux Domaines	8.500.000
705.946	- Opération Testimonio	180.000
705.982	- Acquisition terrains-immeubles	5.000.000
Total du chapitre 5		<u><u>101.935.000</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Pierre BARDY, nous vous écoutons.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

C'est la reprise de séance, je ne remettrai pas en discussion certains débats que nous avons eus auparavant, notamment sur la paternité du Monaco Boost ou du MC Boost. Par contre, je souhaiterais intervenir sur la ligne « Travaux Domaines » qui subit une augmentation de 2 M€. Je constate que ces 2 M€ supplémentaires seront affectés à la réalisation des travaux des locaux du Monaco Boost et nous nous en réjouissons, bien entendu.

J'espère que la concrétisation de ce projet ambitieux répondra aux attentes des entrepreneurs monégasques et à tous ceux qui sont actuellement en recherche de locaux, soit parce que les tarifs sont absolument intouchables, soit parce que les locaux se font rares. Ils auront ainsi la possibilité, bien entendu, de démarrer ou de poursuivre dans des locaux de meilleure condition. J'espère que leur aménagement se fera de manière moderne, fonctionnelle et à, bien entendu, des tarifs attractifs.

Ce projet qui est issu du programme de la majorité, nous souhaitons qu'il soit en continuité des échanges qui sont en cours, notamment, avec M. SEYDOUX pour que ce projet voie le jour en collaboration avec le Gouvernement.

Je rappelle aussi que ce projet est en complément de la proposition de loi n° 238 que nous avons déposée, concernant la gratuité de la domiciliation des activités dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire, visant à faciliter la domiciliation des entrepreneurs monégasques en Principauté.

A ce titre, j'ai deux questions. La première, c'est d'avoir de votre part une confirmation sur une date de livraison de ces locaux et la deuxième concerne les modalités de gestion du Monaco Boost, si elles sont d'ores et déjà définies.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et l'Economie, nous vous écoutons.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Alors, la date de livraison attendue, c'est le troisième trimestre de

l'année prochaine, donc 2019, *a priori* à la rentrée de septembre.

Et non, les modalités de gestion de sont pas encore définies, cela doit faire partie, en effet, de certaines des réflexions que l'on poursuit ensemble notamment, avec M. SEYDOUX, sur ce centre d'affaires domanial.

M. le Président.- Merci. Cela vous convient, Monsieur BARDY ?

Bien. J'ai deux autres demandes de parole, Madame AMORATTI-BLANC et ensuite, Monsieur EMMERICH.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais juste revenir quelques minutes, je ne peux pas m'en empêcher, sur le Monaco Boost. Cela prouve quand même bien que s'il y avait ces 2 M€ au Budget Rectificatif, ce n'était pas si anticipé que cela. Mais bon... c'est peut-être mon idée et puis je crois avoir entendu dans votre réponse tout à l'heure qu'en fait, à la base, c'était pour excuber MonacoTech, donc ce n'était pas non plus pour les Monégasques. Mais cela n'est pas grave, je vous enlève juste la paternité, c'est tout !

(Rires).

En fait, mon autre sujet de prédilection, vous le savez, ce sont les personnes âgées, c'est un point de notre programme aussi. Depuis 2010, il y a de nombreux établissements qui ont été livrés pour accueillir nos aînés dans d'excellentes conditions comme, par exemple, A Qietüdine qui possède 70 chambres individuelles ou encore le Centre de Gérontologie Rainier III avec ses 210 chambres, les travaux du Cap Fleuri 2 qui sont en cours et qui offrira, à terme, environ 80 chambres individuelles supplémentaires et, avec l'agrandissement du Cap Fleuri 1, 130 chambres individuelles au total. La Fondation Hector Otto engage, elle aussi, une restructuration de la Résidence GIAUME pour accroître sa capacité en chambres semi-médicalisées.

Même si ces projets sont en cours, il est important d'avoir une vision prospective et d'anticiper les besoins futurs. C'est pourquoi nous avons demandé au Gouvernement la communication de l'étude qu'il a faite réaliser sur la dépendance, et le Gouvernement vient de nous l'adresser. Nous souhaitons que le Conseil National soit réellement associé aux réflexions qui sont en cours ainsi que

celles qui concerneront l'Annonciade 2.

Nous n'avons pas pu étudier les documents que vous nous avez adressés, s'agissant des sites qui sont envisagés et ceux mentionnés et, apparemment, il y en a qui ne peuvent pas être retenus. Mais je pense qu'un échange détaillé entre le Conseil National et le Département serait intéressant afin que l'on puisse avancer sur ce sujet et prévoir, vraiment, au plus vite, des établissements pour le futur, parce que cela est quand même important.

M. le Président.- Nous allons écouter Monsieur le Conseiller de Gouvernement- Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Madame le Conseiller National, je voudrais simplement indiquer que le Gouvernement, effectivement, a communiqué récemment à votre Assemblée l'ensemble des éléments support de la réflexion. Sachant que lorsque j'ai pris mes fonctions j'ai souhaité que le Gouvernement dispose d'une vision précise du vieillissement de la population et de l'état de la dépendance avec une mise en perspective, à horizon de 10 à 20 ans, considérant, comme vous venez de l'indiquer, que s'il apparaissait nécessaire de réfléchir à la construction de structures d'accueil supplémentaires, il ne fallait pas différer ces décisions, mais il fallait être en mesure de les prendre suffisamment tôt, afin de pouvoir réfléchir aux lieux d'implantation les plus pertinents.

Cette réflexion, j'ai souhaité qu'on l'élargisse, c'est-à-dire qu'on ne mette pas la focale exclusivement sur l'accueil en institution, considérant que l'accompagnement du vieillissement se fait à tous les stades de la prise d'âge. C'est la raison pour laquelle vous verrez que dans les documents qui vous ont été remis, vous avez une première partie de la réflexion, des propositions qui concernent l'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées, avec un regard extrêmement positif sur ce qui se fait déjà aujourd'hui, en plus des améliorations et, en particulier, on peut penser à la e-santé dont on pressent déjà qu'elle va beaucoup apporter à ce sujet et puis par ailleurs, lorsque les aînés prennent de l'âge, effectivement, la nécessité de les accueillir, le plus tard possible, mais de les accueillir quand même, en structure spécialisée.

Par conséquent, nous nous sommes posé la question du dimensionnement de nos structures et

d'une mise en perspective et vous avez rappelé qu'il y a, à l'heure actuelle, des projets en cours de réalisation, Fondation Hecto OTTO, + 80 lits, également les transformations des Cap 2 et Cap 1, cela étant, l'exercice nous a conduits à considérer qu'il serait effectivement nécessaire, dans un avenir relativement proche de décider de la construction de structures supplémentaires d'accueil des personnes âgées dépendantes.

Et c'est de ces questions-là que nous allons débattre avec le Conseil National et précisément sur la base des documents que nous vous avons communiqués.

J'ai indiqué à votre Président de Commission qu'à mon sens, il fallait consacrer une commission spécifique à ce sujet parce qu'il est dense, il est intéressant et il mérite des échanges approfondis. Je pense qu'il faut que vous preniez le temps de regarder les documents que nous vous avons communiqués et je serai, ensuite, à votre disposition, ainsi que les collaborateurs de Mme GRAMAGLIA, pour évoquer avec vous cet intéressant sujet.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller-Ministre.

Il est vrai que j'ai « balayé » les documents que vous nous avez transmis, et il est vrai que c'est très intéressant et c'est très bien d'élargir la réflexion, justement, à la vision des personnes et d'augmenter le maintien à domicile le plus longtemps possible, parce que je pense que c'est ce que souhaitent un maximum de personnes âgées, de rester chez elles, et on peut les comprendre, même si l'accueil en institution est – et je suis bien placée pour le savoir – excellent à Monaco. Mais si on peut les laisser le plus longtemps possible à la maison, c'est très important pour elles aussi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Bien sûr, je suis d'accord avec votre intervention sur un sujet important pour l'avenir, Madame AMORATTI-BLANC.

La parole est à présent à Monsieur EMMRICH.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

L'article 705.9307 pour le maintien à niveau du C.H.P.G. est rectifié avec une augmentation de sa dotation de 4 965 000 € destinée à compléter le financement des équipements biomédicaux et des travaux en cours dans certains services.

Il est essentiel que lors de la période de transition, qui va se prolonger jusqu'à la livraison des premières tranches du Nouvel Hôpital, le C.H.P.G. maintienne la qualité de son offre de soins.

La majorité du Conseil National soutient toute dépense nécessaire pour conserver un plateau technique à la pointe du progrès et pour entretenir et améliorer la qualité des bâtiments existants.

Merci.

M. le Président.- Oui, nous sommes en phase sur ce sujet, je crois, avec le Gouvernement.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Le Gouvernement ne peut que partager cette analyse. Ce que je voudrais préciser c'est que le Gouvernement, par le passé, s'était engagé à consacrer chaque année 10 M€ au maintien à niveau du C.H.P.G.. Cette enveloppe budgétaire sert, par grandemasse, à procéder à l'acquisition d'équipements biomédicaux comme vous l'avez rappelé, à procéder à des travaux, liés aux équipements biomédicaux nouveaux que nous installons dans des services qui méritent d'être rénovés.

Il y a également une composante qui apparaît récemment, qui est une composante informatique puisque l'établissement avait des efforts à faire sur un nouveau plan informatique et auquel il faut que nous consacrons des crédits importants. C'est la raison pour laquelle, au-delà de l'engagement que le Gouvernement avait pris et qu'il a tenu jusqu'à présent de consacrer 10 M€ chaque année au maintien à niveau du C.H.P.G., j'ai souhaité qu'on aille plus loin et c'est pourquoi, comme vous l'avez observé, au rectificatif de ce budget, une somme supplémentaire est demandée aux élus de façon à ce que nous puissions aller de l'avant, notamment sur le volet informatique et sur d'autres opérations de travaux.

Et aussi, au titre du Budget Primitif 2019, vous verrez que le Gouvernement demande un effort supplémentaire dépassant l'engagement de principe qu'il avait pris de 10 M€ chaque année parce que la réalisation des travaux, les équipements biomédicaux ne sont pas linéaires, il y a des moments où il y a des pics et donc des dépenses plus importantes et puis nous verrons à l'avenir ce qu'il y a lieu de faire.

Je reviens deux secondes sur ce qui a été évoqué tout à l'heure, sur le fait que le nouveau C.H.P.G. sera livré plus tard que ce qui était envisagé à l'origine

et, évidemment, cela rétro-agit sur les travaux et sur les remplacements de machines puisque mon prédécesseur avait anticipé une livraison et par conséquent un programme de travaux dans l'hôpital actuel, mais il faut que nous reconsidérons ces éléments compte tenu du fait que l'établissement actuel va rester dans ses murs 3 ou 4 années voire plus, supplémentaires.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA souhaite prendre la parole, ensuite, Monsieur BREZZO.

M. Jean-Louis GRINDA.- Brièvement, Monsieur le Président, nous sommes bien au chapitre 5 ?

M. le Président.- Oui, au chapitre 5, Equipement Sanitaire et Social.

M. Jean-Louis GRINDA.- Parfait.

Je vois la ligne « Opération Testimonio » où il y a quelques milliers d'euros qui sont inscrits, je rappelle que Testimonio est un très grand programme pour l'Etat monégasque avec du privé, du public, une crèche, une école internationale et que la ligne budgétaire est particulièrement réduite. Nous savons tous pourquoi, je n'appelle pas de réponse du Gouvernement sur ce sujet, j'indique juste que c'est la raison pour laquelle je voterai contre ce chapitre.

Merci.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur BREZZO, je vous en prie.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots sur la ligne 705.940 relative aux travaux des Domaines.

Le Conseil National soutient toute dépense concernant l'entretien du parc domanial. Il est en effet impératif de réaliser un entretien régulier, en amont, avant toute dégradation d'un immeuble.

De plus, il est important de donner les moyens nécessaires pour un entretien optimal, au fur et à mesure, de manière anticipée pour maintenir la qualité des habitations.

Nous avons reçu des doléances de résidents concernant l'entretien des immeubles, la surveillance des parties communes, et dénonçant des incivilités. Nous avons pris bonne note que chaque année un

programme de travaux d'entretien est planifié.

Sachez que le Conseil National soutient le Gouvernement dans sa recherche d'évitement des dégradations, et admet que certains comportements inciviques sont inadmissibles et déshonorent l'ensemble des résidents.

Dans le même esprit, le Conseil National souhaiterait savoir quand l'ensemble du parc domanial sera à 100 % équipé de poubelles de tri afin de donner à tous la possibilité de participer à ce que doit être notre avenir, participatif et écologique.

M. le Président.- Pas de réaction particulière ?

Madame GRAMAGLIA.

M. le Ministre d'Etat.- Nous sommes pour l'entretien, bien sûr.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- En fait, nous, nous avons du côté de notre Département, l'obligation de tri sélectif dans les immeubles en construction. Nous allons travailler de concert avec les Domaines afin de voir comment équiper du tri sélectif tous les immeubles domaniaux.

Oui, effectivement, nous poussons vers cela et il faut savoir que lorsque des immeubles ne peuvent pas être dotés de par leur conception même, parce qu'ils sont trop petits, non adaptés pour avoir des locaux

de tri à l'intérieur, la Direction de l'Aménagement Urbain installe de plus en plus – vous avez pu le voir sur les domaines publics – des poubelles qui sont le plus esthétiques possible. Je crois qu'il y a un grand effort de fait par la Direction de l'Aménagement Urbain sur l'esthétique. Maintenant, oui, nous nous tenons à la disposition des Domaines pour la gestion des immeubles et les aider à les équiper, bien sûr.

M. le Président.- Merci.

Je vais mettre aux voix ce chapitre 5.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes pour ? Dix-neuf votes pour.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;

(Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Marie-Noëlle GIBELLI, Mlle Marine GRISOU, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour ; M. Jean-Louis GRINDA vote contre).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - Équipement Culturel et Divers

706.903	- Extension Musée des traditions	226.800
706.904	- Rénovation du Palais Princier.....	4.000.000
706.905	- Entrée - ville Jardin Exotique.....	26.100.000
706.908	- Maison diocésaine	2.000.000
706.909	- Société protectrice animaux	180.000
706.937	- Acquisitions d'œuvres d'art.....	1.820.000
706.9602	- Grimaldi forum-grosses rénov.....	1.664.000
706.970	- Décoration Urbaine	60.000
706.975	- Reboisement	357.000
Total du chapitre 6		<u>36.407.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - Équipement Sportif

707.914 1 - Stade Louis II.....	711.800
707.9145 - Réhabilitation Stade Louis II.....	631.200
707.9146 - Gros travaux Stade Louis II.....	28.405.000
707.970 - Stade nautique Rainier III.....	263.000
707.992 - Investissements gd prix auto.	2.200.400
707.994 - Extension quai Albert 1 ^{er}	10.600.000
Total du chapitre 7	<u>42.811.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur MOUROU, le Président de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse demande la parole, ensuite Madame AMORATTI-BLANC.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Pour rebondir sur l'article 707.9146 sur les gros travaux du Stade Louis II, pour vous faire écho de nombreuses associations sportives qui vont demander, lors de la restructuration et les futures installations, que ce soit au Stade Louis II, mais également au Moneghetti et au Stade du Devens, un temps plus complet pour pouvoir participer à leurs activités, cela est vraiment quelque chose qui est attendu.

Egalement, pour relier une deuxième partie qui aurait dû être dans la Section 6 mais compte tenu que les lignes ne sont pas rectifiées je vais en parler à la Section 7, sur les subventions pour des associations sportives qui n'ont pas été accordées et donc un réel besoin, vous le savez nous en avons parlé en séance privée, notamment, la Fédération de Tennis de Table ou bien encore les équipes de Basket Ball et vraiment un effort à faire au nom de la majorité du Conseil National, nous soutenons toutes ces associations afin de pouvoir développer le sport en Principauté ce qui permettra à tous nos jeunes de progresser et

d'arriver à des niveaux encore plus intéressants, également aussi en loisir, pouvoir vraiment faire plus lors de la prochaine Commission des Sports et avoir notre voix qui soit mieux entendue.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, vous vous étiez engagé d'ailleurs en séance privée...

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Plusieurs choses dans ce qui vient d'être dit. Tout d'abord pour ce qui concerne les installations sportives, effectivement, le programme qui avait été élaboré tenait compte des besoins des associations et du développement du sport un peu tout azimut. Nous avons mis en service à la mi-septembre et l'homologation a été faite vers les 25 septembre, le Stade Prince Héréditaire Jacques sur le Devens. C'est un stade en plein air permettant la pratique du football et du rugby, c'est une première étape parce que bien évidemment, nous ne pouvons pas tout faire d'un coup.

Une deuxième étape est prévue également dans le cadre de la restructuration du Stade des Moneghetti, sans doute à partir de la fin de l'actuelle saison pour ne pas perturber justement l'activité des différentes associations sportives.

Ensuite, pour ce qui est de la gestion des crédits des

associations sportives, nous nous sommes entendus pour que les modalités de gestion de la Commission Nationale des Sports soient révisées dans le cadre de la prochaine saison sportive.

Comme vous le Gouvernement soutient et soutient même beaucoup les associations sportives, que ce soit en réalisant des équipements publics sportifs mettant à disposition gracieusement l'ensemble de ces équipements avec du personnel qui l'entretient et qui permet de les ouvrir et de les faire fonctionner, et en accordant des subventions à de très nombreuses associations. Soutenir les associations sportives ce n'est pas simplement leur donner tout ce qu'elles demandent, c'est aussi avoir un dialogue constructif avec elles pour que la gestion globale du sport en Principauté soit prise en compte.

Donc, il peut y avoir, ici ou là, quelques insatisfactions, ce n'est pas qu'il y ait un manque de soutien dans le sport mais il y a aussi la prise en compte que le territoire est exigu, que tout le monde doit faire des efforts et avoir la vision de l'intérêt général avant peut-être l'intérêt individuel de certains.

Nous aurons sans doute l'occasion d'approfondir ces échanges dans le cadre de l'étude des subventions de la saison sportive suivante mais c'est bien l'esprit qui guide les réflexions de la Commission Nationales des Sports lorsqu'elle instruit les dossiers.

M. le Président.- J'ai deux demandes de prise de parole. Madame AMORATTI-BLANC et, ensuite, Monsieur ROBINO.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Le Conseil National a été saisi par de nombreux locataires et résidents des abords du Stade. En raison de ce gros chantier, des nuisances sonores y sont liées et il y a eu énormément de doléances qui, apparemment, ne sont pas entendues et qui sont restées sans action.

Dans les mesures concrètes qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer le quotidien des riverains, nous demandons à ce que soient installés des double-vitrages récents et de qualité, plus performants que ceux qui y sont actuellement, afin de diminuer ces nuisances sonores. Il est vrai que nous avons reçu régulièrement des vidéos où il y a des camions qui déchargent du matériel dans la nuit, jusqu'à une heure ou deux heures du matin. C'est quand même inadmissible qu'aucune mesure

ne soit prise pour que ces personnes puissent dormir correctement chez eux.

Ne pourrait-on pas envisager, aussi, d'installer la climatisation pour certaines personnes contraintes de ne pas ouvrir les fenêtres, cela éviterait d'autres nuisances.

Je vous remercie de tenir compte de ceci pour le bien-être des résidents et de tous ceux qui habitent à côté du Stade.

M. le Président.- Une partie, des habitants de ce quartier sont les plus exposés, ceux des Eucalyptus qui nous ont fait parvenir des témoignages sonores, visuels, de nuisances intolérables qu'ils ont dû supporter cet été. On ne remet pas en cause la nécessité – on l'avait dit dans le débat général – de rénover, bien sûr, ce qui est le plus grand équipement sportif de la Principauté, mais il y a des mesures générales dont on a déjà parlé par rapport aux arrêtés ministériels en préparation, pour mieux encadrer les dérogations horaires, pour mieux encadrer le bruit, les nuisances sonores. Il y a, sans doute, aussi des mesures plus spécifiques à prendre, compte tenu de la durée des travaux du Stade, Monsieur CELLARIO, notamment pour ceux qui sont vraiment confrontés au chantier. Les doubles vitrages datent des années 80, ils ne sont absolument plus opérationnels. Lorsque les vitres sont fermées, le bruit passe, et surtout en juillet/août, avec la chaleur, cela est insupportable avec les fenêtres fermées. Donc, là, on pourrait imaginer de poser aussi des appareils de climatisation, si les travaux devaient se poursuivre.

Nous vous écoutons.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Je crois qu'il est vain de contester que, chaque fois qu'il y a des travaux, il y a des nuisances, qu'elles soient sonores ou effectivement, de poussière.

Je m'étais ouvert devant vous en séance privée que, lors du démarrage de la première phase des travaux de la piscine l'an dernier, il y avait eu un certain nombre de nuisances qui avaient été constatées et que cette année, pour la deuxième phase de ces travaux et pour celle, notamment, du remplacement de la pelouse sur le Stade qui, bien évidemment, est une opération en plein air, un certain nombre de dispositions avaient été arrêtées.

Effectivement, on peut toujours considérer qu'elles ne sont pas suffisantes ou que tel ou tel

appartement dans telle ou telle configuration peut avoir subi des nuisances, jugées par les habitants, insupportables. Les doubles vitrages sont en place dans les appartements, ils ont un affaiblissement acoustique qui est l'affaiblissement acoustique normal d'un tel dispositif. Il y a peut-être un problème de joints ponctuel sur tel ou tel appartement. Je crois que ce qu'il faut, c'est que les locataires en question, s'il y a effectivement une problématique, prennent contact avec les personnes qui s'occupent du chantier, de manière à ce que l'on puisse analyser la problématique ponctuelle qu'ils ont et la résoudre, plutôt que de découvrir aujourd'hui que cet été il y a tel ou tel appartement qui aurait mérité d'avoir un traitement particulier.

Il y a des horaires de chantier très stricts qui ont été imposés, il y a eu des fermetures du volume de la piscine qui a été imposé, il y a un traitement des poussières et de l'air extrait qui a été mis en place, il y a un mur anti-bruit qui a été mis en place, il y a beaucoup de dispositions qui ont été prises pour réduire ces nuisances. Après, on peut regarder dans le détail tel ou tel point si on nous les signale de manière précise.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Tout d'abord, je crois que les riverains n'avaient pas été informés ou tout au moins avaient été informés qu'il n'y aurait pas de travaux la nuit, donc cela est déjà un premier point. Ensuite, on en revient toujours au système des contrôles des travaux, des nuisances sonores, etc... Donc, de toute façon, il faut que des contrôles soient réalisés, que ce soit par le maître d'œuvre, que ce soit par différentes personnes ou par des personnes du Département de l'Environnement et de l'Urbanisme, et qu'il y ait des amendes qui soient conséquentes afin que les promoteurs arrêtent de faire des travaux dans de telles conditions.

En tout état de cause, je parle de cet été mais aussi, je crois qu'on a reçu une vidéo la semaine dernière sur des travaux qui avaient lieu pendant la nuit.

M. le Président.- Notre Vice-Présidente s'est rendue sur place – elle est retenue, je l'ai dit en introduction, à Strasbourg ce soir – mais elle aurait pu témoigner, Monsieur CELLARIO, parce qu'elle a été à la demande des riverains, dans les appartements en question et elle a pu constater – d'ailleurs on vous a montré une vidéo en séance privée – des nuisances de chantier insupportables au niveau sonore – je parle

bien des Eucalyptus, là où Mme BOCONE-PAGES a été visiter des appartements près du chantier –. Effectivement, les vitrages remontent aux années 80, je crois et il n'y a pas de climatisation dans l'immeuble et cela était insupportable et été ! Alors, lorsque vous dites qu'il faut qu'ils s'adressent au chantier Je ne comprends pas ! C'est un chantier public, donc c'est au Gouvernement qu'il faut s'adresser, ce n'est pas aux personnes du chantier !

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- D'après les informations que l'on a, les riverains ont quand même écrit, ils ont téléphoné et ils n'ont jamais eu de réponse. C'est pour cette raison qu'ils nous ont saisis et c'est aussi pour cela qu'on vous fait le retour.

Nous espérons pour eux que des mesures concrètes seront prises dès maintenant, mais aussi en prévision des travaux qui dureront, je pense, au moins jusqu'à l'été prochain, afin d'éviter qu'ils ne subissent les mêmes désagréments que l'été dernier.

M. le Président.- Nous comptons sur vous.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais rebondir sur les propos de M. Marc MOUROU. Je crois effectivement, que l'aide apportée par l'Etat aux associations sportives, aux sportifs, est quand même très importante et je pense qu'elle gagnerait à avoir un peu plus de transparence, en tout cas un peu plus de concertation, notamment, lors de la Commission des Sports. Il y a une affaire qui me revient régulièrement à l'esprit, c'est celle d'une fédération où il y a une athlète monégasque qui pourrait représenter Monaco dans des manifestations internationales de très haut niveau, qui a déjà prouvé ses qualités et chaque année on est obligé de renvoyer des courriers pour obtenir la rallonge budgétaire. On ne parle pas de dizaine de milliers d'euros, on parle de quelques milliers d'euros afin de pouvoir assurer ses déplacements. Cela est quand même quelque chose qui est assez déroutant alors qu'on sait ce que cela va coûter et, chaque année, on nous donne moins – alors, je dis nous, mais ce n'est pas moi... – et puis on doit pleurer et réclamer ce qu'il faut pour boucler le budget, faute de pouvoir faire partir cette athlète.

Tout cela me ramène à une discussion que nous avons déjà eue et à une question qui est assez simple : qu'en est-il de la loi sur le sport ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Deux choses. Je pense que ce n'est pas en Séance Publique qu'il faut traiter de cas particuliers, donc on pourra s'ouvrir du cas spécifique de la Fédération à laquelle vous faite référence, en séance privée.

Je répète, je crois que l'Etat fait beaucoup pour aider les associations sportives. Aider les associations sportives ce n'est pas simplement donner ce qu'elles veulent sans regarder le pourquoi du comment de la demande.

Concernant la loi sur le sport, nous continuons à y travailler. Je m'étais ouvert, mais c'était il y a déjà quelques mois en arrière, que les réflexions que nous avions menées conduisaient à considérer qu'un dialogue avec les autorités françaises sportives était indispensable, compte tenu de l'imbrication de nos activités sportives, des activités sportives des différentes associations, avec le tissu sportif français et qu'il était un peu vain d'imaginer commencer à rédiger des choses en la matière si on n'avait pas défini et cadré un peu les choses avec les autorités françaises.

Donc, on s'y attache, ce n'est pas toujours facile compte tenu de la disponibilité des uns et des autres et des changements en la matière, mais on y travaille.

M. le Président.- Avant d'écouter le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse et peut-être encore aussi l'ancien Président de cette Commission de la mandature précédente, Monsieur ROBINO, je voudrais appuyer mes collègues, parce qu'en fait, on en a déjà parlé en séance privée. Monsieur CELLARIO, vous étiez d'accord avec nous, donc je pense que ce n'est pas un sujet polémique, mais disons que pour des raisons d'organisation de la Commission des Sports, ils ont assisté à une commission où tout était déjà verrouillé et décidé avant qu'elle se réunisse. C'était vraiment une chambre d'enregistrement dont nous ne voulons plus. Donc vous avez convenu, qu'il faut travailler en amont avec les représentants du Conseil National.

Ce que j'ai entendu beaucoup, sans faire état de cas particuliers, c'est : nous sommes une association sportive, nous avons un développement, des besoins... on fait un dossier très complet que l'on envoie au Département et en fait on a exactement, au centime près, la subvention qu'on avait l'année d'avant. Donc on se demande à quoi ça sert, on passe des heures à préparer un dossier, à justifier des choses et on nous réinscrit exactement la somme, comme si on n'avait pas pu discuter et vous m'avez dit, Messieurs MOUROU

et ROBINO notamment, que votre sentiment c'était vraiment que de toute manière, quoique vous disiez, tout était ficelé d'avance et c'était de l'enregistrement.

Monsieur CELLARIO en a convenu – je suis objectif, il a dit et va, j'en suis certain, nous le redire – que la prochaine fois vous pourrez travailler en amont, avec Monsieur CELLARIO, pour justement pouvoir donner un avis qui puisse, aussi, parfois, parfois non, mais parfois être entendu, selon la bonne vieille méthode du « pas vers l'autre », Monsieur CELLARIO, méthode qui marche bien dans ce pays depuis longtemps.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Je vous l'ai dit en séance privée et je le redis très volontiers ce soir, il n'y a pas de difficulté pour qu'on dialogue davantage et que les travaux préliminaires de la commission soient partagés de manière à ce que les uns et les autres comprennent la démarche et puissent émettre un certain nombre d'avis et de propositions en la matière.

Je crois quand même qu'il est utile, pour la compréhension de tout le monde, de rappeler en deux mots comment sont constituées les subventions qui sont apportées aux différentes associations.

Il y a deux grands volets dans ces subventions, le premier volet ce sont des subventions dites de fonctionnement, c'est un petit peu pour le fonctionnement de base de l'association et pour l'activité pérenne de l'association, les entraînements, les compétitions au niveau départemental qui sont en définitive un petit peu la base de l'activité de l'association. Et là, effectivement, parce que les choses ne se chamboulent pas d'une année sur l'autre, sauf élément particulier justifié, bien sûr, de la part de l'association, la subvention qui a été demandée l'année précédente est reconduite sauf, je le répète, cas particulier.

Ensuite, il y a un deuxième volet qui sont des subventions dites extraordinaires, non pas qu'elles sont forcément de très très grande importance, mais c'est parce qu'en fait elles sont liées plutôt à une activité de compétition ou de participation à un certain nombre de manifestations et donc peuvent être très variables d'une année sur l'autre selon que l'association participe à tel ou tel championnat, qu'un nombre plus ou moins important de compétiteurs participe. C'est bien évidemment sur ce deuxième volet que les choses peuvent ouvrir plus la discussion.

C'était juste pour préciser les choses. Des associations n'ont pas forcément la simple reproduction de la subvention, sans autre analyse.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, pour ces précisions. Moi je suis tout à fait d'accord avec vous, pas pour donner pour le plaisir à des associations ce qu'elles veulent, mais ce dont elles ont besoin réellement.

Beaucoup d'associations sont venues nous voir, nous informant qu'elles avaient rempli pendant des jours et des jours des tonnes de justificatifs qui sont vraiment très précis, il faut vraiment renseigner presque au centime près et c'est donc un réel besoin. Ce n'est évidemment pas pour demander de l'argent, pour en gaspiller ou autre, c'est vraiment pour pouvoir mener à bien leur mission en tant qu'association sportive, porter les jeunes et aussi avoir en plus le plus de résultats pour pouvoir participer au rayonnement de la Principauté.

Donc, à partir de là je pense que ce soit du côté du Gouvernement ou, bien évidemment, du côté des associations, que tout le monde jouera le jeu absolument.

Je vous remercie.

M. le Président.- Un dernier mot, Monsieur ROBINO ?

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien entendu la réponse de Monsieur CELLARIO, mais j'avais déjà entendu le même type de réponse.

Effectivement, il y a deux types de subventions, la subvention de fonctionnement, on ne le discute pas, en général elle est reconduite à l'identique, de préférence. Mais moi, c'est sur les subventions extraordinaires, lorsqu'il y a des potentiels qui sont vraiment importants, qui participeraient à une plus grande lisibilité pour Monaco, je crois qu'il est important de ne pas prendre en charge ces dépenses extraordinaires sur justificatifs *a posteriori*, mais d'anticiper sur les possibilités de déplacement et d'organisation.

La deuxième chose que je voulais rajouter c'est demander où en est-on de la loi sur le sport ? Vous nous dites effectivement qu'il y a des négociations avec les Autorités françaises et j'en suis convaincu, qu'il y a une obligation de s'articuler avec les instances françaises. C'est incontournable, Monaco ne peut

pas, à lui tout seul, s'insérer dans ce tissu sportif international.

On a besoin d'un soutien, on a besoin de prendre l'avis, on a besoin de conseils, on avait d'ailleurs consulté un cabinet parisien, si je me souviens bien, qui était une référence en la matière, donc je ne vous demande pas une rédaction, je vous demande juste où en est-on et quelles perspectives on a ? Parce qu'il y a quelques années c'était imminent, maintenant c'est moins imminent, demain est-ce que ce sera encore à l'ordre du jour parce que je crois vraiment, tant sur le plan international que sur le plan local, ce projet de loi devrait amener une réorganisation du paysage des associations sportives, des fédérations et je crois qu'on ne peut pas faire l'économie de ce texte. Donc, je ne vous demande pas, évidemment, de me fournir un texte ce soir c'est un sujet sur lequel il faut avancer.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je partage tout à fait votre sentiment et je l'avais déjà dit dans cette enceinte. Ce n'est pas du tout un objectif que nous avons oublié, bien au contraire, mais il est vrai que les échanges avec les autorités françaises nous bloquent un peu et nous avons pris du retard par rapport à l'objectif puisque je m'étais peut-être un peu imprudemment avancé en indiquant qu'en 2017 on aurait la proposition qui serait élaborée.

Donc, effectivement, nous avons du retard, mais ce n'est pas du tout un abandon parce que je partage avec vous le fait que nous avons besoin d'un texte pour repositionner le rôle de chacun, redéfinir le rôle de chacun, le rôle de l'Etat, le rôle des différentes Institutions, le rôle des associations, le rôle du sport scolaire. Donc, il y a beaucoup de domaines dans lesquels on doit pouvoir avancer. On a besoin de ce texte, on ne le perd absolument pas de vue, il fait partie de nos priorités, même si, malheureusement, j'en conviens volontiers, on l'a un peu décalé dans le temps.

M. le Président.- Merci.

Je vais mettre aux voix le chapitre 7 – Equipement Sportif.

Avis contraire ? Deux avis contraires.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre est adopté.

(Adopté ;
Mme ALIPRENDI-DE CARVALHO et
M. Pierre VAN KLAVEREN
votent contre).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 8 - Équipement Administratif**

708.904 - Acquisition inst.Matériel info	670.000
708.9042 - Mise en œuvre système inform°	11.455.000
708.905 - Rés. Radio numérique de l'adm.....	850.000
708.908 - Plan numérique scolaire.....	560.000
708.910 - Num. de fonds documentaires.....	100.000
708.911 - Poste de police	315.000
708.912 - Assistance échange automatique	2.584.900
708.913 - Surélévation Sûreté Publique	1.900.000
708.944 - Acq. Equip. Affaires maritimes	750.000
708.945 - Acquisit. Équipements pompiers	990.000
708.946 - Sécurité numérique	2.898.500
708.947 - Sécurité nationale	4.296.500
708.979 - Amélior.& Extens. Bâtiments pub.....	10.766.000
708.9792 - Travaux SMBP-bâtiments publics.....	4.310.000
708.992 - Opération de la Visitation	9.000
Total du chapitre 8	
	42.454.900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Mademoiselle GRISOUL et Monsieur JULIEN

Mlle Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir sur la ligne « Mise en œuvre du système informatique ».

Nous attachons une importance particulière à la situation des jeunes Monégasques, pendant et après leurs études à l'étranger.

En effet, plusieurs d'entre eux étudient dans différents pays et rencontrent des difficultés à trouver un emploi, lorsqu'ils souhaitent revenir à Monaco, et ce malgré les efforts de la Commission d'Insertion des Jeunes Diplômés et du Service de l'Emploi.

Nous parlons aujourd'hui de dématérialisation, de *Smart city*, de *Blockchain*, de 5G dans cette Principauté qui se numérise et où la communication se développe, il faut favoriser et aider les Monégasques de l'étranger en recherche d'emploi. Pour la majorité du Conseil National, cela passe par la possibilité de s'entretenir avec les recruteurs, par le biais d'entretiens audiovisuels. C'est aussi une pratique contemporaine, qui permet d'éviter d'engendrer des

frais de déplacement, et surtout, qui permettrait à nos compatriotes de mettre toutes les chances de leur côté pour favoriser leur retour au pays.

Merci.

M. le Président.- Merci, Mademoiselle GRISOUL.

C'est une question qui concerne plutôt le Département des Affaires Sociales, vous parlez du Service de l'Emploi ?

Expliquez le lien avec la modernisation de l'informatique, c'est pour permettre que le Service de l'Emploi puisse faire réaliser ce genre d'entretien par transmission vidéo.

Mlle Marine GRISOUL.- ... Puisse faire des entretiens, en fait, via le numérique, afin de permettre, par exemple, aux jeunes qui vont bientôt finir leurs études de pouvoir, quelques mois avant de revenir au pays, faire des entretiens et pouvoir postuler sur des emplois qui vont bientôt être libérés.

M. le Président.- Monsieur COLLE, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Un mot avant que le Conseiller en charge du dossier

réponde.

Jusqu'à présent nous n'avons pas, effectivement, généralisé la possibilité d'entretiens via Skype, par exemple. Le nouvel outil qui est en train d'être testé dans certains services le prévoit. Donc à partir du milieu de l'année on devrait le généraliser.

Je pense que ce sera possible de parler avec les personnes des services, et les responsables des Ressources Humaines au sein des services.

Donc, sachez, qu'effectivement, tout ce qui peut éviter des frais inutiles est bienvenu.

Mlle Marine GRISOUL.- Je vous remercie.

M. le Président.- On pense aussi, et je sais que vous y êtes très sensible, Mademoiselle GRISOUL pour avoir été vous-même une Monégasque expatriée, à ceux qui souhaiteraient rentrer au pays alors qu'ils ont un travail à l'étranger, pas forcément des étudiants, mais aussi des compatriotes de tout âge. Il est vrai que c'est quasiment impossible de revenir dans un délai de 4 jours pour rencontrer l'employeur physiquement et de repartir à Londres ou à New York...

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- C'est tout l'objet.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER, je vous en prie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je voudrais juste rajouter que la Commission d'Insertion des Diplômés, avec sa nouvelle responsable, connaît un nouvel élan et que cette personne est très investie dans la nouvelle technologie. Donc, elle va tout à fait dans le sens de ce que vous appelez de vos vœux et elle se met à disposition des jeunes et on sait que les jeunes, effectivement, apprécient de pouvoir converser librement et commodément. Et, c'est la même approche pour la cellule emploi-jeune qui est au Service de l'Emploi et qui se met elle aussi à disposition des personnes qui ont besoin de faire appel à ses services.

Donc, soyez assurés que quelles que soient les modalités de prise de contact, téléphone, mail, contact physique ou demain nouvelle approche

technologique différente, nous serons à disposition des Monégasques résidant en Principauté de Monaco ou expatriés pour être à leur écoute et chercher les solutions les plus adaptées à leur situation.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Notre Président de la Commission pour le Développement du Numérique justement, souhaite intervenir. Monsieur JULIEN, je vous en prie.

M. Franck JULIEN.- Une petite intervention sur l'article 708.9042 sur la mise en œuvre du système informatique.

Je reviens sur un thème qui m'est cher, c'est la dématérialisation des services. On va en reparler avec M. GENTA, lors de la réunion qui aura lieu le 6 novembre, je pense que ce serait bien que le Conseil National soit associé aux priorisations des différents services à dématérialiser. En tous les cas, si je pouvais émettre un souhait, c'est que le plus rapidement possible, les paiements en ligne puissent être faits sur l'ensemble des services, ce qui n'est pas encore le cas, notamment, il y a certaines procédures aux Services Fiscaux que l'on ne peut pas faire en ligne et on est encore obligé d'envoyer des chèques, ce qui est quand même regrettable.

Par ailleurs, je voudrais aussi faire le lien sur le fait que la dématérialisation des services pourra très certainement aider la préoccupation du Ministre d'Etat, avoir une meilleure maîtrise des coûts au niveau de l'Administration ou peut-être même au niveau de certaines embauches. C'est donc une voie qu'il faut absolument poursuivre, bien sûr, il faut l'accompagner par de la formation, mais c'est aussi un moyen, assurément, d'avoir une maîtrise sur l'évolution du nombre de fonctionnaires en Principauté.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 9 - Investissement**

709.991 - Acquisitions.....	5.000.000
709.996 - Rachats au FRC.....	41.000.000
709.997 - Nouveau CHPG.....	45.000.000
Total du chapitre 9	<u>91.000.000</u>

M. le Président.- Monsieur GRINDA et ensuite Monsieur SEYDOUX.

M. Jean-Louis GRINDA.- Concernant le chapitre 9 – Investissements, moi je vais vous parler de la ligne 709.996 – Rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel, pour faire un peu de pédagogie.

Tout à l'heure, on parlait du Fonds de Réserve et vous disiez, Président, et vous aviez bien raison de le dire, que nous rachetons en fin d'exercice davantage de choses au Fonds de Réserve Constitutionnel parce que si le Gouvernement rachète des choses au Fonds de Réserve, c'est qu'il rachète des choses qui ne devraient pas s'y trouver. Pour notre information, Monsieur CASTELLINI, vous pourriez nous donner des exemples s'il vous plaît, sans être exhaustif, bien évidemment.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Les exemples ce sont notamment des appartements ou des immeubles à vocation domaniale dont la rentabilité n'est pas le critère premier de choix et qui, donc, basculent au budget où ils ont leur place.

Mais, une fois encore, pour venir à la racine, ne sont rachetés que ce qui a été acheté lorsqu'on n'avait pas l'argent pour les acheter. C'est en grande partie cela. Les rachats se font parce qu'il y a eu des années où nous n'avions pas d'excédent, où on avait besoin malgré tout d'acheter des immeubles ou des logements ou d'autres actifs non rentables et où il fallait mettre à contribution le Fonds de Réserve. Aujourd'hui nous sommes dans une situation qui nous permet d'effectuer ces rachats. Dans certains cas de figure et vous le verrez, notamment, dans le cadre du dépôt du Budget Primitif 2019, nous avons privilégié, dès les inscriptions au Budget Primitif, des sommes plus importantes parce que dans un monde idéal qui n'est pas celui dans lequel nous vivons ce soir, je vous passe la performance du marché américain et la clôture du CAC 40, nous aurons demain une Commission de Placement des Fonds

où nous aborderons tous ces sujets d'actualité, je vous dis d'ores et déjà qu'il ne faut pas s'attendre à ce que le Fonds de Réserve Constitutionnel dégage 100 M€ de rentabilité sur ses placements en 2018. Là encore, les arbres ne montent pas au ciel, il y a des années plus compliquées que d'autres et celle-ci en est une, mais si nous pouvons, dès le Budget Primitif 2019 – c'est ce que je voulais indiquer – inscrire davantage, nous pouvons, au titre du budget, acheter tout de suite davantage et donc éviter, y compris dans des années excédentaires, d'avoir recours à ces inscriptions c'est ce que nous faisons aujourd'hui, parce que nous avons l'argent, mais aussi parce que, comme nous sommes prudents au moment de l'établissement des prévisions, si des opportunités se présentent en cours de route, nous les saisissons et nous les régularisons en fin d'exercice à travers ce type d'inscription rectificative.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- On peut dire que vous avez très bien précisé le cadre général, ce que je souhaitais, je ne souhaitais pas polémiquer sur le sujet, juste expliquer ce que sont ces rachats afin que cela soit clair pour tout le monde.

Je rappelle néanmoins – je me lève pour vous le dire – mais ça c'est pour tout le monde ici, que, évidemment, s'il y a une Commission de Consultation du Conseil National, elle est comme son nom l'indique consultative et que nous ne votons pas sur ces dépenses-là. C'est tout.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais parler au nom de la majorité sur cet

article de rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel. Il y avait 5 M€ au Budget Primitif, 36 M€ au Budget Rectificatif, donc nous sommes à 41 M€. Cet article est majoré de 36 M€, preuve de la très bonne santé des finances publiques. Pour mémoire, cette inscription consiste à profiter en effet des excédents budgétaires élevés pour racheter des biens non rentables appartenant au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Si ce traitement comptable est nécessaire, il est important que le Gouvernement n'utilise plus, à l'avenir, le Fonds de Réserve Constitutionnel comme un Budget « bis » pour procéder à des achats stratégiques sans concertation, ni débat avec le Conseil National.

En effet, la majorité est favorable à une politique proactive en matière d'achat de biens immobiliers par le biais des préemptions ou même d'une prospection foncière et il faut donc, dans ce but, se doter du budget nécessaire avec les modifications qui s'imposent dans les dépenses au Budget Rectificatif, sans avoir recours à ce Fonds.

Lors de la Commission de Placement des Fonds du 26 mars 2018, nous avons proposé d'affiner au mieux ce montant de rachat, pour qu'il soit le plus proche possible de celui constaté à la clôture. Nous saluons donc cette augmentation de 5 à 41 M€, soit + 36 M€. Je viens d'entendre de votre part que sur le Budget Primitif vous avez essayé, également, d'être le plus proche possible.

Pour autant, le Gouvernement ne devrait pas utiliser le Fonds de Réserve comme un budget « bis », afin de mettre en œuvre des achats échappant ainsi au vote du budget et donc du Conseil National.

Afin de moderniser les comptes publics et de veiller à l'utilisation, à bon escient, du Fonds de Réserve, nous avons créé le 22 février dernier une Commission Spéciale, confiée à notre collègue Jean-Louis GRINDA. Nous attendons, dans les prochains mois, qu'elle fasse des propositions pour que le Conseil National, au-delà de sa critique justifiée, participe aux aménagements nécessaires en la matière.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je vais donc mettre aux voix le chapitre 9.

Oui, Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Excusez-moi, Président,

juste une dernière question.

Il me semble qu'on met de l'argent de côté chaque année pour le nouveau C.H.P.G.. Des sommes qui sont parties de 40 M€ en 2008 si ma mémoire est bonne pour passer à 45 M€, 50 M€ ou descendues.

Pouvez-vous nous dire aujourd'hui à combien on en est au total ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Madame VATRICAN va trouver ce chiffre.

M. Jean-Louis GRINDA.- On peut voter en attendant, cela ne m'empêchera pas de voter la ligne.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Puisqu'un certain nombre de dépenses ont déjà été engagées, en effet, mais c'est vrai que cela fait maintenant probablement 6 exercices que l'on met cette provision en œuvre, je crois que la première fois cela devait être en 2012 du temps de mon prédécesseur M. PICCININI, parce que je ne pense pas qu'on ait pu le faire dans les exercices de crise 2009, 2010, 2011, mais probablement à partir de 2012 cela doit faire 6 ans aujourd'hui, 6 fois 45 cela fait 270.... Aujourd'hui nous sommes à 221 M€ de débloqués, c'est-à-dire qu'on a mis de côté et que nous n'avons pas encore consommé. Donc, nous avons dû dépenser le complément.

M. le Président.- C'est aussi une preuve de bonne gestion d'avoir provisionné, chaque année, autour de 45 M€ pour payer ce grand équipement, au-delà, bien sûr, des sommes utilisées dans le budget.

M. Jean-Louis GRINDA.- Président, moi je n'ai pas de problème avec cela, je veux juste avoir l'information du cumulé.

M. le Président.- Donc, nous avons des réserves pour financer le C.H.P.G. et c'est une bonne chose.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 9 aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 11 - Équipement Industrie et Commerce**

711.966 - Centre Commercial Fontvieille	2.000.000
711.984 - Parking du Quai Antoine 1 ^{er}	450.000
711.985 - Construction dépôt Carros	2.006.000
Total du chapitre 11	<u>4.456.000</u>

M. le Président.- Qui souhaite intervenir sur ce chapitre ?

Madame BERTANI demande la parole.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler au nom de la majorité.

Monsieur le Ministre,

Sur les grands projets structurants de la Principauté, le Conseil National ne peut être contourné.

S'agissant de la détermination des besoins de la population et de la stratégie d'urbanisme commercial, le Conseil National a son mot à dire.

Il a d'autant plus son mot à dire que la représentation nationale porte les attentes des Monégasques et des résidents en la matière.

C'est après plus de 6 mois de demandes d'informations que le Gouvernement a enfin accepté de présenter les deux projets en lice...

M. le Président.- ... Projets en lice sur quel site, Madame BERTANI ?

Mme Corinne BERTANI.- Sur le Centre Commercial de Fontvieille.

... et d'argumenter sur le projet du groupement qui a été présélectionné sans nous.

Il s'agit de projets pour lesquels il va bientôt nous demander près de 100 M€ de dépenses dans une future loi de budget.

Le Conseil National n'est pas une chambre d'enregistrement.

Là encore, les compatriotes qui exploitent des commerces ont le droit de connaître leurs perspectives d'avenir.

De plus, à ce jour, nous n'avons pas la garantie que le cinéma tant demandé par la population de

Monaco corresponde à l'ampleur de l'offre que nous attendons en termes de nombre de salles et de technologie.

Enfin, à ce jour, le Conseil National n'a pas eu connaissance d'un projet comportant le moindre logement pour nos compatriotes.

Vous comprendrez, en l'état, que la majorité du Conseil National ne pourra pas voter en faveur de cette ligne.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas je vais mettre aux voix ce chapitre 11 – Équipement, Industrie et Commerce.

Avis contraires ? Dix-huit avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes pour ? Deux votes pour.

Le chapitre premier est rejeté

(Rejeté ;

(Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Marie-Noëlle GIBELLI, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent contre ; MM. Jean-Louis GRINDA et Jacques RIT votent pour).

Nous avons terminé la section 7. Nous revenons à présent à la Section 3 – Moyen des Services, Chapitre 1 – Ministère d'Etat et Secrétariat Général du Gouvernement, à la page 12 du fascicule budgétaire.

M. le Secrétaire Général.-**SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES****A – MINISTÈRE D'ÉTAT****Chap. 1 - Ministère d'État et Secrétariat Général du Gouvernement**

301.111 - Traitements titulaires	2.404.400
301.211 - Traitements non titulaires.....	777.600
301.213 - Personnel hôtel particulier	469.200
301.261 - Frais de représentation	80.000
301.010 - Frais de personnel	3.731.200
301.251 - Missions & études.....	150.000
301.2511 - Commission de spoliation.....	5.000
301.020 - Frais d'études & formation.....	155.000
301.262 - Déplacements.....	75.000
301.264 - Réceptions.....	175.000
301.2641 - Relations publiques	478.000
301.323 - Frais d'administration	77.000
301.030 - Frais de fonctionnement	805.000
301.350 - Entretien matériel	25.000
301.351 - Achat matériel	47.400
301.040 - Achat & entretien matériel	72.400
Total du chapitre 1	<u>4.763.600</u>

M. le Président.- Qui souhaite intervenir sur ce chapitre ?

J'ai vu Monsieur RIT demander la parole, ensuite Messieurs ROBINO et SEYDOUX.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais préparé une intervention relativement technique concernant une différence d'interprétation lors de la première application toute récente de la loi n° 1.453 du 16 octobre 2017 concernant le remboursement des dépenses de campagne.

Il est tard et en plus, devenant à vos côtés un adepte du pas l'un vers l'autre, j'ai eu l'occasion, avant la séance, de rencontrer brièvement le Conseiller de Gouvernement-Ministre Monsieur CELLARIO – en l'occurrence il s'agit d'un pas de deux là – et il s'est engagé à me recevoir pour pouvoir débattre

tranquillement de ce sujet qui, encore une fois, est essentiellement technique mais qui intéresse au plus haut point tout l'ensemble des candidats, y compris les candidats malheureux, des différentes listes.

Merci.

M. le Président.- Très Bien, merci pour ces précisions.

Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Si vous me permettez, je confirme l'engagement que j'ai pris tout à l'heure, bien évidemment.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur.

M. le Président.- Alors, vous êtes encore deux à vouloir intervenir.

Monsieur ROBINO et Monsieur SEYDOUX.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être bref. Je vais profiter de ce chapitre pour saluer le point d'accord sur lequel nous sommes finalement arrivés concernant la prime des fonctionnaires, parce que je pense qu'on peut en parler là.

Petite histoire, la première année nous avons eu une prime de 10 % qui n'était pas très satisfaisante puisqu'elle donnait plus à ceux qui gagnaient plus et moins à ceux qui gagnaient moins. Ensuite on est passé à une prime fixe de 300 € et puis, finalement, dans notre majorité, nous avons souhaité, compte tenu de la bonne santé financière de l'Etat, que cette prime soit majorée et nous avons convenu ensemble des modalités de calcul qui sont maintenant rendues possibles par le système de paye informatique, qui consistent à donner une prime inversement proportionnelle aux revenus. C'est, je crois, une solution extrêmement élégante qui a été trouvée et pour compléter, je me réjouis que le personnel du C.H.P.G. puisse en bénéficier, dans les mêmes conditions, parce que je considère qu'eux, comme les fonctionnaires, même s'ils n'en sont pas, sont quand même au service de la Principauté et du public.

M. le Président.- Nous partageons tous vos remarques, Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, y compris, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, que nous écoutons à présent.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

S'agissant des retraites des fonctionnaires, la majorité entend tout faire pour maintenir les acquis existants et les pérenniser. Dans ce but, nous souhaitons la création d'un fonds dédié qui sera alimenté par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Pour l'heure, nous demeurons dans l'attente des études d'actuaire qui permettront de connaître les montants nécessaires à l'avenir.

Merci.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est ma minute d'impopularité totale, une de plus !

Alors voilà...

M. le Président.- ... Vous progressez, Monsieur GRINDA, parce que moi je me rappelle vous avoir entendu parfois dire « *c'est ma minute de suicide politique* » !

(Rires)

C'est simplement l'impopularité ce soir, c'est quand même moins grave...

M. Jean-Louis GRINDA.- Je sais doser mes effets en fonction de la gravité du sujet.

Donc, j'abonde tout à fait, c'est le cas de le dire, à l'idée de la création d'un fonds qui pérennise, qui protège, bien évidemment, la retraite de nos fonctionnaires, agents de l'Etat. Je crois que c'est une demande que nous avons fait également avec Union Monégasque lors de la dernière campagne, nous en avons déjà parlé dans cet hémicycle, c'est très bien que nous partagions cette inquiétude et nous serons tous ensemble pour essayer de l'obtenir avec le Gouvernement, bien évidemment, dont c'est l'intérêt de trouver une solution, bien que cela ne soit pas si simple, parce que, sans attendre les études d'actuaire et lorsqu'on voit ce que cela coûte aujourd'hui, la quasi-totalité des liquidités du Fonds de Réserve Constitutionnel suffirait à peine à commencer ce fonds de retraite dédié. Donc, il faut être prudent, c'est une démarche de longue haleine, certainement, et je crois que c'est un sujet que nous partageons avec le Gouvernement, donc attendons les résultats.

Je reviens sur cette prime que vous avez obtenue et que je vous félicite d'ailleurs d'avoir obtenue mais pour laquelle je ne suis pas d'accord – et c'est là où l'impopularité commence – je ne suis pas d'accord pour plusieurs raisons.

Je vais refaire un peu l'histoire, je n'étais pas d'accord la première fois parce que c'était une prime en pourcentage et qu'évidemment un pourcentage d'un gros salaire cela n'avait rien à voir avec le pourcentage d'un petit salaire. Donc je m'étais élevé contre, je n'étais pas le seul vous le savez bien, le Docteur ROBINO s'en souvient parfaitement bien, il était d'ailleurs avec nous dans ce combat et je le remercie.

Ensuite, nous avons trouvé une prime fixe pour tout le monde et je comprends très bien qu'elle ne soit pas satisfaisante parce que c'est vrai, finalement, tout le monde touche 300 €, les petits salaires y trouvaient peut-être moins leur compte, c'était plus juste mais cela n'était quand même pas tout à fait parfait.

Alors là, je vous félicite, vous avez trouvé une péréquation qui me semble intéressante, Monsieur le Ministre, qui était sur la proposition de Primo ! – Il faut rendre à César ce qui lui appartient –. Le doublement de cette prime en faisant en sorte que les plus petits salaires en bénéficient le mieux. Donc, jusqu'à présent tout va très bien, sauf qu'il me semble qu'il n'est pas juste de considérer – et je prie tous les fonctionnaires dans cette salle de bien vouloir me pardonner de mes propos – que nous devons notre prospérité aux seuls fonctionnaires... Il me semble qu'il y a un tas de personnes à Monaco qui ne sont pas fonctionnaires, qui travaillent, qui procèdent à la prospérité de la Principauté et qui mériteraient, me semble-t-il, de pouvoir partager les fruits de cette prospérité dont je parle. Quelque part, je vous assure, autant je suis tout à fait d'accord à ce que les « petits » touchent des grosses primes, je suis mille fois d'accord avec cela...

(Sonnerie).

... autant il me semble que là il y a une grande injustice qui est faite. Ce n'est pas un débat je voulais le dire, ici, tout simplement et donc je voterai contre cette ligne.

M. le Président.- Nous avons déjà eu un échange en séance privée à ce sujet... Vous voulez dire un mot avant moi, Monsieur SEYDOUX ?

M. Balthazar SEYDOUX.- Pour répondre à mon collègue, moi je ne suis pas du tout d'accord avec vous, j'estime que l'Administration travaille énormément, on a une chance d'avoir une Administration qui est dédiée. Dans les bonnes années, je pense qu'il faut les récompenser, cette année est une très bonne année, dans les années à venir, peut-être si on revient à des années moins fastes, je pense qu'il n'y aura pas le doublement et on ne le demandera pas parce que nous sommes pragmatiques. Et lorsque vous comparez à d'autres sociétés, les sociétés privées, en général, récompensent leurs salariés lorsqu'il y a de bonnes années, donc je ne vois à pas quelle société vous pensez.... Je ne comprends pas !

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vais répondre brièvement

Je vois que vous ne partagez pas mon avis, quelque part, je suis un peu rassuré... Moi, je ne veux pas faire de polémique, il est trop tard, je vous ai donné mon opinion, on n'est pas d'accord, ce n'est pas un sujet de débat ici, aucun problème pour moi, je voterai contre cette ligne.

M. le Président.- On voulait simplement motiver notre demande et d'ailleurs remercier le Gouvernement d'avoir trouvé la bonne formule. Nous sommes satisfaits de cette formule, on ne l'a pas dit dans ce débat ce soir, on l'a dit l'autre soir, mais rappelons que c'est, de mémoire, 650 euros pour la prime de fin d'année pour les traitements les plus bas, 500 euros pour les traitements moyens et 350 euros pour les traitements les plus élevés. L'année dernière elle était de 300 euros de manière uniforme, pour tous.

Effectivement, on défend cette mesure – elle coûte environ 2 M€ de plus au budget de l'Etat. On connaît les chiffres, on les a donnés tout à l'heure, 1 milliard 300 millions de recettes, un excédent, on l'espère, autour de 150 M€, donc cela reste très raisonnable et nous sommes d'accord que c'est aussi en année de fort excédent qu'on peut se permettre cela.

Nous, nous pensons, qu'en fait, les fonctionnaires consacrent leur carrière professionnelle à servir l'Etat et que lorsque l'Etat en a les moyens, il peut effectivement leur donner un petit coup de pouce de fin d'année, comme d'ailleurs il est souhaitable – mais, là, dans un état libéral cela dépend de chaque société – comme le disait Monsieur SEYDOUX, que lorsqu'une entreprise fonctionne bien grâce au travail de ses salariés, elle puisse aussi distribuer une partie plus ou moins grande selon la volonté des actionnaires ou des dirigeants, de ses bénéfices à ses salariés. Evidemment, l'Etat doit s'occuper de ceux qui travaillent pour lui, il ne peut pas le faire à la place des entreprises privées, voilà pourquoi nous avons demandé que l'Etat le fasse pour les fonctionnaires.

Je vous remercie d'une chose, Monsieur GRINDA, c'est que vous avez la franchise, le courage et la transparence de vos idées et moi je l'apprécie, même si nous ne sommes pas d'accord sur le fond, j'apprécie que vous ayez défendu cette position, ce qui prouve votre sincérité, c'est cela aussi la démocratie, c'est de ne pas toujours être d'accord sur tout et pourtant de se respecter et je crois que c'est le cas.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce
Chapitre 1 – Ministère d'Etat aux voix.

Avis contraire ? Un avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Louis GRINDA vote contre).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Inspection Générale de l'Administration

303.111 - Traitements titulaires	302.300
303.211 - Traitements non titulaires.....	117.000
303.010 - Frais de personnel	419.300
303.323 - Frais d'administration	3.500
303.030 - Frais de fonctionnement	3.500
Total du chapitre 3	422.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - Direction des Affaires Juridiques

305.111 - Traitements titulaires	540.400
305.211 - Traitements non titulaires.....	789.100
305.010 - Frais de personnel	1.329.500
305.251 - Missions & études.....	90.000
305.020 - Frais études & formation.....	90.000
305.252 - Frais de contentieux	787.000
305.254 - Comité sup.Études juridiques	190.000
305.323 - Frais d'administration	146.000
305.030 - Frais de fonctionnement	1.123.000
305.350 - Entretien matériel	1.500
305.040 - Achat & entretien matériel	1.500
Total du chapitre 5	2.544.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur EMMERICH, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais intervenir au chapitre 5 – Direction des Affaires Juridiques, dont les crédits sont revus à la baisse, notamment les frais de personnel. Pourtant, il me semble que ce service est très sollicité et accomplit un travail indispensable avec compétence et qu'il doit pouvoir disposer de tous les moyens nécessaires pour accomplir sa mission.

Je tiens à rappeler, comme plusieurs d'entre nous l'ont fait lors des séances législatives de juin dernier, que nous espérons que le Gouvernement transformera prochainement en projet de loi les propositions de loi qui répondent à de véritables attentes de la population.

Je rappellerai tout d'abord la proposition de loi, n° 238, relative à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire, sujet qui a été précédemment évoquée par mes collègues Pierre BARDY et Pierre VAN KLAVEREN.

Je citerai ensuite la proposition de loi, n° 239, relative à la sauvegarde et à la reconstruction des

locaux à usage d'habitation relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée qui a pour objectif de stopper la destruction programmée du secteur protégé et de procéder, au fur et à mesure des travaux de promotion immobilière, à son renouvellement. La transformation de cette proposition de loi nous paraît cruciale pour maintenir un secteur protégé pour loger les bénéficiaires monégasques et les enfants du pays, partageant la même culture et le même attachement à Monaco.

Enfin, je mentionnerai la proposition de loi, n° 240, relative à la simplification des conditions d'exercice du vote par procuration.

Nous exprimons la même attente pour la proposition de loi, n° 241, relative à l'ouverture des commerces de détail le dimanche déposée en séance publique le 8 octobre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas de remarque ou d'autre intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - Direction des Ressources Humaines & Formation de la Fonction Publique

307.111 - Traitements titulaires	2.875.700
307.211 - Traitements non titulaires.....	1.239.400
307.217 - Pré-salaires	70.300
307.218 - Contrats d'apprentissage.....	42.900
307.010 - Frais de personnel	4.228.300
307.267 - Formation professionnelle	1.400.000
307.020 - Frais études & formation	1.400.000
307.323 - Frais d'administration	110.000
307.030 - Frais de fonctionnement	110.000
307.350 - Entretien matériel	2.500
307.040 - Achat & entretien matériel	2.500
Total du chapitre 7	5.740.800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Doyen a la parole.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Une observation pour commencer : ah le principe de précaution !

Mes chers collègues, il me semble que vous avez oublié que la prudence est la dernière vertu qu'apprennent les âmes généreuses. Alors, sur la formation, je vais dépenser un peu d'argent.

L'année 2018 marque un léger progrès par rapport à 2017, mais c'est un progrès à mon avis dérisoire : 4,2 pour 1000, la masse salariale, contre 3,4 pour 1000 en 2017.

C'est très loin du standard de 1 % qu'il convient d'atteindre, soit un doublement du budget !

Deux commentaires :

Le premier, cela devient une rengaine. Depuis que je suis élu, je le dis, redis et le répète à chaque Séance Publique du Rectificatif ou du Primitif, l'investissement formation, je dis bien investissement, est une ardente obligation pour toute organisation, qu'elle soit publique ou privée.

Encore plus dans le cadre d'une modernisation réelle de l'Administration tel qu'est l'objectif réclamé et annoncé par le Gouvernement

Dans un monde en grand chamboulement, la formation est le moyen essentiel et général pour s'adapter aux besoins des Monégasques et des résidents dont les besoins, eux aussi, évoluent.

Qui plus est chez nous, où nous avons un objectif de transition numérique (le *cloud*, la *smart City*) ; celle-ci ne se fera pas par un coup de baguette magique !

Je ne reprendrai pas l'ensemble du Programme Gouvernemental d'Action qui poursuit une réelle ambition de transformation des pratiques administratives et numériques, qui illustre amplement l'avenir.

Aussi, même une structure dédiée devra s'appuyer sur les hommes et les femmes de l'Administration.

Sans compter la mise en place des différents logiciels métiers. Oui le numérique ouvre de larges ambitions administratives, mais sans investissement formation elle n'atteindra probablement pas toute sa plénitude.

Je le répète, 1 % de la masse salariale devrait être rapidement atteint.

Et pour conclure, de plus, la formation présente des avantages. D'abord parce qu'elle implique un plan de formation : c'est-à-dire un choix des priorités, mais aussi, parce que pour la préparer, elle implique de porter un regard neuf sur l'organisation. Eh oui, pour cela, il importe vraiment d'atteindre le standard de 1% de dépenses de la masse salariale.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Est-ce qu'un membre du Gouvernement veut faire une remarque ? Monsieur le Ministre ? Monsieur le Secrétaire Général ?

Monsieur COLLE, nous vous écoutons.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Juste un mot, parce que c'est toujours un plaisir de répondre à Monsieur le Doyen. Vous avez noté qu'il y a un effort qui est fait, il est réel, il sera poursuivi au Budget Primitif 2019. Je pense que l'on pourra, lors de la Commission Plénière d'Etude Grands Travaux où les investissements seront examinés, vous présenter les efforts de formation sur le numérique et en particulier toute la formation avec le *e-Learning* que nous venons de mettre en place, qui est extrêmement ambitieuse et qui, je pense, répondra en grande partie à vos attentes.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 10 - Publications Officielles

Cf annexe p. 70..... 1.057.600

Total du chapitre 10 1.057.600

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 10 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

B – DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION

Chap. 16 - Postes Diplomatiques

316.111	- Traitements titulaires	3.416.600
316.211	- Traitements non titulaires.....	98.200
316.218	- Personnel ambassades	4.142.300
316.261	- Frais de représentation	184.400
316,010	- Frais de personnel	7.841.500
316.252	- Indemnités de scolarité	199.600
316.262	- Déplacements.....	840.000
316.264	- Réceptions.....	883.000
316.323	- Frais d'administration	331.100
316.335	- Fonctionnement des ambassades	1.500.000
316.030	- Frais de fonctionnement	3.753.700
316.351	- Achat matériel	103.000
316.040	- Achat & entretien matériel	103.000
Total du chapitre 16		<u>11.698.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BREZZO, sachant que Monsieur TONELLI est excusé pour des raisons professionnelles, alors, Monsieur le Ministre vous prenez, je pense, le relai.

On vous écoute, Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous pouvons aujourd'hui constater que Monaco est en bonne situation, tant économique que sociale et nous avons un modèle qui fonctionne très bien. Nous n'avons quasiment pas de chômage, nos finances sont excédentaires, nous bénéficions d'un système de couverture maladie et de prestations

familiales performant. Notre modèle social est envié et, aujourd'hui, la plupart des Monégasques ne ressentent aucune urgence à négocier un accord.

Il semblerait qu'à ce stade des discussions les questions les plus sensibles n'aient pas encore été abordées.

Aussi, je suis favorable à ce que les négociateurs prennent le temps de discuter point par point.

Je regrette toutefois la position de M. TONELLI qui ne souhaite pas nous communiquer la définition des lignes rouges, que ce soit en Commission de suivi des négociations ou au sein du groupe de travail restreint qui a été créé par le Conseil National. Je ne vais pas lancer un débat à cette heure-ci et surtout en l'absence de M. TONELLI.

A ce titre, toutefois, pouvez-vous nous indiquer si les lignes rouges ont déjà été abordées par les négociateurs monégasques et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction des services communautaires ?

En tout état de cause, je vous précise que je voterai contre ce chapitre, en plein accord avec mes collègues de la majorité, pour marquer symboliquement toute notre vigilance sur ce dossier et pour marquer la position que les Monégasques nous ont clairement demandé de tenir.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne me rappelle plus du dicton populaire qui dit « la répétition est la mère

de la pédagogie », je crois vraiment que j'ai compris, Maître, je crois que j'ai compris. Donc, merci, on est tout aussi vigilant que vous mais, nous, on vous présente le budget donc on vous laisse le soin de ne pas le voter.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Un avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 16 est adopté.

(Adopté ;
M. Thomas BREZZO vote contre).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 24 - Affaires Culturelles

324.111 - Traitements titulaires	612.700
324.211 - Traitements non titulaires.....	263.600
324.010 - Frais de personnel	876.300
324.323 - Frais d'administration	10.600
324.325 - Promotion.....	24.900
324.030 - Frais de fonctionnement	35.500
324.340 - Annuaire des Artistes	6.200
324.346 - Dépôt légal-acquis. Ouvrages.....	13.300
324.348 - Salle quai Antoine 1 & atelier.....	154.300
324.349 - Patrimoine artistique.....	94.000
324.060 - Frais propres activité service.....	267.800
Total du chapitre 24	<u>1.179.600</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, nous vous écoutons.

M. Daniel BOERI.- C'est vraiment un point simple, je voudrais féliciter l'ensemble des personnels de toutes les Institutions culturelles qui font que les spectacles ont lieu, qui font que les événements ont lieu et qui font un travail formidable pour que

ce soit un succès même lorsque ce ne sont que les associations qui viennent au Théâtre des Variétés, à l'Auditorium. Donc je voudrais simplement les féliciter officiellement.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Merci, Monsieur le Doyen, pour ces mots. Je voudrais juste associer, si vous me le permettez, à vos félicitations également le personnel de la Direction des Affaires Culturelles qui organise

également et qui met en œuvre à longueur d'année les dispositions pour permettre l'accueil, notamment, à l'Auditorium et au Théâtre des Variétés, l'ensemble des spectacles qui y sont produits.

M. le Président.- Madame DITLOT souhaite prendre la parole.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste m'associer aux félicitations qu'a prodiguées mon collègue Daniel BOERI et à celles aussi de Monsieur le Conseiller de Gouvernement-

Ministre de l'Intérieur.

Merci.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 24 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 29 - Éducation Nationale Collège Charles III

329.111	- Traitements titulaires	6.572.400
329.122	- Heures supplémentaires-tit.....	297.000
329.211	- Traitements non titulaires.....	1.893.700
329.222	- Heures supplémentaires n/tit.....	51.500
329,010	- Frais de personnel	8.814.600
329.323	- Frais d'administration	8.100
329.348	- Aumonerie - fonctionnement	900
329.359	- Matériel d'enseignement.....	105.200
329.366	- Matériel des cantines.....	3.400
329.371	- Habillement.....	1.100
329.030	- Frais de fonctionnement	118.700
Total du chapitre 29		<u>8.933.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des informations sur ce chapitre ?

Monsieur MOUROU a la parole.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir sur ce chapitre pour parler d'un sujet qui est très important pour la majorité du Conseil National, celle du poids des cartables, notamment, pour les petites classes, avec beaucoup de témoignages dont on nous a fait part. Un poids qui est toujours très lourd, avec un vrai risque sur la santé pour les enfants.

Nous avons pu avoir quelques séances, notamment

sur la e-éducation, avec le délégué interministériel, M. GENTA, qui nous a indiqué les mesures qui allaient être envisagées, notamment, la dématérialisation des manuels scolaires qui est vraiment très importante pour nous.

Pouvez-vous nous confirmer que les actions seront renouvelées et augmentées ? Cela est vraiment très important, et je pense aussi au parc de tablettes à renouveler ainsi, que les écrans interactifs, qui contribuent à diminuer le poids des cartables.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Oui, rapidement. Deux choses sur le poids des cartables. On y travaille et il y a peut-être toujours un travail permanent à faire pour le réduire. Le poids des cartables n'est pas simplement dû au poids des fournitures scolaires. Il y a parfois de choses dans les cartables qui sont totalement extra scolaires et qui alourdissent quelque peu ces éléments.

Bien évidemment, on travaille avec le plan numérique qui a été mis en place déjà il y a quelques années et la dématérialisation, puisqu'avec la transition numérique, un pas supplémentaire va être franchi et, bien évidemment, cet objectif d'allègement du poids des cartables fait partie de la démarche. Bien sûr, c'est d'abord la priorité à l'enseignement, plus que le poids des cartables, qui est visée dans cette transition numérique et cette e-éducation que nous développons effectivement.

M. Marc MOUROU.- Si je peux juste rebondir pour souligner, j'en avais parlé avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Département de l'Intérieur, qui font évidemment un gros travail, aussi sur la pédagogie pour expliquer comment on fait un cartable, surtout pour les plus petites classes, afin d'essayer qu'il soit le moins lourd possible. Donc, il y a évidemment des actions qui sont prises en compte et j'espère que la e-éducation participera aussi à enlever du poids dans les cartables des enfants.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI souhaite intervenir.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

J'interviens de manière globale sur tout le chapitre éducation.

Nous touchons là un domaine essentiel évidemment, mon collègue Marc MOUROU l'a dit. Je souhaite faire quelques remarques et poser une question.

Si tu penses à un an : plante des graines ;

Si tu penses à 10 ans : plante un arbre ;

Si tu penses à la vie : développe l'éducation.

Le premier commentaire est pour féliciter d'abord des magnifiques résultats du Bac, qui se poursuivent années après années. C'est l'ensemble de l'Education Nationale qui doit être félicitée. Je ne cite personne pour ne pas oublier quelques structures. Et en même temps, comme on dit maintenant « Au royaume des aveugles les borgnes sont rois » !

Que se passe-t-il ? Nous appliquons, peu ou prou, les programmes de l'Education Nationale française. Comme nous avons tous été éduqués par le même système, j'ai toujours un pincement au cœur lorsque je dois prendre un peu de distance par rapport à ces résultats et d'autant plus que, pendant 10 ans, j'ai enseigné dans une grande Ecole de commerce et à l'Université.

Le système français, qui est reconnu comme l'un des plus performants, ne cesse de décliner. Ceci est particulièrement vrai pour les élèves âgés de 15 à 16 ans ! L'enquête de l'OCDE, PISA, c'est son nom, vise à démontrer ce que les élèves « savent et ce qu'ils savent faire avec ce qu'ils savent », malheureusement les résultats de la France sont édifiants.

La France, septième puissance mondiale, est classée 27^{ème} au classement de l'OCDE ! C'est un glissement progressif. Et cela n'étonnera personne, les pays asiatiques arrivent largement en tête.

Ce dont il est question ce sont les emplois futurs, car dans moins de 10 ans, dans une économie mondialisée, les emplois seront eux mondialisés. Les élèves d'aujourd'hui y seront confrontés.

Ma question est donc : Monaco envisage-t-il d'adhérer au programme PISA de l'OCDE, de façon à disposer d'un marqueur complémentaire ?

Pour terminer avant de vous laisser répondre, si vous le voulez bien, je pense que le classement PISA n'est pas le seul. C'est vrai pour le classement de Shanghai, c'est vrai pour le classement de l'Insead et c'est le dernier classement publié Times qui classe les institutions universitaires mondiales. Seuls trois établissements sont classés parmi 100 établissements.

Penser l'avenir c'est aussi, en dépit de nos bons résultats, voir en quoi ils peuvent être améliorés et relativement au futur.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous écoutons à présent le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Il faudrait un long débat pour

parler du classement PISA et des autres classements qui existent. Nous avons regardé de près si on pouvait, effectivement, adhérer à ce système d'évaluation pour, justement, avoir des indicateurs partagés par un plus grand nombre et pouvoir se positionner par rapport à l'ensemble des systèmes existants dans le monde.

Nous avons abandonné cette voie, compte tenu de lourdeurs disproportionnées par rapport au nombre d'élèves qu'il y aurait à traiter, sachant qu'à la différence des autres pays, notre cohorte d'élèves est telle que c'est la totalité des élèves de la Principauté appartenant à la classe d'âge prévue qui devrait être traitée avec un dispositif informatique et une programmation très singulière pour pouvoir adhérer au système PISA.

Il faut savoir qu'il y a environ trois ans de préparation pour une enquête PISA, ce qui montre un peu l'ampleur des travaux préparatoires et du dispositif à mettre en place.

En revanche, nous sommes en train de regarder s'il n'y a pas d'autres indicateurs qui nous permettraient de pouvoir nous apprécier relativement par rapport aux autres systèmes.

Juste un mot encore sur le système monégasque,

vous avez raison de dire que notre système éducatif propose, en tous cas dans les écoles publiques et les écoles privées sous contrat peu ou prou les programmes français puisque nous préparons nos élèves de la Principauté aux examens de fin de cycle de l'Education Nationale française. On a un indicateur qui est quand même intéressant, c'est la possibilité et les perspectives d'études supérieures que font les élèves issus des lycées de la Principauté où on a de plus en plus d'élèves qui vont aller dans des universités, dans des écoles, non seulement en France, prestigieuses, mais également à l'étranger, en Angleterre, aux Etats-Unis, ce qui est également un indicateur de la bonne santé, *a priori* du système éducatif français.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 29 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 32 - Éducation Nationale École de la Condamine

332.111	- Traitements titulaires	1.687.100
332.122	- Heures supplémentaires-tit.....	2.100
332.123	- Nourriture personnel cantine	3.000
332.211	- Traitements non titulaires.....	281.700
332.222	- Heures supplémentaires-n/tit.	22.500
332.010	- Frais de personnel	1.996.400
332.323	- Frais d'administration	2.800
332.359	- Matériel d'enseignemen.....	27.800
332.366	- Matériel des cantines.....	1.600
332.371	- Habillement.....	1.800
332.030	- Frais de fonctionnement	34.000
Total du chapitre 32		<u>2.030.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 32 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 40 - Éducation Nationale Centre Aéré

340.211 - Traitements non titulaires.....	368.700
340.010 - Frais de personnel	368.700
340.258 - Fonct. Ctre d'hébergement.....	1.000
340.341 - Frais de transport	136.500
340.343 - Frais généraux.....	143.500
340.030 - Frais de fonctionnement	281.000
Total du chapitre 40	<u>649.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 40 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 46 - Éducation Nationale Stade Louis II

Cf annexe p. 66.....	10.859.200
Total du chapitre 46	<u>10.859.200</u>

M. le Président.- Nous nous sommes déjà exprimés sur le Stade Louis II, je pense donc que ce n'est pas nécessaire que nous recommencions.

Je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 46 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 60 - Régie des Tabacs**

Cf annexe p. 67.....	5.705.000
Total du chapitre 60	<u>5.705.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 60 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 64 - Service d'Info. sur les Circuits Financiers**

364.111 - Traitements titulaires	318.100
364.211 - Traitements non titulaires.....	479.300
364.010 - Frais de personnel	<u>797.400</u>
364.251 - Missions & études.....	398.900
364.020 - Frais d'études & formation.....	<u>398.900</u>
364.323 - Frais d'administration	26.000
364.3241 - Base de données	64.400
364.030 - Frais de fonctionnement	<u>90.400</u>
364.350 - Entretien de matériel	11.800
364.351 - Achat de matériel.....	476.900
364.040 - Achat & entretien de matériel	<u>488.700</u>
Total du chapitre 64	<u>1.775.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Thomas BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous constatons que cet article est rectifié à la hausse de 462 000 €. Ainsi que nous avons

pu le souligner dans le cadre du vote de la loi relative au renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, au mois de juin dernier, nous soutenons pleinement toute demande de rectification à la hausse du budget alloué à ce Service, afin qu'il puisse jouer parfaitement son rôle et devenir un véritable partenaire des établissements de la place financière locale.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 64 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 65 - Musée du Timbre et des Monnaies

Cf annexe p. 65.....	663.000
Total du chapitre 65	<u>663.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 65 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 76 - Direction des Travaux Publics

376.111 - Traitements titulaires	350.300
376.211 - Traitements non titulaires.....	2.411.200
376.010 - Frais de personnel	2.761.500
376.323 - Frais d'administration	55.000
376.364 - Fournitures techniques	5.500
376.030 - Frais de fonctionnement	60.500
376.350 - Entretien matériel	2.200
376.040 - Achat & entretien matériel	2.200
376.389 - Entretien ouvrages maritimes	900.000
376.050 - Entretien & amélioration	900.000
Total du chapitre 76	<u>3.724.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté)

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 84 - Postes et Télégraphes

Cf annexe p. 68.....	13.226.500
----------------------	------------

Total du chapitre 84	<u>13.226.500</u>
----------------------	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 84 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 86 - Services des Parkings Publics

Cf annexe p. 63.....	20.349.000
----------------------	------------

Total du chapitre 86	<u>20.349.000</u>
----------------------	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 86 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 88 - Service de Maintenance des Bâtiments Publics

388.111 - Traitements titulaires	480.200
--	---------

388.211 - Traitements non titulaires.....	1.492.900
---	-----------

388.010 - Frais de personnel	<u>1.973.100</u>
------------------------------------	------------------

388.323 - Frais d'administration	22.500
--	--------

388.371 - Habillement.....	<u>4.000</u>
----------------------------	--------------

388.030 - Frais de fonctionnement	<u>26.500</u>
---	---------------

388.350 - Entretien matériel	73.100
388.351 - Achat matériel	32.500
388.040 - Achat & entretien matériel	105.500
388.320 - G. Informatique Patrimoine Immo.	36.000
388.060 - Frais propres activité service.....	36.000
Total du chapitre 88	<u>2.141.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 88 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 92 - Direction Communication Électroniques

392.111 - Traitements titulaires	476.200
392.211 - Traitements non titulaires.....	285.100
392.010 - Frais de personnel	761.300
392.323 - Frais d'administration	19.000
392.030 - Frais de fonctionnement	19.000
392.350 - Entretien matériel	17.000
392.351 - Achat matériel	40.000
392.040 - Achat & entretien matériel	57.000
392.330 - Frais de gestion ds ressources	360.000
392.060 - Frais propre activité service	360.000
Total du chapitre 92	<u>1.197.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur JULIEN, Président de la Commission pour le Développement du Numérique, nous vous écoutons.

M. Franck JULIEN.- Une petite intervention.

Le chapitre concernant la Direction des Communications Electroniques, devenue la Direction du Développement des Usages Numériques, est rectifié. Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier en mon nom, mais aussi en celui de mes collègues, M. Frédéric GENTA, le Délégué Interministériel chargé de la Transition Numérique, pour le travail qu'il est en train d'accomplir.

Le Conseil National suit de très près les avancées sur le Développement Numérique et, en tant que Président de la Commission, je tiens à souligner que nos échanges sont toujours très enrichissants. Nous

soutenons bien sûr toute dépense budgétaire en lien avec la transition numérique.

Merci.

M. le Président.- Absolument, on s'associe je crois tous à votre intervention. Voilà aussi un point de consensus entre le Gouvernement et le Conseil National. Cette délégation interministérielle était nécessaire, elle est bien dirigée, le Gouvernement en a pris l'initiative et nous le soutenons totalement.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 92 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

G) SERVICES JUDICIAIRES

Chap. 95 - Direction

395.111	- Traitements titulaires	659.800
395.211	- Traitements non titulaires.....	701.000
395.261	- Frais de représentation	31.000
395.010	- Frais de personnel	1.391.800
395.251	- Missions & études.....	210.400
395.267	- Formation professionnelle	70.000
395.020	- Frais études & formation.....	280.400
395.252	- Indemnités & vacations.....	25.000
395.262	- Déplacements.....	45.000
395.264	- Frais de réception	11.000
395.316	- Frais de greffe	170.000
395.320	- Informatique	58.000
395.323	- Frais d'administration	181.000
395.325	- Diffusion du droit monégasque.....	188.000
395.341	- Service social-dépenses div.....	8.000
395.343	- Frais généraux.....	4.000
395.030	- Frais de fonctionnement	690.000

395.350 - Entretien matériel	800
395.351 - Achat matériel	36.200
395.040 - Achat & entretien matériel	37.000
Total du chapitre 95	2.399.200

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 95 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 4 - DÉPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.

Chap. 1 - Charges Sociales

401.130 - Charges sociales - titulaires	85.190.200
401.230 - Charges sociales - non tit.	21.727.000
401.231 - Caisse prévoyance retr.Avocats	319.000
Total du chapitre 1	107.236.200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - Prestations & Fourniture

402.265 - Transp.& Déménag.Fonction	50.000
402.317 - Réparations civiles	150.000
402.330 - Prest. Services téléphoniques	5.700.000
402.3311 - Nettoyage locaux prestations	2.897.000
402.334 - Eau, gaz, Électr.,Climat.B.D.	3.671.000
402.336 - Chauffage des imm.Dom.Publ.....	200.000
402.337 - Logements de fonction.....	5.142.000
402.338 - Location de locaux usage adm.	3.306.000
402.3391 - Assurance immeubles.....	2.100.000
402.3392 - Assurance véhicules, bateaux.....	571.000
402.371 - Habillement du personnel adm.	18.000
Total du chapitre 3	23.805.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Mobilier et Matériel

403.352	- Mobilier des services adm.....	420.000
403.353	- Mobilier des Ets d'enseign.	390.000
403.3541	- Entret.& Manutent.Mat.Éducat.....	90.000
403.3542	- Entret.& Manutent.Mat.Administ.....	120.000
403.355	- Mobilier des ambassades	278.000
403.356	- Mobilier des églises	443.800
403.360	- Res radio numérique Cardelina	307.000
403.368	- Matériel info. Services adm.	4.070.000
403.3681	- Matériel info.Ets enseignement	605.000
403.369	- Entretien mat.informatique.....	12.000
403.370	- Location photocop. Serv. admi.	340.000
Total du chapitre 3		<u>7.075.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - Travaux

404.381	- Petits travaux & entretien.....	5.182.000
404.383	- Répar. & Entret. Ambassades	482.000
Total du chapitre 4		<u>5.664.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 5 - Traitements-Prestations**

405.115 - Traitements tit. personnel service.....	133.200
405.215 - Traitements non tit. personnel service	995.500
Total du chapitre 5	<u>1.128.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**SECT. 5 - SERVICES PUBLICS****Chap. 1 - Assainissement**

501.4321 - Nettoyement de la ville.....	11.000.000
501.4322 - Collecte et incinération.....	18.580.300
501.4323 - Assainissement collecte pneuma.....	150.000
501.436 - Entretien station d'épuration	900.000
Total du chapitre 1	<u>30.630.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 2 - Domaine Social**

602.1011 - C.H.P.G.	7.150.000
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	2.863.400
602.102 - École d'infirmières	663.000
602.103 - Déficit du C.T.S.	1.602.400
602.104 - Off. Protec. soc.	29.141.600
602.105 - A Qietudine	696.600
602.106 - Centre Rainier III.....	3.146.600
602.108 - Serv. médic. d'urg. & réanimation	435.800
Total du chapitre 2	<u>45.699.400</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Marie-Noëlle GIBELLI a la parole.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je tenais tout d'abord à remercier le Gouvernement pour l'effort concernant la prime de fin d'année délivrée au personnel du C.H.P.G. et je tiens ce soir à spécifier que c'est un personnel compétent, bienveillant et disponible, malgré l'ampleur des changements structurels *in situ* et également l'évolution des technologies et en particulier, la mise en place, bientôt, d'un dossier « patients » informatisé.

Mais, ce n'est pas le sujet de mon intervention.

Celle-ci concerne le projet de lutte contre les addictions et les dépendances chez les adolescents. C'est un projet primordial auquel nous sommes tous sensibles. Dans vos réponses, Monsieur le Ministre, vous nous avez indiqué que le programme technique détaillé de cette unité pour adolescents était en cours de finalisation et de validation. Que les études de maîtrise d'œuvre se feraient en septembre, avec début des travaux en 2019, pour une livraison en 2020.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce que ces études de maîtrise d'œuvre ont été faites et, à ce jour, pensez-vous maintenir le calendrier de la livraison pour 2020 ?

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Madame le Conseiller National, je partage, évidemment, votre intervention à la fois laudative concernant le personnel du C.H.P.G. et puis la préoccupation, le soutien que vous exprimez à l'action du Gouvernement s'agissant de l'accompagnement de nos jeunes en difficulté psychologique et je vous rejoins tout à fait sur le fait qu'il faut que le Service de Psychiatrie de notre établissement dispose de lits spécialement adaptés pour accueillir ce type de population, parce qu'il ne faut pas mélanger des adultes et des adolescents. Et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé, en lien avec le chef de service, de considérer que l'on accélère le processus puisqu'à l'origine, des études étaient prévues. Le cahier

des charges est prêt mais maintenant il faut passer du cahier des charges à une étude permettant de déterminer les conditions de réalisation des travaux. Cette étude était initialement prévue en 2019, j'ai demandé qu'on l'anticipe, avec la compréhension de Madame GRAMAGLIA que je remercie, ici. Il a été possible de dégager un crédit permettant de commencer cette phase d'étude dès septembre 2018, comme vous l'avez rappelé, l'idée étant que l'étude qui a été initiée – donc je réponds à votre question – soit achevée en début d'année 2019, permettant ainsi d'inscrire les crédits nécessaires pour que, dans la foulée, les travaux commencent.

Notre objectif reste – et je réponds à la deuxième partie de votre question – que l'opération soit effectivement livrée en 2020.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, c'est un sujet, effectivement, important et notamment douloureux pour les adolescents, bien sûr, mais aussi pour tous les parents et les familles concernés, lorsqu'on a un adolescent qui rencontre ce type de problème. Donc il est important qu'on se mette à ce niveau souhaité, dans notre Service de Psychiatrie.

Docteur ROBINO, sur ce sujet je vous appelle Docteur !

M. Christophe ROBINO.- Monsieur suffira, Monsieur le Président, mais bon...

Tout d'abord je souscris, bien évidemment, à ce projet qui est à mon sens indispensable, pour autant, ce n'était pas le propos de mon intervention.

Mon intervention concerne l'article 602.104, à savoir l'Office de Protection Sociale. Je constate une rectification à la hausse de près de 800.000 € pour faire face, bien évidemment, à l'augmentation de ses prises en charge en matière d'aides aux personnes handicapées, aux plus défavorisés et au relèvement de la prestation d'autonomie. C'est un témoignage, là encore, de l'engagement du Gouvernement et à son côté, des élus, en faveur des personnes dans la difficulté.

En mai dernier, dans le cadre de réflexions plus larges menées à l'occasion de l'étude du projet de loi, n° 965, relative à l'aide à la famille monégasque et à l'aide sociale, nous avions proposé au Gouvernement une revalorisation du montant de l'allocation de chômage social, proposition qui a été rejetée avec un certain nombre d'arguments que l'on peut tout à fait

entendre. Mais ce qui est plus intéressant pour nous, c'est qu'en contrepartie, vous nous aviez proposé de réfléchir à la création d'une allocation garantissant un revenu minimum aux personnes sans ressources. Sachez que bien évidemment, nous y sommes favorables et dans l'attente de vos propositions que nous discuterons bien volontiers à l'occasion de nos réunions, je crois que c'est quelque chose qui manque dans notre dispositif et qui trouvera sa place et sera apprécié.

M. le Président.- Absolument.

Monsieur GAMERDINGER, on vous écoute.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je vous confirme l'intention du Département de vous saisir prochainement sur l'allocation d'un revenu minimum pour nos compatriotes, ainsi que j'avais eu l'occasion de vous l'exprimer, il m'appartient maintenant de déterminer plus finement quel pourrait être le montant de ce revenu.

Alors, évidemment, il faut qu'il soit suffisant pour qu'il permette décentement à la personne concernée de vivre, pour autant, je vous avais exprimé le fait que je dois être attentif à ne pas discréditer la valeur du travail. Vous savez que certains de nos compatriotes sont placés dans des situations en surnombre mais font l'effort de travailler, avec les contraintes que cela suppose, ont un revenu qui est dégagé par cette activité professionnelle et je veux valoriser précisément l'engagement au travail.

Donc, il faut que je sois attentif à ne pas mettre en péril les équilibres subtils, c'est la raison pour laquelle j'ai commencé à voir les choses plus finement avec les Services considérés. J'ai à nouveau une réunion à ce sujet prochainement et j'espère être en mesure, dans les semaines qui viennent, de vous adresser des propositions en ce sens, et nous aurons l'occasion d'en parler en commission, évidemment.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Effectivement, ces équilibres subtils sont une préoccupation commune à bon nombre de réflexions. On a parlé pour les compensations sur le travail de nuit, par exemple, on y reviendra. Il est clair qu'il faut être optimiste, la situation du budget nous le permet, mais il faut être aussi responsable. Donc, il faut trouver le juste équilibre et j'espère que nous pourrions aller dans ce sens, ensemble.

M. le Président.- Tout à fait, mais il est vrai qu'on était arrivé à ces analyses, je me souviens aussi, Madame AMORATTI-BLANC, justement, avec les membres de votre Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Nous en avons parlé, également dans le projet de loi sur l'aide sociale, qui est en cours d'étude. Il est vrai qu'il y a des aides, aujourd'hui, qui sont franchement insuffisantes, de quelques centaines d'euros par mois. On avait constaté que cela n'était pas suffisant. Donc, là franchement, nous avons des progrès à faire. Alors, bien sûr, on entend bien qu'il ne s'agit pas de donner un salaire plein, lorsqu'on ne travaille pas et nous sommes d'accord, mais voilà, entre donner 30 % du SMIC ou 80 %, il y a une marge et on peut largement faire mieux que ce que l'on fait aujourd'hui.

Donc, nous attendons avec intérêt les propositions de Monsieur GAMERDINGER, en souhaitant qu'elles soient quand même à un niveau qui permette d'assumer des frais vitaux minimum en Principauté, où on sait que le niveau de vie et de prix est plus élevé qu'en moyenne dans le pays voisin.

Merci, pour cet échange.

Je vais à présent mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention

Ce chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - Domaine Culturel

603.101 - Musée national.....	3.375.800
603.102 - Cent. scientifique	5.989.100
Total du chapitre 3	<u>9.364.900</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

II - INTERVENTIONS

Chap. 4 - Domaine International et Coopération

Sc. 4.1 Subventions

604.101	- Subventions diverses	20.000
604.102	- O.H.I.	67.500
604.103	- Commission médico-juridique.....	2.000
604.105	- Agence inter. Énergie atomique	1.435.000
604.106	- Associa° consuls à Monaco:ACHIM	88.000
604.107	- ACCOBAMS secret. fonctionnement.....	200.000
604.108	- Institut droit économique mer	98.500
		<u>1.911.000</u>

Sc.4.2 Politiques publiques

604.201	- Contrib. oblig. org. intern.	3.111.700
604.202	- Fondation Albert II.....	650.800
604.204	- Fondation Princesse Charlène.....	500.000
604.217	- Contrib. volont. multi et bilat.....	2.322.900
604.218	- Protocole Kyoto.....	506.000
604.220	- APD-coopération bilaterale	8.540.000
604.2201	- APD-coopération multilatérale	2.520.000
604.2202	- APD-ONG monégasques	805.100
604.2203	- APD-prev° urgence réhabilitat°.....	870.000
604.221	- Exposition univ. Dubai 2020	3.500.000
604.227	- Participation ITER.....	500.000
604.228	- Conférences Internationales.....	250.000
		<u>24.076.500</u>

Total du chapitre 4 25.987.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - Domaine Éducatif et Culturel

Sc. 5.1 Subventions

605.101	- Orchestre philharmonique mco.....	8 625 600
605.1012	- Opéra de Monte-Carlo.....	3 901 000
605.102	- Commission nationale Unesco	4.000
605.103	- Comité national arts plastiq.	14.000
605.104	- C.I.M.	5.800
605.105	- Musée océanographique	4.989.000
605.106	- Institut paléontologie humaine	197.400
605.108	- Université de nice.....	30.000
605.109	- Rencontres philosophiques mco	600.000
605.110	- Jeunesse avenir	11.800
605.112	- Studio de Monaco.....	22.400
605.113	- Scouts et guides de Monaco	52.700
605.115	- Cœurs vaillants.....	57.300
605.116	- Jeunesse catholique	14.000
605.117	- Subventions diverses	723.700
605.122	- Comité nat. traditions monégas.	1.800
605.124	- Cie de ballets de Monte-Carlo	9.571.000
605.125	- Centre jeunesse Psse Stéphanie	721.500
605.126	- Assoc. des Jeunes Monégasques	95.300
605.128	- Académie langues dialectales.....	9.200
605.129	- Assoc. Foi Action Rayonnement.....	243.700
605.131	- Spectacles du Fort Antoine	160.000
605.132	- Archives audiovisuelles.....	1.259.900
605.133	- A.P.E.E.M.	9.800
605.137	- Printemps des Arts	1.411.000
605.138	- Théâtre Princesse Grace	1.212.000
605.139	- Garden club.....	62.500
605.141	- Culture - contributions.....	1.273.700
605.142	- Divers contributions.....	10.000
605.143	- Médiarama - le logoscope.....	11.200
605.144	- Aides diverses cultes	30.000
605.145	- Fondation Prince Pierre.....	<u>563.400</u>
		35.894.700

SC.5. 2 Politiques publiques

605.220	- Établ. d'enseignement privé	10.528.000
605.230	- Voyages écoliers-projet jeunes.....	155.000
605.234	- Programme jeunesse.....	72.000
		<u>10.755.000</u>
	Total du chapitre 5	<u><u>46.649.700</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Il y a deux demandes de parole. Madame DITTLLOT a levé la main la première et Monsieur BOERI.

Madame DITTLLOT, tout d'abord.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur la ligne 605.141 – Culture – Contribution, moins 240 000 €. Lors de nos échanges en Commission Plénière d'Etude, je vous ai sensibilisé, Monsieur le Ministre d'Etat, sur le rôle important de certaines associations culturelles qui disposent de peu de moyens tout en contribuant à la diversité de l'offre culturelle en Principauté.

Certaines de ces associations interviennent également auprès des jeunes, je pense bien entendu à la Compagnie des Farfadets et au Théâtre des Muses, qui effectuent un travail remarquable que je tiens à saluer.

Le Conseil National considère que l'action de ces entités doit être mieux soutenue encore, dans la mesure où elles contribuent au rayonnement culturel et à l'attractivité de la Principauté, en élargissant son offre culturelle. Bien que je sache que dans le budget on ne puisse pas « déshabiller Pierre pour habiller Paul », cette économie si je puis dire de 240 000 € pourrait inciter l'Etat, au Budget Primitif 2019, à faire un geste significatif auprès de ces deux entités culturelles théâtrales, qui donnent beaucoup et reçoivent peu.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame DITTLLOT.

Nous écoutons à présent, Monsieur Daniel BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Le budget culture est toujours un sujet de grande satisfaction : + 5 % de dépenses de l'Etat, beaucoup de pays nous l'envient. D'autant que nos institutions culturelles ont une notoriété mondiale qui contribue, elle aussi, à l'attractivité de notre pays.

Non seulement chez nous, mais aussi grâce aux tournées et créations internationales. Nous devons donc nous réjouir de ces résultats.

Un bémol toutefois car, si j'ose dire, « qui peut le plus peut le moins ».

La fréquentation totale des différentes institutions – cet indicateur est partiel d'autant plus qu'il ne prend pas en compte les tournées et créations extérieures qui sont évidemment à intégrer à l'ensemble de ces indicateurs partiels mais indicateurs quand même.

Néanmoins, depuis 2011, à une exception près la fréquentation stagne à moins d'un million de spectateurs, tous spectacles confondus et je ne rentre pas dans le détail, ce n'est pas mon propos.

Pourtant, la population, pendant cette période, a augmenté de 5 %.

Or, et vous voyez où je veux en venir, chaque fois que Monaco propose un événement exceptionnel, un public nouveau arrive ! Ce fut le cas pour la Fête de la Danse, que tout le monde a festoyé et ce fut aussi le cas de la Nuit Blanche.

Pour cette dernière, des explications plus oiseuses les unes que les autres pour ne pas la reconduire – auxquelles en plus personne ne croit – ne sont à mon avis plus de mise.

Ne tergiversons plus, la F(ê)aites de la danse n'ayant pas lieu en 2019, il y a une place certaine pour une nouvelle Nuit Blanche dans un temps très restreint.

D'ailleurs, ces deux événements en alternance sont largement compatibles avec le budget, tout

en intégrant, et je remercie Marc MOUROU, avec le concert pour la jeunesse prévu pour l'an prochain.

Nous avons en plus du pain sur la planche !

Monaco s'est porté acquéreur du Fort Masséna, à la Tête de Chien. Chacun peut voir le dôme blanc depuis la Place d'Armes ou ailleurs, ou aller plus près admirer ses grandes murailles caractéristiques d'un fort et la falaise qui surplombe Monaco. 10.000 m² ! Un phare environnemental. Il s'agit d'une opportunité formidable : le Fort Masséna, un lieu emblématique de l'art et de la culture. Pour les associations monégasques qui vont trouver un superbe espace à près de 30 minutes de Monaco, j'en profite pour dire que ce qui est vrai pour les associations – Madame DITLOT vient de le dire – je me suis rendu compte que c'était vrai aussi pour les associations culturelles et les associations sportives, donc je crois qu'il y a un effort à faire pour les associations.

Nous pouvons en faire aussi un lieu de Culture et Art de résidence, qui domine la Méditerranée, héberger une partie des réserves des différents Musées. Cela passe par la mise en viabilité, le lieu ayant déjà été habité...

(Sonnerie).

... La définition d'un projet c'est l'objectif de la Commission de la Culture et du Patrimoine d'y contribuer. Le nouveau Fort Masséna sera le nouveau phare de Monaco.

Pour conclure provisoirement sur ce thème, je rajouterai un slogan, si vous le voulez bien : « Venez à Monaco pour vos affaires et pour votre plaisir ! Restez-y pour la culture ! ».

M. le Président.- Je voudrais soutenir le Président et la Vice-Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine. Je pense que nous allons reparler de tout cela dans le cadre du Budget Primitif 2019, mais, effectivement, la Nuit Blanche c'est un projet qui avait bien fonctionné pour sa première édition et il faut y travailler pour le refaire.

Le Fort Masséna, nous l'avons visité tous ensemble avec Monsieur CELLARIO, il y a quelques semaines. C'est incontestablement un potentiel qu'il serait dommage de ne pas utiliser, alors qu'on manque si cruellement d'espace en Principauté et pourquoi pas, effectivement, pour des activités culturelles.

Par ailleurs, Madame DITLOT a cité deux institutions culturelles importantes : le Théâtre des Muses et la Compagnie des Farfadets. Nous allons défendre, Monsieur CELLARIO, la création d'une subvention pour la Compagnie des Farfadets, et une augmentation raisonnable de celle du Théâtre des Muses. C'est vrai que l'Etat est déjà bien engagé aux côtés du Théâtre des Muses, mais on en reparlera dans le détail, je pense qu'il va falloir, si on veut maintenir ce théâtre, sa dynamique et Dieu sait qu'il est apprécié. Je crois que beaucoup d'entre nous, vous-même d'ailleurs, dans le quotidien d'aujourd'hui ou d'hier, je vous ai vu dans ce théâtre, aller à la présentation de la saison et dire beaucoup de bien de la programmation de ce théâtre. Je partage, nous partageons, votre analyse.

Nous en reparlerons parce qu'effectivement, c'est dans le cadre du Budget Primitif 2019, Madame DITLOT, Monsieur BOERI, vous en êtes d'accord, que nous pouvons approfondir les différentes demandes que vous avez rapidement ce soir développées.

M. Daniel BOERI.- Nous pouvons et devons !

M. le Président.- Exactement, donc on en reparle. Monsieur CELLARIO ne sera pas étonné de nos interventions à venir dans les prochaines semaines.

Je vais à présent mettre ce chapitre Domaine Educatif et Culturel aux voix...

Non, Monsieur GRINDA d'abord.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je souhaite prendre la parole pour dire que sur ce chapitre particulier je me déporte, bien évidemment.

M. le Président.- Eh oui, car c'est le chapitre où la ligne 605.1012 concerne l'Opéra de Monte-Carlo.

Je vais à présent mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Une abstention.

Ce chapitre 5 est adopté.

*(Adopté ;
M. Jean-Louis GRINDA d'abstient).*

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 6 - Domaine Social et Sanitaire****SC.6.1 Subventions**

606.101	- Croix-Rouge Monégasque	2.831.000
606.102	- Amicale des donneurs de sang	32.000
606.113	- Société protectrice animaux	71.400
606.114	- Subventions diverses	816.700
606.115	- Fight Aids	135.000
606.119	- d'Amore Psy Monaco.....	93.200
606.120	- Fondation Flavien nouv. Espoir.....	50.000
606.129	- Jeune j'Écoute	450.000
606.137	- AMAPEI - CAPS	1.491.400
		<u>5.970.700</u>

SC.6.2 Politiques Publiques

606.203	- Prest. Sociales aux étud. Monég.....	225.000
606.204	- Gratifications & aides soc.....	380.000
606.205	- Bourses d'études	2.793.000
606.206	- Prévention médico-sociale	725.700
606.207	- Aide à la famille	200.000
606.208	- Fonct. Centre médico-psycholog.....	726.000
606.209	- Aide travailleurs-ind. Auxil.....	1.533.600
606.211	- Amélioration habitat	100.000
606.212	- Médecins - indte. Compensatoire	72.200
606.217	- Ctre de coordin gérontologique	411.000
606.218	- Structure d'accueil Speranza	716.000
606.219	- Formation professionnelle	429.000
606.221	- Ctre acc thérap tps partiel	569.200
606.222	- Aide nationale au logement	8.450.000
606.223	- Mes. mobilité per. handicapées.....	410.000
606.224	- Bonif. Prets accession propre.....	5.000
606.225	- Unité psy. & psycho. Médic.	835.000
606.226	- Intérêts prêts étudiants	10.000
606.227	- Fonds dépendance	5.000.000
606.228	- Aide à l'installation profess.	692.000
606.229	- Aide à l'installation artistes.....	70.000
606.238	- AMAPEI - foyer vie handicapés.....	684.900
606.242	- Alloc. différentielle de loyer	2.250.000
606.246	- Colonies de vacances.....	62.000
		<u>27.349.600</u>

Total du chapitre 6 33.320.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur MOUROU et Monsieur ROBINO, dans cet ordre-là.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Pour évoquer sur le sujet des bourses d'études, qui est un sujet crucial pour la majorité et je pense pour tout le monde, ici, au sein de cet hémicycle, qui nous tient à cœur. Nous avons eu l'occasion d'en discuter lors de nombreux débats très enrichissants avec Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre et, encore une fois, nous ne sommes pas là pour dire que rien n'a été fait ou rien n'est en cours, j'en veux pour preuve le remarquable travail de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, mais également de votre Département pour les Commissions des Bourses et également, ici, en interne avec mes collègues et amis Christophe ROBINO et Nathalie AMORATTI-BLANC, lors de la précédente mandature et Bernard PASQUIER que je n'oublie pas, qui était également présent à cette Commission des Bourses.

J'en veux pour preuve aussi le dispositif, par exemple, de très grandes écoles avec une liste, je crois, de 62 écoles, des universités et des écoles très prestigieuses, mais ces mesures ou ce dispositif restent encore trop élitiste, il n'y a pas tous les étudiants qui font HEC ou Stanford, pas tous les étudiants qui font leurs études à New York ou bien encore à Londres, mais ils font quand même des études tout à fait dignes et respectables à Lyon, à Nantes, à Bordeaux, à Florence, à Dublin et ils sont en train de construire, vraiment, leur futur professionnel et le début de leur carrière.

Alors je voudrais vraiment remercier le Gouvernement pour cet octroi de près de 50 % d'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour les bourses d'études.

Ma deuxième partie sera pour vous demander si, évidemment, une fois ces crédits mis au Budget Primitif 2019, dans quelques mois, ils serviront à augmenter les bourses de tous les étudiants. Je pense que c'est quelque chose qui est important, de donner un vrai coup de pouce, à toutes les bourses et qu'elles soient versées avec cette augmentation.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur ROBINO sur le même sujet j'imagine ? Pas forcément... Donc si votre intervention ne concerne pas les bourses, je vais dire

un mot, sinon je vous écoute.

M. Christophe ROBINO.- Si vous me donnez la parole, je la prends bien volontiers.

(Rires).

M. le Président.- Vous me l'avez demandée...

M. Christophe ROBINO.- J'essaierai de ne pas passer une nuit blanche évidemment, pour autant je soutiens mon ami Daniel.

Evidemment, je soutiens tout à fait la démarche qu'a poursuivie Marc MOUROU, c'est un sujet que j'ai, en son temps, défendu. On a pu échanger et il faut tout à fait qu'on puisse revoir ce système d'attribution des bourses afin que chacun puisse profiter d'une majoration et lui permettre d'accéder à des études dans de meilleures conditions possibles.

J'arrête comme cela je peux reprendre 3 minutes.

M. le Président.- C'est une avancée importante, qui a été annoncée par le Ministre d'Etat dans son intervention initiale, lors de la première soirée, qui répond à une demande forte du Conseil National. Ce qui est très positif, vous l'avez dit, Monsieur MOUROU, c'est l'enveloppe globale qui augmentera de 50 %. Je rappelle qu'on parle d'1 M€ supplémentaire, je rappelle que la bourse moyenne, aujourd'hui, est de 400 € par mois, donc notre demande est pleinement raisonnable et justifiée.

Par contre, dans sa déclaration, le Ministre d'Etat a dit que certains axes seraient privilégiés. Alors, de mémoire, des métiers stratégiques pour Monaco, les frais de logement dans certaines villes, très bien, mais nous souhaitons être associés au choix et aux orientations stratégiques. Alors, si l'augmentation était linéaire de 50 % pour tout le monde, on n'a plus rien à dire. Si, à travers cette enveloppe supplémentaire de 50 % vous faites des choix, alors, Monsieur CELLARIO, nous souhaitons participer avec vous, à ces choix stratégiques. On ne veut pas découvrir que vous avez bloqué à 0 % d'augmentation certaines bourses ou que vous en avez augmenté d'autres de 100 %. Nous tenons à être associés dans une réunion de concertation, à ces décisions. Parce que dans la déclaration du Ministre ce n'était pas très clair. C'était on va privilégier certains axes, certains boursiers, alors, oui, d'accord, mais quand est-ce qu'on se voit pour décider ensemble, Monsieur CELLARIO ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Comme je l'ai indiqué au Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, il y a une réunion de la Commission des Bourses qui se tiendra le 23 octobre prochain pour justement examiner tout cela.

M. Marc MOUROU.- Ce sera toujours un grand plaisir de débattre avec vous lors de cette prochaine commission pour ce mode de calcul.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur ROBINO, nous vous écoutons.

M. Christophe ROBINO.- Vous m'avez demandé d'intervenir, je suis intervenu, mais j'avais une intervention, elle concerne le Fonds dépendance. Pas surprenant.

Au sujet de la dépendance, je constate que le Gouvernement, soucieux comme nous de garantir la pérennité de notre modèle social, a décidé d'abonder ce Fonds dont le solde se monte à près de 10 M€ aujourd'hui. Je ne doute pas que les études réactualisées sur le vieillissement de la population et l'accroissement de la dépendance que vous nous avez transmises et que nous allons étudier vont dans ce sens, contrairement à ce qui nous avait été opposé il y a quelques années.

Le coût annuel pour l'état de la dépendance peut être actuellement évalué, tout compris, à environ 10 M€ c'est en tous cas les chiffres qui avaient été avancés il y a quelques années et, dans l'idéal il avait été avancé, lorsqu'on avait discuté de la création de ce Fonds, qu'il devrait permettre de couvrir entre 3 et 5 ans de dépenses si le besoin en était avéré.

Bien sûr, nous attendons maintenant les propositions concernant les modalités de gestion de ce Fonds, tant sur le plan des recettes, participation exclusive de l'Etat ou implications des organismes sociaux et des acteurs économiques sur un mode solidaire, que son utilisation à terme.

J'aurais osé vous demander si vous pouvez nous en dire déjà un peu plus ce soir, mais au vu des documents que vous nous avez fournis, il va falloir qu'on y réfléchisse. En tous cas, tout cela va dans le bon sens et je crois qu'il faut s'en réjouir.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, nous nous réjouissons.

M. le Président.- Pour ce soir, on se réjouit et on approfondira cela dans les débats du Budget Primitif, lors des séances de préparation en Commission Plénière d'Etude, parce qu'il est 23 heures 48 et donc on va peut-être pouvoir tenir les horaires prévus.

Je mets donc aux voix le chapitre 6 – Domaine Social et Sanitaire.

Pardon Monsieur RIT, je vous ai oublié... Vous avez la parole.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous rassure c'est vraiment une question dérisoire puisqu'elle a la taille d'un timbre-poste.

Je m'adresse à Monsieur CELLARIO, j'ai entendu des étudiants boursiers me dire leur satisfaction, naturellement, mais en dehors de cela un petit problème pour des étudiants qui se trouvent à l'étranger. Est-il exact qu'on leur demande d'envoyer 2 timbres de Monaco pour un affranchissement à 50 grammes, sachant quand même qu'actuellement les seuils pour la Poste sont de 20 ou 100 grammes ? Donc, d'une part, il faudrait réactualiser la chose et, d'autre part, est-il vraiment nécessaire, dans cette manne que le Ministre d'Etat nous a proposée, de maintenir cette obligation ? Cela ne pose aucun problème pour les étudiants qui sont à Monaco, mais ceux qui se trouvent vraiment à l'étranger, ce n'est pas pareil...

C'était un détail et c'était très bref.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je découvre le détail, mais on va le régler.

M. le Président.- Si vous rentrez dans l'histoire du Conseil National, ce dont je ne doute pas car vous avez siégé durant un certain nombre de mandatures et ce n'est pas terminé, ce ne sera certainement pas pour cette intervention-là...

(Rires)

Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Ce chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**III - MANIFESTATIONS****Chap. 8 - Organisation Manifestat****Sc. 8.1 Subventions**

608.103	- Festival int. TV / Médiatix	4.150.000
608.104	- Épreuves sportives automobil.	21.300.000
608.112	- Festival mondial Théâtre amat.....	15.000
608.116	- Exploit. Grimaldi forum sam.....	6.500.000
608.130	- Expositions florales	15.000
608.132	- Manifestations sportives	2.260.200
608.134	- Monaco inter expo.....	585.000
608.137	- Événement cult. Grimaldi forum	3.400.000
		<u>38.225.200</u>

Sc. 8.2 Politique Publiques

608.201	- Manifestations Nationales	956.500
608.2012	- Campagne Électorale	768.000
608.205	- Congrès - Réceptions	931.000
608.206	- Congrès - Contributions.....	1.370.000
608.207	- Manifestations Culturelles.....	475.000
608.213	- Animation	685.000
		<u>5.185.500</u>

Total du chapitre 8 43.410.700

M. le Président.- Monsieur MOUROU a la parole.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour rebondir sur le grand concert annuel de la jeunesse et féliciter cette entente entre le Gouvernement, le Conseil National et aussi la Mairie qui y participent, je tiens à le dire. Pour l'été 2019, un grand concert pour tous les jeunes, c'est vraiment quelque chose qui était attendu, voulu, ce sera je crois une très belle manifestation. Donc un grand merci et encore beaucoup de détails en Comité de Pilotage à décider, mais en tous cas, un grand merci.

M. le Président.- Oui, c'est une des raisons, aussi, de notre satisfaction, une demande du Conseil National qui a été entendue, Monsieur CELLARIO. Nous en sommes satisfaits. Je sais que Monsieur MOUROU suit de près tout cela et il me tient informé aussi.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Chap. 9 - Aide Industrie Commerce et Tourisme****Sc. 9.1 Subventions**

609.117 - Monaco Économic Board	990.000
609.119 - Coordin. Communes limitrophes	620.000
609.122 - MonacoTech.....	779.400
	<u>2.389.400</u>

Sc. 9.2 Politiques publiques

609.201 - Aide commerce	300.000
609.202 - Aide industrie	2.480.000
609.204 - Bonifications de prêts	70.000
609.208 - Études économiques.....	1.640.800
609.214 - Intervention économique.....	3.236.000
609.218 - Exploitation gare	1.835.000
609.221 - Participation réseau télé	350.000
609.223 - Communication.....	3.970.000
	<u>13.881.800</u>

Total du chapitre 9 16.271.200

M. le Président.- Plusieurs d'entre vous m'ont demandé la parole.

Madame AMORATTI-BLANC, Monsieur SEYDOUX, Monsieur EMMERICH et Monsieur BARDY.

Madame AMORATTI-BLANC, tout d'abord.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Régulièrement je suis saisie par des résidents étrangers, par des Monégasques aussi, qui ne comprennent toujours pas le fonctionnement des taxis dans une ville aussi petite que Monaco.

Certains souhaiteraient qu'il y ait une meilleure visualisation des voitures à l'instar de ce qui se fait par exemple à Londres ou à New York, alors il n'est pas nécessaire de peindre les véhicules en orange pour les rendre plus visibles, mais il serait intéressant d'avoir une réflexion sur ce sujet.

D'autre part, il est, selon les heures de la journée et la course demandée, impossible d'avoir un taxi disponible. Lorsqu'un taxi arrive dans les 10 minutes c'est presque un miracle et pourtant les licences données semblent être en nombre suffisant et il y

a une majorité de chauffeurs de taxi qui travaillent correctement mais qui sont desservis par une minorité d'entre eux qui ne respectent pas les règles élémentaires de prise en charge des passagers et qui donnent à la Principauté une mauvaise image de cette profession.

Il est essentiel de se mettre à nouveau autour d'une table pour régler cette problématique et optimiser cette prestation de service qui est nécessaire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Parmi les trois personnes qui souhaitent intervenir, y a-t-il des interventions sur les taxis ?

Monsieur EMMERICH et ensuite Monsieur BARDY.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Merci, Monsieur le Président.

La délivrance des autorisations de licence de taxi est souvent perçue par nos compatriotes comme un procédé complexe et peu lisible, c'est pourquoi nous sommes favorables à des critères connus de tous et à la mise en place d'une commission d'attribution, sur le

modèle de la Commission d'attribution des logements domaniaux et de la Commission d'attribution des locaux commerciaux. Nous attendons donc une réponse du Gouvernement sur la mise en place de cette commission.

Merci.

M. le Président.- Toujours sur les taxis, Monsieur BARDY.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais rebondir sur l'intervention concernant les taxis, je pense que l'on connaît tous les difficultés rencontrées, parfois lors des pics d'affluence, pour obtenir un taxi en Principauté, notamment lors de la période estivale. Nous n'avons pas forcément eu le temps d'évoquer ces idées lors de nos échanges privés, mais vous aviez eu apparemment des débats avec les syndicats de taxis, concernant la mise en place de licences saisonnières qui permettraient aux exploitants de disposer d'un second véhicule, véhicule « vert », qui pourrait augmenter le nombre de taxis en Principauté.

Nous souhaitons savoir où en sont ces échanges, à ce stade, avec les professionnels du secteur et savoir s'il sera possible, dans la prochaine saison estivale, de voir quelque chose de nouveau en Principauté.

Merci.

M. le Président.- Est-ce que Monsieur SEYDOUX veut nous parler des taxis ?

Non, donc allons au bout de la discussion sur les taxis. S'il n'y a plus d'intervention, la parole est à Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* J'ai rencontré le bureau de la AETIM hier, la réunion a été très fructueuse, un certain nombre de propositions de leur part ont été faites et des suggestions qui seront sans doute entendues par rapport à l'intervention de M. BARDY. Nous avons, en effet, acté de réfléchir dès à présent pour pouvoir, le cas échéant, assurer ce service au cours de la saison estivale de l'an prochain à la possibilité de recourir, sur la base du volontariat, à une deuxième voiture qui serait un véhicule électrique et qui assurerait donc des courses *intramuros* puisque c'est, notamment, quelle que soit la période, mais en particulier en période estivale

sans doute, un des besoins les plus ressentis.

Sur ce point il y a une assez large similitude de vue entre les professionnels qui, eux aussi – et par rapport à justement l'intervention de Mme AMORATTI-BLANC – regrettent qu'un certain nombre, même s'il est limité, d'entre eux ne jouent pas le jeu, parce que ceux qui jouent vraiment le jeu, le jouent vraiment, donc c'est une profession où il y a des personnes dédiées, dévouées, de qualité et qui regrettent tous, du moins ceux que nous avons rencontrés, que la notion de service public concernant le service de taxi ne soit pas mieux intégrée par certains. Je vous donne juste un chiffre qui m'a marqué, je crois que c'était sur le mois de juin, il y a aujourd'hui un peu plus de 95 licences, il y en avait 92 à l'époque, avec un service minimum de l'ordre de 250 courses, vous faites le produit des deux, entre 23 et 24.000 courses. Eh bien, ce chiffre a été réalisé, il a été réalisé par une cinquantaine d'entre eux, sur 92. Donc la marge de progression est importante et l'idée qui est la leur et qui est la nôtre, c'est de remettre tout le monde au travail.

Une commission des sanctions devrait se tenir d'ici la fin de l'année, justement pour que ceux qui ne jouent pas du tout le jeu – puisque l'écart, c'est un autre chiffre qui m'a marqué, je ne me souviens plus du mois, mais l'un d'entre eux a réalisé plus de mille courses, l'autre quatre, pas quatre mille ! Donc c'est vrai qu'entre quatre et mille, il y a de la marge de progression. Je conçois également – je ne pointe personne du doigt – que certains soient souffrants, certains également en période d'été peuvent aspirer à prendre des congés, ils ont des familles, c'est compliqué, on ne peut pas généraliser, une fois encore et c'était bien le sens des propos de Mme AMORATTI-BLANC et je l'en remercie puisque la grande majorité d'entre eux sont, en effet, des personnes qui veulent travailler. Mais ceux qui ne travaillent pas ou ne travaillent pas assez devront être sanctionnés.

Sur la question des critères, une fois encore, j'ai évoqué le fait que certains de ces critères pourraient être davantage explicités. Nous sommes aujourd'hui, également, en train de réfléchir à comment la procédure d'attribution de la licence peut être significativement réduite en termes de Départements et Services concernés et de délais, parce que ce n'est pas tout d'attribuer une licence, il faut également qu'ensuite le taxi puisse être opérationnel, donc il y a un travail déjà au niveau d'un certain nombre de Départements, le mien, celui de Mme GRAMAGLIA, celui de M. CELLARIO, notamment pour ce qui concerne la Sûreté Publique, qui a permis d'ores

et déjà de diviser par trois ou par quatre le temps nécessaire pour, une fois la décision de la licence est prise, que le taxi puisse être opérationnel sur le terrain.

Et si, dans cet esprit, le recours à l'organisation d'une commission permet, là encore, un meilleur service, des délais plus courts, des personnes plus motivées, une notion de service public mieux intégrée, on ne pourrait pas, une fois encore, faire l'économie de poursuivre la réflexion et d'aller peut-être jusqu'au bout et de décider de la création d'une telle commission. Mais pour moi, elle doit s'accompagner d'une réelle implication supplémentaire des professionnels concernés et d'une meilleure qualité de service délivré aux résidents de la Principauté.

M. le Président.- Monsieur EMMERICH, je vous en prie.

M. Jean-Charles EMMERICH.- Il y a deux points en fait pour la commission. D'une part, cela permettrait plus de transparence par rapport aux critères qui, parfois, sont tendancieux et d'autre part, du fait que ce soit suite à un appel à candidature. En effet, il semble logique que suite à un appel à candidature l'on puisse, éventuellement, réunir une commission qui statuerait sur la délivrance des autorisations.

Merci.

M. le Président.- Sur les taxis, y a-t-il d'autres interventions ?

Alors, je voudrais dire deux ou trois choses rapidement.

Tout d'abord, je connais très bien ce sujet parce que, figurez-vous que c'est un serpent de mer des débats du Conseil National et c'est vrai que cela fait très longtemps que l'on parle d'un service et – c'est ma deuxième remarque – qui, globalement n'est pas satisfaisant et nous sommes d'accord, malgré les efforts – et nous partageons ce qui a été dit par M. CASTELLINI – de la grande majorité des taxis. Il n'empêche que les résidents et les touristes nous disent que le service n'est pas satisfaisant et je crois qu'on a tous eu l'occasion – lorsqu'on appelle un taxi pour un ami, n'est-ce pas, Monsieur le Ministre, on en avait parlé aussi – hélas le constater que cela ne fonctionne pas comme cela devrait fonctionner, dans une ville qui se veut d'excellence.

Donc, cela fait très longtemps qu'on en parle, c'est vrai, et ce soir Monsieur CASTELLINI nous donne des bonnes nouvelles. Nous en avons parlé

en séance privée, une des pistes, c'est celle qu'il a développée et je crois – pour avoir rencontré, aussi, à plusieurs reprises l'association des taxis, pendant la campagne électorale d'abord et après notre élection – qu'effectivement, les dirigeants qui sont des personnes tout à fait raisonnables, avec qui nous pouvons discuter – Monsieur CASTELLINI l'a confirmé tout à l'heure – sont favorables à cette évolution, sur la base du volontariat. Il y a des taxis qui ont envie de travailler davantage, de s'investir davantage, qui sont conscients que l'activité étant saisonnière, on ne peut pas multiplier par deux les licences l'été et les diviser par deux l'hiver, ce n'est pas possible. Donc il faut être souple et il faut, en période de demandes plus importantes, notamment, *a priori*, d'avril à octobre, sans doute, il faut leur donner la possibilité, pour ceux qui ont envie de travailler davantage, de pouvoir avoir une deuxième voiture électrique, d'engager un collaborateur, pour des courses *intramuros*. C'est vraiment dans les courses *intramuros* qu'il y a un manque d'offre actuellement sur le marché, donc c'est une très bonne nouvelle.

La seule question qui me reste à poser à Monsieur CASTELLINI, c'est dans quel délai il pense, effectivement, qu'on va y arriver ? Ce serait formidable qu'on puisse le faire pour la prochaine saison estivale, espérons...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* L'objectif qui a été affiché hier à l'issue de la réunion, j'ai envie de vous dire que c'est comme tout, le diable est dans le détail : pour savoir qui peut conduire ce véhicule, obtenir le livret, disposer des autorisations nécessaires et suffisantes, proposer toutes les garanties de moralité, etc... il y a forcément un certain nombre de textes à amender pour donner cette possibilité, mais le moment pour y réfléchir, c'est maintenant, parce que s'il y a besoin de quelques mois pour acquérir les véhicules, des délais qui sont relativement incompressibles, eh bien nous avons aujourd'hui huit ou neuf mois avant le démarrage de la saison d'été et ce sont ces mois que nous allons mettre à profit.

M. le Président.- C'est une très bonne chose et nous sommes à vos côtés pour arriver à concrétiser tout cela.

Ensuite, je note aussi la déclaration positive et apaisante de Monsieur CASTELLINI, sur la Commission d'Attribution des Taxis. C'est vrai que Monsieur SEYDOUX, vous allez sûrement dire un mot nous en

avons parlé à plusieurs reprises en séance privée, Monsieur EMMERICH a parfaitement bien résumé la position du Conseil National, dans la mesure où nous avons des critères, dans la mesure où nous avons de nombreux compatriotes qui postulent, dans la mesure où, malheureusement, nous n'avons pas assez de licences pour tout le monde, je crois qu'il est très important qu'il y ait une commission collégiale, qui puisse tout simplement réunir comme avec le Gouvernement, des élus du Conseil National, de la Mairie aussi d'ailleurs. Comme pour la Commission d'Attribution des Logements, pourquoi pas aussi les élus de la Mairie, afin qu'on puisse tous ensemble appliquer ces critères et expliquer les décisions. Parce qu'il est vrai que ce n'est jamais agréable, lorsque vous avez sept ou huit compatriotes pour un retenu et six ou sept refusés, d'être nous dans une situation où on est incapable d'expliquer, de donner des arguments. Le Ministre d'Etat l'a dit en séance privée, c'est une bonne chose si on peut, ensemble, mieux expliquer les décisions et le faire sur des bases parfaitement objectives et des critères impartiaux.

Monsieur SEYDOUX souhaite intervenir.

M. Balthazar SEYDOUX.- C'était sur ce sujet, j'ai dû sauter quelque chose sur ce point-là où le Conseil National pourrait, en fait, comme les autres commissions, siéger au sein de cette commission, je n'ai pas entendu la réponse ou j'ai loupé quelque chose. Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre pour les Finances et l'Economie, êtes-vous d'accord pour que le Conseil National puisse participer à ces commissions à l'avenir, sur l'attribution des licences de taxi ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* S'il y a une commission, il est impensable que le Conseil National n'en fasse pas partie. Cela me semble évident. Donc, aujourd'hui, il n'y a pas de commission, demain s'il y a une commission, il est évident que des représentants, des élus que ce soit d'ailleurs de l'Assemblée que vous représentez ou, par exemple, comme l'a évoqué à l'instant le Président, des représentants de la Mairie puisqu'ils participent, également, à des commissions d'attribution de logements domaniaux et de locaux commerciaux, je pense qu'il conviendrait que la plupart des membres et des entités représentées dans les autres commissions d'attribution, au sens large, fassent également partie de celles que l'on pourrait mettre en place concernant les licences de taxi.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci pour cette précision, mais qui n'est pas encore très claire pour moi. Est-ce que cela veut dire que vous allez mettre en place une commission ? Et le prochain moment où il y aura des licences à attribuer, est-ce que cela va se transformer en commission où nous pourrions être présents ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Il faut, là encore, puisqu'on l'a évoqué, notamment lors des séances privées, que les différents critères soient peut-être, là encore, dans des textes mis en avant pour que l'on ait tous ensemble, au moment où la commission se réunira, une base solide, transparente, rationnelle qui nous servira à sélectionner un ou plusieurs candidats qui auront rempli les conditions et candidaté au niveau de l'appel à candidature qui aura été publié. Donc, il y a un petit travail préparatoire justement, sans doute de toilettage de certains textes, et puis, ensuite, il y a la possibilité, bien évidemment, de se réunir pour que ces critères, comme c'est le cas pour les locaux commerciaux, comme c'est le cas pour les appartements domaniaux, pour que cette réunion se tienne et effectue des propositions qui nous amèneront, ensuite, sur une base, une fois encore, rationnelle, objective et partagée, à sélectionner l'un ou l'autre candidat et, malheureusement, en rejeter d'autres.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, pour votre réponse.

Y a-t-il déjà une date d'attribution ? Est-ce que nous pouvons, sur ces paroles qui sont réconfortantes, travailler ensemble ou se fixer un objectif, je dirai, dans le mois qui suit, à travailler sur ces critères ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Pour l'instant je ne peux pas vous donner de date du prochain appel à candidatures puisque nous venons d'augmenter le nombre de licences. L'idée est plutôt de trouver un certain nombre de pistes telles que celles que j'ai évoquées avant, obligatoirement, d'en octroyer davantage. Maintenant, il est toujours possible, et c'est pour cela que le travail doit être entrepris rapidement, que certains partent à la retraite, désirent céder leur licence pour une raison ou une autre, ne soient plus en mesure de remplir leur rôle de taxi et on ne pourrait pas tolérer au vu de tout ce que nous avons évoqué ce soir, qu'il y ait un manque encore plus cruel de taxis disponibles. Donc, dans ce cas-là, des licences, non pas additionnelles mais existantes, pourraient être attribuées et il faudrait que ce soit dans le cadre des

méthodes, des critères que j'ai évoqués ce soir.

M. le Président.- Très bien. Je pense que pour ce soir nous sommes suffisamment informés. On reparle de tout cela dans les prochaines semaines, de ces deux mesures positives de taxis supplémentaires *intramuros*, sur la base du volontariat et de cette création de Commission d'Attribution des licences de taxis.

Donc, on note tout cela, Monsieur le Secrétaire Général, pour le prochain budget et nos échanges à venir dans les prochaines semaines.

Je vais à présent mettre aux voix ce chapitre 9, Aide Industrie Commerce et Tourisme.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents.
(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Nous passons maintenant aux Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Président.- Oui, nous avons presque terminé l'examen de cette loi de budget.

Nous vous écoutons, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Art. 80 – Comptes d'opérations Monétaires :

	Dépenses	Recettes
80 – Comptes d'opérations Monétaires	790.000 €	3.040.000 €

M. le Président.- Merci. Je mets ce compte 80 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 80 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Art. 81 – Comptes de Commerce :

	Dépenses	Recettes
81 – Comptes de Commerce	9.411.000 €	4.675.100 €

M. le Président.- Merci. Je mets ce compte 81 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 81 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Art. 82 – Comptes de Produits Régulièrement affectés :**

	Dépenses	Recettes
82 – Comptes de Produits Régulièrement affectés.....	38.029.000 €	41.087.000 €

M. le Président.- Merci. Je mets ce compte 82 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Art. 83 – Comptes d'Avances :**

	Dépenses	Recettes
83 – Comptes d'Avances	9.960.000 €	5.870.000 €

M. le Président.- Merci. Je mets ce compte 83 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 83 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-**Art. 84 – Comptes de Dépenses sur Frais et Avances de l'Etat :**

	Dépenses	Recettes
84 – Comptes de Dépenses sur Frais et Avances de l'Etat	43.065.500 €	4.210.500 €

M. le Président.- C'est là que vous souhaitez intervenir, Madame AMORATTI-BLANC ? Nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je suis désolée pour intervenir si tard....

M. le Président.- Vous êtes la dernière de la soirée ! Mais non, je vois des mains se lever, alors je note,

Mme ALIPRENDRI-DE CARVALHO et Mme GIBELLI.

Madame AMORATTI-BLANC tout d'abord.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

Je souhaiterais savoir quels enseignements vous avez tiré des Jardins d'Apolline ? Et où en est-on des études réalisées par les experts, car jusqu'à preuve du contraire, pour l'instant, c'est l'Etat qui prend en

charge.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI, pendant que Mme GRAMAGLIA cherche.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je ne pense pas que l'on puisse dire grand-chose sur les études des experts à ce stade et non pas parce qu'il est tard mais parce qu'il y a une instruction en cours et que ce serait inopportun de dire quoi que ce soit, d'autant plus que les expertises se poursuivent.

Qu'est-ce qu'on a appris ? Eh bien on a appris beaucoup de choses, notamment, et sans qu'on s'en réjouisse, à traiter des problèmes différents mais pour certains avec des caractéristiques communes, à l'Hélios, sans tarder, en prenant, là encore, la mesure de nos engagements et de nos responsabilités. On ne peut pas tellement en dire plus.

Sur un certain nombre d'autres chantiers, des mesures ont été prises. On a pu constater, notamment, lors de la construction de l'Engelin qu'on avait déjà pris en compte un certain nombre de préconisations au niveau des tests, au niveau de ce que nous avons découvert sur le tard aux Jardins d'Apolline, qui nous éviteront, je l'espère, dans cette réalisation qui est la plus récente d'envergure et aussi dans les prochaines, de connaître des déboires de cette nature.

On a évoqué tout le travail qui est mis en œuvre par Madame GRAMAGLIA et ses Services, l'intérêt de se pencher sur les questions de mieux-disant par rapport aux questions de moins-disant. Je pense que nous avons beaucoup appris. Nous faisons face à nos engagements et, aujourd'hui, c'est ce que témoigne ce compte, il y a un certain nombre de dépenses et de frais avancés par l'Etat dans l'attente que les expertises se poursuivent et que les jugements interviennent et, nous l'espérons, que l'Etat se retrouve dans la plus large mesure possible, dédommagé des sommes qu'il aura avancées pour remettre à neuf le complexe des Jardins d'Apolline.

M. le Président.- C'est une heure tardive, mais pour ceux qui font l'effort de nous écouter encore, ou ceux qui liront les débats plus tard, nous étions un peu irrités tout à l'heure par rapport au débat que nous avons eu sur la création de deux, trois ou quatre postes de contrôleurs : 100 000 ou 200 000 € à peine pour le budget. Je voudrais vous dire que, moi, ce que j'ai sous les yeux dans ce document budgétaire, Compte Spécial 84 – Compte de dépenses

sur frais avancés de l'Etat – avances dommages : 27.450.000 M€ au Primitif 15.415.000 M€ qui s'ajoutent au Rectificatif, 42.865.500 M€, d'avances dommages... voilà pourquoi parfois on a du mal à comprendre pourquoi on doit discuter des heures et des heures dans des circonstances pas toujours agréables, pour des demandes du Conseil National, vous en conviendrez, qui ne portent pas sur des sommes colossales de ce niveau-là. 42.865.500 € d'avances dommages !

Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais revenir sur la Crèche l'Île aux Bambins, nous aimerions connaître les mesures qui vont être prises par rapport à la mise en place, pour isoler la partie où il y a la crèche, lors de la rénovation.

Merci.

M. le Président.- Alors, c'est une autre question.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- L'île aux Bambins, grande préoccupation. Encore une fois, je suis d'accord avec le Président mais si on avait pu éviter cette catastrophe on l'aurait vraiment fait. Les 40 M€ qui sont là on ne les a pas voulus.

L'île aux Bambins, même type de de problème, nous nous sommes rendu compte assez vite qu'il y avait des possibilités de taux d'humidité trop importants dans les murs, liés à des malfaçons. Donc nous avons décidé, de façon préventive, de refaire l'intégralité de l'île aux Bambins, pour ne prendre aucun risque, parce que là, pour le coup, si on avait eu le développement de champignons pathogènes comme on eut dans certains cas à Apolline, après deux ou trois ans de service, cela concernait des enfants qui étaient vraiment au niveau de respiration des éventuels développements de ces champignons. Des travaux ont été entrepris à partir du début du mois de septembre et jusqu'à la fin décembre. Nous signons demain le protocole d'accord définitif avec la SATRI chargée des travaux, parce que contrairement à Apolline où là nous avons fait l'avance, dans ce cas il n'y a pas d'assignation, donc c'est un accord qui fait que la SATRI, a accepté de payer ce qui relevait de sa responsabilité, sans reconnaître pour autant sa responsabilité juridique.

Donc, le 15 décembre, l'île aux Bambins sera totalement refaite et cette crèche sera dans un état

irréprochable lorsque les enfants reviendront à la rentrée de janvier.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Pour être un peu plus précise dans les travaux que vous aviez demandés, c'est le remplacement de toutes les cloisons légères en pied, on va démolir et reconstruire les chapes sur 40 % de la surface parce qu'elles présentent, pour certains, un taux d'humidité élevé, et on va nettoyer, désinfecter tous les réseaux. Effectivement, comme l'a précisé Monsieur le Ministre, la livraison se fera entre le 15 ou le 20 décembre.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Par contre, excusez-moi, mais lorsque la crèche va rouvrir, se dérouleront des travaux du bloc du dessus et des blocs à côté et nous aimerions savoir qu'elles dispositions vont être prises pour les nuisances sonores, pour la poussière, les éventuelles mesures concrètes qui vont être prises après la réouverture de la crèche ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Dans les logements, il va y avoir des travaux mais qui consistent à la dépose de la laine de bois en cloison. Oui, ce sont des travaux un peu bruyants, ils vont démarrer à partir de fin 2018. Par bloc, on va isoler au maximum la crèche et nous allons prévoir, je pense, un appartement tampon pour commencer entre la crèche et les appartements qui se situent au-dessus. On finira par le dernier étage pour faire le moins de bruit possible en mettant en place toutes les mesures acoustiques, que ce soit au niveau des vitrages qu'au niveau de toutes les précautions que l'on prend en général lorsqu'il y a des travaux. Il y aura quelques nuisances mais qui seront atténuées un maximum. Je ne peux pour autant pas vous garantir que ce sera comme s'il n'y avait pas de travaux, c'est certain.

M. le Président.- Bien.

Nous avons encore une demande de parole, Madame GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci.

Mon intervention va être très courte, elle concerne surtout les appartements pour les personnes à mobilité réduite, en particulier dans la surélévation

des Jardins d'Apolline. Vous nous avez indiqué la création d'un appartement pour personnes à mobilité réduite supplémentaire. Or actuellement, vous le savez, 8 foyers sont en attentes de ce type d'appartement.

Tout d'abord, dans un premier temps, pouvez-vous nous confirmer la construction de cet appartement ? Et quelles solutions envisagez-vous pour les autres foyers qui sont en attente ?

De plus, lors de la Commission Plénière d'Etude, vous nous avez indiqué que le quota de 5 % prévu par la loi n° 1.441 relative à l'accessibilité du cadre bâti sera appliqué dans les nouvelles constructions du secteur domanial.

Je souhaiterais connaître quelles opérations sont concernées et dans quel délai.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER, bien sûr.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Alors, pour ce qui concerne votre première question, le Gouvernement vous confirme bien volontiers que sur proposition du Département des Affaires Sociales et de la Santé, l'opération de surélévation des Jardins d'Apolline, prévoit l'agencement d'un appartement pour personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, je vous confirme que la réglementation sera appliquée et que, par conséquent dans les opérations domaniales futures, les pourcentages que vous avez cités, je vais y revenir, seront respectés. Les pourcentages, plus finement, puisque vous aviez posé la question lors des débats en séance privée, sont les suivants : la réglementation prévoit 5 % d'appartements adaptables et au sein de ce contingent, 3 % d'appartements adaptés. Ce qui explique qu'effectivement il y a deux chiffres qui coexistent, mais c'est cohérent.

Enfin, nous avons des personnes qui sont en liste d'attente. Ces personnes ne sont pas des compatriotes, ce sont parfois des situations qui sont apparues relativement récemment et nous faisons au mieux pour répondre à leur besoin. Mais à partir du moment où le parc d'appartements pour les personnes à mobilité réduite n'est pas suffisant, il faut bien que nous arrivions à gérer la situation. Donc nous demandons à ces personnes de patienter et nous les accompagnons, si besoin, en procédant à des rénovations ponctuelles de leur propre logement.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce compte 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 84 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Et donc nous avons, Monsieur le Secrétaire Général, terminé les comptes Spéciaux ?

M. le Secrétaire Général.- Oui, exactement, Monsieur le Président.

M. le Président.- Ceci termine les chapitres que nous devons étudier et voter ce soir.

Je vais donc lever la séance, je vous rappelle que nous allons nous retrouver vendredi, à 18 heures 30, pour les explications de vote de chacun et enfin le vote de ce projet de Budget Rectificatif 2018.

Merci à toutes et à tous, nous avons à peu près tenu les délais.

La séance est levée. Je vous remercie.

—

La séance est levée à 00 heure 23 minutes

—



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

